
Rapport annuel 2015



**CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Ines Serrano-Gonzalez

Président
Président du comité d'audit et
risques, du comité des nominations
et du comité des rémunérations

Carlos Aparicio Manuel

Administrateur

Andrea Bandinelli

Administrateur

Rémy Bayle

Administrateur
Membre du comité d'audit et
risques, du comité des nominations
et du comité des rémunérations

Alain Martinez

Administrateur
Membre du comité d'audit et
risques, du comité des nominations
et du comité des rémunérations

Martin Thomas

Administrateur
Membre du comité d'audit et
risques, du comité des nominations
et du comité des rémunérations

DIRECTION GENERALE

Andrea Bandinelli

Directeur Général

Carlos Aparicio Manuel

Directeur Général Délégué

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES TITULAIRES**

**Ernst & Young audit
Mazars**

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUPPLEANTS**

**PICARLE et associés
Guillaume Potel**

Situation au 31 décembre 2015

SOCIETE FINANCIERE DE BANQUE - SOFIB

Société anonyme au capital de 144 842 528 euros

Siège social - 29, rue Ernest Cognacq – 92300 LEVALLOIS-PERRET
R.C.S. Nanterre 652 034 638 - Siret 652 034 638 00021
Code APE/NAF 6419Z
Code interbancaire 14749

www.sofib.com
Tél. : + 33 (0) 1 46 39 65 55

1**RAPPORT DE GESTION****1**

1.1	Chiffres clés	3
1.2	Mot du Président	4
1.3	Lettre du Directeur Général	5
1.4	Activités du groupe SOFIB et son évolution	6
1.5	Analyse des résultats opérationnels	14
1.6	Situation financière	18
1.7	Facteurs de risque et gestion des risques	23
1.8	Contrôle interne	33
1.9	Renseignements à caractère général concernant SOFIB et actionnariat	34
1.10	Rapport Social et Environnemental	43

2**COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015****57**

2.1	Bilan consolidé	58
2.2	Compte de résultat consolidé	59
2.3	Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	60
2.4	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	60
2.5	Tableau des flux de trésorerie consolidés	61
2.6	Notes aux états financiers consolidés	62
2.7	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	102

	Déclaration de la personne responsable du rapport annuel 2015	104
--	---	-----

1

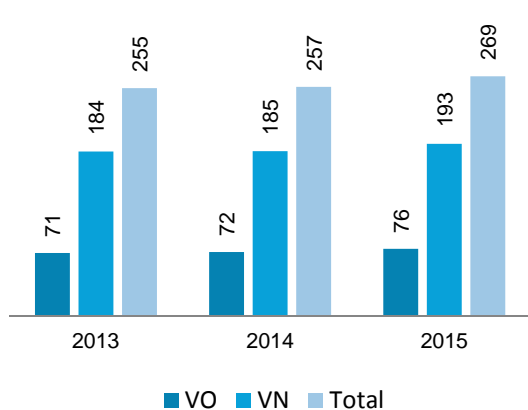
RAPPORT DE GESTION

1.1	Chiffres clés	3
1.2	Mot du Président	4
1.3	Lettre du Directeur Général	5
1.4	Activités du groupe SOFIB et son évolution	6
1.4.1	Définitions des concepts du rapport de gestion	6
1.4.2	Résumé des Informations Financières	6
1.4.3	Activités du groupe SOFIB	8
1.5	Analyse des résultats opérationnels	14
1.5.1	Les ventes de véhicules Peugeot, Citroën et DS	14
1.5.2	Activité commerciale du groupe SOFIB	14
1.5.3	Résultats des opérations	16
1.6	Situation financière	18
1.6.1	Situation financière	18
1.6.2	Dépréciations sur créances douteuses	18
1.6.3	Politique de refinancement	19
1.6.4	Sécurité de la liquidité	20
1.6.5	Notations de crédits	21
1.6.6	Gestion du capital	21
1.6.7	Perspectives	22
1.7	Facteurs de risque et gestion des risques	23
1.7.1	Gouvernance des risques	23
1.7.2	Risque d'activité	23
1.7.3	Risque de crédit	24

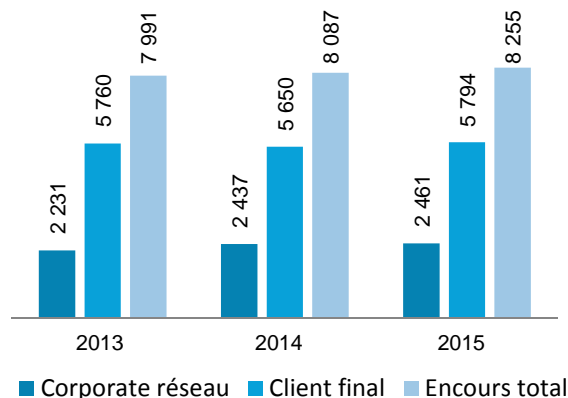
1.7.4	Risques financiers et risque de marché	25
1.7.5	Risques liés aux opérations de titrisation	29
1.7.6	Risques de concentration	30
1.7.7	Risque opérationnel	30
1.7.8	Risque de non-conformité	31
1.7.9	Risque de réputation	31
1.7.10	Corrélation entre le groupe SOFIB et ses actionnaires	32
1.8	Contrôle interne	33
1.8.1	Le dispositif de contrôle permanent	33
1.8.2	Le dispositif de contrôle périodique	33
1.8.3	La surveillance du dispositif par les organes délibérant et exécutif	33
1.8.4	La base organisationnelle du contrôle interne de la Banque	34
1.9	Renseignements à caractère général concernant SOFIB et actionariat	34
1.9.1	Présentation générale	34
1.9.2	Capital	35
1.9.3	Conseil d'administration et organes de direction	35
1.9.4	Responsable du contrôle des comptes	35
1.9.5	Investissements	35
1.9.6	Conventions intra-groupe	35
1.9.7	Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 15 mars 2016	36
1.9.8	Propositions de résolutions pour l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 avril 2016	37
1.9.9	Information sur les organes de direction générale et d'administration	37
1.10	Rapport Social et Environnemental	43
1.10.1	Stratégie de Développement Durable du groupe SOFIB	43
1.10.2	Aspects sociaux	43
1.10.3	Aspects environnementaux	45
1.10.4	Aspects sociétaux	48
1.10.5	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées	52

1.1 Chiffres clés

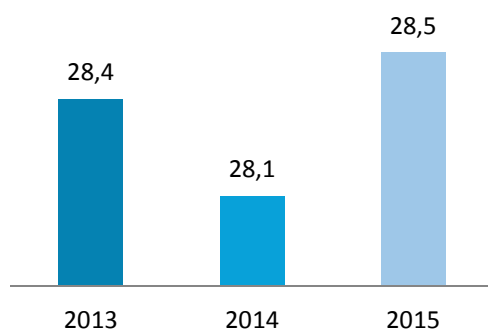
EVOLUTION DES VEHICULES FINANCES A LA CLIENTELE FINALE (en milliers de véhicules)



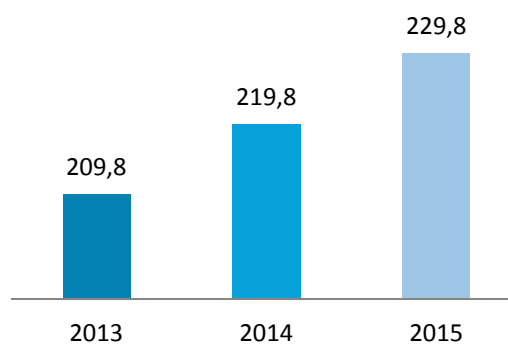
EVOLUTION DES ENCOURS CLIENTELE FINALE ET RESEAU (en millions d'euros)



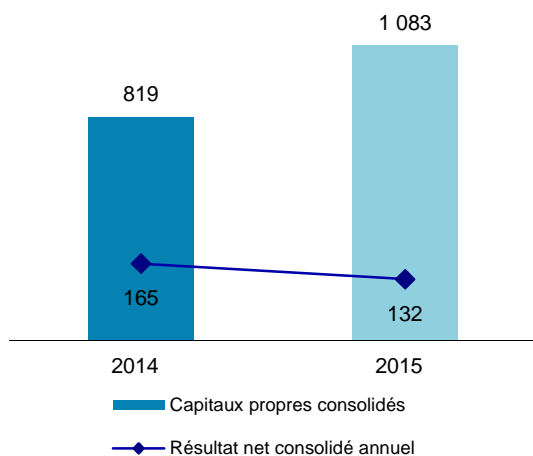
TAUX DE PENETRATION FINANCEMENTS (EN %)



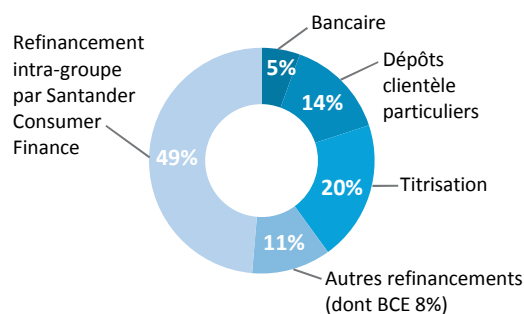
TAUX DE PENETRATION SERVICES (EN %)



CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT NET (en millions d'euros)



SOURCES DE REFINANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2015



1.2 Mot du Président



Le groupe SOFIB a démontré lors de cette première année de coopération entre Santander Consumer Finance et Banque PSA Finance le bien-fondé de ce partenariat.

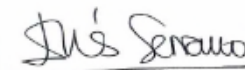
L'année 2015 est un succès grâce à l'implication de l'ensemble des collaborateurs. Acteur majeur du financement automobile en France, le groupe SOFIB dispose d'une efficacité opérationnelle, optimisée par les forces associées des deux partenaires.

Le renforcement de la structure du groupe notamment au sein de la Direction des risques et de la Direction financière permet au groupe SOFIB de poursuivre sa croissance et la diversification de ses sources de financement en capitalisant sur l'expérience et le soutien financier de Santander Consumer Finance.

Les objectifs de cette première année de coopération sont atteints : le groupe SOFIB a soutenu les marques Peugeot, Citroën et DS en contribuant à la progression des ventes de véhicules, grâce au financement des clients finaux et des réseaux de distribution ainsi qu'aux assurances et services favorisant la fidélisation de ceux-ci.

Le groupe SOFIB a pleinement contribué à la réussite du plan « *Back in the Race* » et s'inscrit désormais dans le plan stratégique du groupe PSA, « *Push to Pass* ».

En 2016, la dynamique de croissance se poursuivra grâce à une offre de plus en plus compétitive et innovante. Les attentes de la clientèle finale sur les besoins de mobilité, l'évolution rapide des services connectés et le développement du digital feront l'objet d'une attention particulière.

A handwritten signature in black ink, reading "Ines Serrano-Gonzalez". The signature is written in a cursive, flowing style.

Ines SERRANO-GONZALEZ

1.3 Lettre du Directeur Général



Le 2 février 2015, Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance ont commencé leur coopération en France au travers du groupe SOFIB. Il intègre l'ensemble des entités dédiées à l'activité de captive automobile du groupe PSA en France qui financent les concessionnaires des marques Peugeot, Citroën et DS et leurs clients. Ce partenariat contribue au succès du plan « *Back in the Race* » mis en place, en avril 2014, par Carlos Tavares, Président du Directoire du groupe PSA.

Le groupe SOFIB est constitué par l'entité SOFIB désormais détenue à parité entre Banque PSA Finance et Santander Consumer France, ainsi que ses filiales CREDIPAR et CLV. Le groupe SOFIB profite ainsi à la fois des forces et compétences issues du groupe PSA et du groupe Santander.

Une gouvernance paritaire adaptée à cette nouvelle coopération est en place.

Ce premier rapport annuel du groupe SOFIB met en évidence les bénéfices du partenariat et ce dès sa première année sur les trois activités que sont le financement de la clientèle finale, celui des réseaux de distribution ainsi que l'activité de services et d'assurances.

L'activité commerciale du groupe SOFIB en 2015 enregistre une augmentation du nombre de véhicules financés à la clientèle finale de 4,5% avec près de 269 000 contrats souscrits. Le montant des financements totaux consentis à la clientèle finale progresse de 9,2% à 2 992 millions d'euros du fait de la montée en gamme des véhicules des trois marques Peugeot, Citroën et DS et de la capacité du groupe SOFIB à accroître sa part de marché.

Cette performance commerciale résulte de la hausse des ventes du groupe PSA et du professionnalisme des équipes du groupe SOFIB. Le taux de pénétration sur les financements de véhicules neufs progresse de 0,4 point par rapport à 2014 à 28,5% ; pour les véhicules d'occasion, le nombre de nouveaux contrats est en hausse de 4,7%.

Les encours du groupe SOFIB enregistrent une progression de 2,1% à 8 255 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Axe du développement du groupe, la vente des produits de services et d'assurances augmente de 9,4% sur l'année, ce qui permet au groupe SOFIB de réaliser un nouveau record de taux de pénétration sur financements de 229,8% soit une progression de 10 points par rapport à 2014.

Le Produit Net Bancaire (PNB) du groupe ressort ainsi pour 2015 à 409 millions d'euros en hausse de 6 millions d'euros par rapport à 2014.

En 2015, le coût du risque du groupe SOFIB s'est maintenu à un bon niveau à 0,77% des encours nets moyens et ce malgré un élément non récurrent lié à l'homogénéisation des principes et méthodes comptables du nouvel actionnaire Santander Consumer France ayant impacté de -28,7 millions d'euros le résultat d'exploitation.

La dynamique commerciale associée à la rigueur de sa gestion a ainsi permis au groupe SOFIB de générer un résultat net de 132 millions d'euros en 2015.

Le groupe SOFIB est désormais en charge de la gestion de son refinancement. Il se refinance par des lignes bancaires bilatérales, la titrisation de créances, différents dépôts à vue et à terme ainsi qu'après de la Banque Centrale Européenne et auprès de Santander Consumer Finance. Le groupe SOFIB souhaite également accéder aux marchés de capitaux en 2016 après avoir obtenu sa première notation de crédit de l'agence *Moody's Investors Service* en décembre 2015 (Baa2, assortie d'une perspective positive). Le groupe SOFIB s'appuie sur une structure de capital adéquate qui se traduit par un solide ratio de fonds propres conforté par la qualité de ses actifs.

Le bilan de cette première année de partenariat particulièrement positif est le fruit de l'implication des collaborateurs dans cette nouvelle coopération.

En 2016, la poursuite d'une forte efficacité opérationnelle permettra au groupe SOFIB de répondre aux nouvelles attentes de ses clients en termes d'offres de mobilité faisant appel aux nouvelles technologies. Il continuera d'accompagner les marques Peugeot, Citroën et DS dans leur développement en soutenant le nouveau plan stratégique du groupe PSA « *Push to Pass* ».

Andrea BANDINELLI

1.4 Activités du groupe SOFIB et son évolution

1.4.1 Définitions des concepts du rapport de gestion

Le nouveau groupe SOFIB a été constitué en 2015 tout d'abord par le regroupement sous l'entité SOFIB des activités de financement en France du groupe PSA. Ces opérations s'inscrivent suite à l'entrée au capital à hauteur de 50% de Santander Consumer France le 2 février 2015 et se sont déroulées selon le calendrier et les modalités suivantes :

- Le 30 janvier 2015, SOFIB a reçu par le biais d'un apport en nature les actions CREDIPAR et les parts sociales de SOFIRA détenues par Banque PSA Finance ;
- Le 1er avril 2015, SOFIB a repris l'activité de dépôts « PSA Banque » auprès de Banque PSA Finance par voie de cession partielle de fonds de commerce, pour le périmètre France ;
- Le 1er mai 2015, l'opération de fusion-absorption de SOFIRA par CREDIPAR a été menée à terme.

Ces opérations de réorganisation internes portent sur des activités contrôlées conjointement par les groupes PSA et Santander Consumer Finance et répondent de fait à la définition d'un regroupement d'entreprises sous contrôle commun tel que défini par l'annexe B des normes comptables IFRS 3. Or, ces opérations sont exclues du champ d'application de la norme, aucune guidance spécifique, norme ou interprétation n'étant par ailleurs prévue dans le référentiel IFRS pour définir la méthode de

comptabilisation de ce type de transactions. Dans ce contexte, la direction du groupe a, conformément aux dispositions d'IAS 8.10 fait usage de son jugement pour développer et appliquer une méthode comptable compatible avec le cadre conceptuel. Ainsi, le groupe SOFIB a choisi d'appliquer la méthode de la mise en commun d'intérêts (dite « pooling of interests »), par référence à la norme américaine ASU805-50 (laquelle est obligatoire pour ce type d'opération dans ce référentiel) considérant qu'elle était conforme aux principes généraux IFRS.

L'application de la méthode de la mise en commun d'intérêts a conduit à fusionner les bilans et les résultats des entités ou activités se regroupant, que ce soit via une acquisition, une fusion ou un apport et à évaluer les actifs et passifs de ces entités selon leur valeur comptable IFRS.

Les valeurs comptables des actifs et des passifs utilisées sont celles présentées dans les comptes consolidés IFRS du groupe PSA. La comptabilisation de ces opérations ne s'est pas traduite par la reconnaissance d'un écart d'acquisition.

Enfin et toujours en application de cette méthode comptable, la période comparative relative à l'exercice 2014 a été présentée comme si ces transactions étaient intervenues depuis l'origine. L'exercice 2014 présente donc les activités du groupe en intégrant dès l'ouverture la contribution de ces entités, le capital du nouvel ensemble reflétant dès l'ouverture de 2014 les conséquences des opérations de regroupement réalisées au cours de l'exercice 2015.

1.4.2 Résumé des informations financières

Les informations financières présentées dans ce présent rapport annuel ont été préparées dans le respect des standards « IFRS » (*International Financial Reporting Standards*) adoptés par les pays de l'Union

Européenne. Les comptes consolidés ont été certifiés au 31 décembre 2015 par les commissaires aux comptes, Ernst & Young audit et Mazars.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions d'euros)	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %
Produit net bancaire	409	403	+ 1,5
Charges générales d'exploitation et assimilées	-150	-130	+ 15,4
Coût du risque *	-61	-50	+ 22,0
Résultat d'exploitation	198	224	- 11,6
Autre résultat hors exploitation	-7	-11	- 36,4
Résultat avant impôts	191	212	- 9,9
Impôts sur les bénéfices	-59	-47	+ 25,5
Résultat net	132	165	- 20,0

* incluant une dépréciation de l'encours sain sans impayé ayant un impact de -28,7 millions d'euros sur le résultat avant impôts de 2015 liée à l'homogénéisation des principes comptables du nouvel actionnaire Santander Consumer France (cf. paragraphe C.6.4 de la Note 2 – Principes comptables et Note 33.2 – Evolution du coût du risque).

BILAN CONSOLIDE
(en millions d'euros)

Actif	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %
Caisse, banques centrales, CCP	98	0	-
Actifs financiers	140	25	460,0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	663	4 711	-85,9
Prêts et créances sur la clientèle	8 255	8 087	2,1
Actifs d'impôts	3	5	-40,0
Autres actifs	166	287	-42,2
Immobilisations corporelles	5	5	0,0
Total de l'actif	9 330	13 120	-28,9

Passif	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %
Passifs financiers	5	31	-83,9
Dettes envers les établissements de crédit	4 773	7 695	-38,0
Dettes envers la clientèle	1 370	189	624,9
Dettes représentées par un titre	1 542	3 712	-58,5
Passifs d'impôts	275	337	-18,4
Autres passifs	284	337	-15,7
Capitaux propres	1 083	819	32,2
Total du passif	9 330	13 120	-28,9

ENCOURS DE FINANCEMENT PAR SEGMENT DE CLIENTELE

(en millions d'euros)	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %
Corporate réseau	2 461	2 437	+ 1,0
Client final	5 794	5 650	+ 2,5
Total des prêts et créances sur la clientèle	8 255	8 087	+ 2,1

1.4.3 Activités du groupe SOFIB

1.4.3.1 Présentation

Faisant suite à leur entrée en négociations exclusives le 19 février 2014, Banque PSA Finance, la captive de PSA spécialisée dans le financement automobile, et Santander Consumer Finance, la division de Banco Santander spécialisée dans le crédit à la consommation, ont signé le 10 juillet 2014 un accord-cadre sur la constitution d'un partenariat qui porte sur 11 pays en Europe.

Ce partenariat entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance prend la forme de sociétés communes constituées en 2015 s'agissant de la France, du Royaume-Uni, de l'Espagne, de la Suisse, mises en place tout début 2016 concernant l'Italie et les Pays-Bas et restant à mettre en place en Allemagne, Autriche, Belgique, Pologne, et d'un partenariat commercial au Portugal opérationnel depuis le 1^{er} août 2015.

Le 2 février 2015, Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance après en avoir reçu

A. Histoire et organisation

La structure du groupe SOFIB est le résultat de regroupements successifs des activités de financement de Citroën et de Peugeot, les deux constructeurs ayant très tôt intégré le financement à leur stratégie de développement (Citroën en 1919 et Peugeot en 1929), rendant ainsi accessible l'acquisition d'un véhicule au plus grand nombre.

Aujourd'hui, SOFIB est contrôlée à 50/50 par Banque PSA Finance et Santander Consumer France, filiale en France de Santander Consumer Finance, et est désormais consolidée par intégration globale par le groupe Santander.

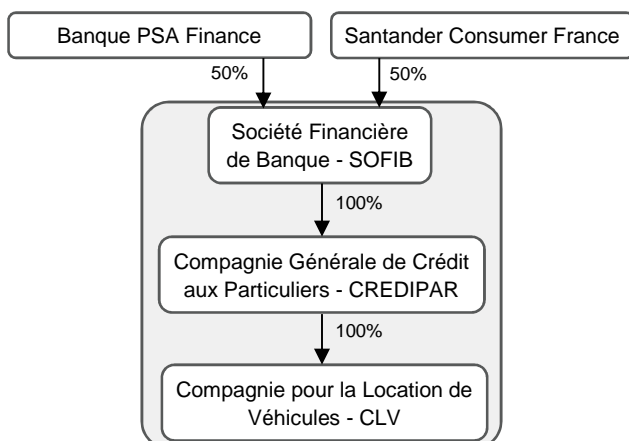
l'autorisation de la Banque Centrale Européenne le 28 janvier 2015, ont formalisé leur coopération pour réaliser conjointement des opérations bancaires en France au travers du groupe SOFIB.

La coopération avec Santander Consumer Finance dynamise les activités du groupe SOFIB grâce notamment à des offres plus compétitives réservées aux clients et aux réseaux des marques Peugeot, Citroën et DS. Ces offres s'accompagnent d'une gamme complète d'assurances et de services permettant aux clients de bénéficier d'une offre globale et cohérente sur le lieu de vente. Le groupe SOFIB assure également aux réseaux des trois marques le financement de leurs stocks de véhicules (neufs et occasions) et de pièces de rechange, ainsi que d'autres financements tels que celui du besoin en fonds de roulement.

SOFIB est un établissement de crédit, société mère qui détient à 100% CREDIPAR qui possède elle-même 100% de CLV. Le 1^{er} mai 2015, SOFIRA a fait l'objet d'une fusion-absorption par CREDIPAR, sans cessation de l'activité. Les activités de financement sont ainsi réalisées par SOFIB et ses filiales CREDIPAR et CLV.

Par ailleurs, l'activité d'épargne en ligne « grand public », démarrée en France en 2013, par Banque PSA Finance sous la marque « PSA Banque », a été transférée au groupe SOFIB en avril 2015.

STRUCTURE DU GROUPE SOFIB



Le groupe SOFIB est implanté et exerce son activité sur le territoire français depuis son siège social,

sis au 29, rue Ernest Cognacq, Levallois-Perret (92300), et ses 13 agences réparties sur le territoire national.

B. Organisation de la coopération avec Santander Consumer France

La coopération entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance s'organise au sein du groupe SOFIB au travers d'une gouvernance partagée.

La règle de gouvernance des comités mis en place dans le cadre de la coopération dans tous les

domaines (commerce, risque, finance etc..) est compatible avec le cadre réglementaire de la gouvernance d'entreprise CRDIV (comités de nomination, rémunération, audit et risques).

C. Activités et stratégie

Fort de son modèle économique fondé sur sa proximité avec les trois marques du groupe PSA et leur réseau commercial ainsi que du support financier du groupe Santander, le groupe SOFIB a démontré en 2015 sa capacité à réagir efficacement face à la conjoncture et maintenir un haut niveau de performance.

Ainsi les principaux leviers mis en œuvre par le groupe SOFIB sont :

- **Une offre de solutions de financement élargie, structurée et différenciée.** Une offre diversifiée a été développée pour répondre aux besoins des réseaux Peugeot, Citroën et DS ainsi qu'à ceux de leurs clients. Une relation de proximité avec les réseaux commerciaux a permis au groupe SOFIB de développer des solutions de financement et des packages de services sur mesure pour répondre à leurs besoins.
- **Une relation privilégiée de proximité avec les marques Peugeot, Citroën et DS comme avec les réseaux de distribution.** Les solutions de financement, d'assurance et de services sont commercialisées par l'intermédiaire des réseaux de distribution Peugeot, Citroën et DS, avec une approche globale qui associe l'offre de financement à la vente du véhicule. Le taux de renouvellement du véhicule est habituellement plus élevé lorsque les clients financent leur véhicule via le groupe SOFIB.
- **Un système d'information performant intégré dans le point de vente.** L'infrastructure des systèmes d'information du groupe SOFIB est intégrée à celle des marques Peugeot, Citroën et DS, permettant ainsi aux distributeurs de ces marques de faire une proposition commerciale globale portant sur le véhicule, son financement et d'éventuels services accessoires. Les clients éligibles peuvent ainsi obtenir une décision concernant leur demande de crédit directement chez le distributeur.

- **Une offre d'assurances et de services diversifiée et à forte valeur ajoutée.** Les clients finaux ont à leur disposition, différentes options d'assurances et de services liés au véhicule ou accessoires à son financement, proposées soit en même temps que les offres de financement, soit pendant la durée de détention du véhicule. L'idée d'une approche « one-stop-shopping » et immédiate est de rendre les financements, assurances et services plus attractifs pour les clients. Les assurances et les services contribuent en outre pour une part de plus en plus significative aux revenus du groupe SOFIB.

- **Une politique de refinancement qui se diversifie.** Depuis le 2 février 2015, le groupe SOFIB est refinancé grâce au financement intra-groupe fourni par Santander Consumer Finance, complété par le financement apporté par la titrisation de créances. Le groupe SOFIB bénéficie depuis avril 2015 de la reprise de l'activité d'épargne grand public auprès de la clientèle française, de la mise en place de lignes bancaires bilatérales dès juin 2015 et de sa participation aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE) dès septembre 2015.

Bien que bénéficiant pleinement de son statut de partenaire commercial dédié du groupe PSA, le groupe SOFIB opère selon une structure de management autonome qui vise au succès de ses activités tout en assurant un contrôle rigoureux des risques propres à son métier. La politique commerciale est quant à elle, déterminée en lien étroit avec la stratégie marketing des marques.

Le système de gestion des actifs inclut une politique robuste d'acceptation des crédits retail basée sur un score de crédit développé en interne, ainsi que sur des standards élevés d'analyse crédit pour le financement corporate.

1.4.3.2 Offre de produits et services

Le groupe SOFIB propose en France des offres de financement, d'assurances et de services ainsi que d'épargne grand public :

- **Le financement au client final (70% des encours à la clientèle au 31 décembre 2015).** L'offre aux particuliers et entreprises se compose d'un ensemble de solutions incluant des ventes à crédit pour l'achat de véhicules neufs et d'occasion, ainsi

que des solutions de location avec ou sans option d'achat.

- **Le financement au corporate réseau (30% des encours à la clientèle au 31 décembre 2015).** Les réseaux de distribution Peugeot, Citroën et DS ont à leur disposition des solutions de financement de leur stock de véhicules neufs, de véhicules d'occasion et de pièces détachées, ainsi que

d'autres types de financement tels que leur besoin en fonds de roulement.

- **Les assurances et les services.** Destinés à la clientèle finale, une gamme étendue de produits d'assurance et de services peut être proposée : assurances liées au financement comme l'assurance décès-invalidité, l'assurance chômage, ou les assurances perte financière qui interviennent en cas de perte totale du véhicule financé. Il y a des assurances liées au véhicule telles que l'assurance automobile ou les extensions de garantie pour les véhicules d'occasion : prestations d'assistance intégrant des solutions de mobilité ainsi que des services additionnels liés par exemple à la maintenance des véhicules et à l'offre de véhicule connecté.

A. Portefeuilles de crédits

Les activités de financement et le capital restant dû sur les prêts et créances sont analysés par portefeuille, en fonction du segment de clientèle :

- Les activités de prêts à la clientèle finale représentent essentiellement des financements pour l'acquisition de véhicules par les particuliers, petites et moyennes entreprises et clients corporate hors réseau et assimilés, à travers des solutions de vente à crédit ou de location.
- Les activités de prêts au corporate réseau correspondent à des financements de stock de Véhicules Neufs (VN), de Véhicules d'Occasion

B. Activités de financement de la clientèle finale

Le groupe SOFIB finance l'achat et la location de véhicules neufs et d'occasion par les clients particuliers et entreprises à travers les réseaux de concessionnaires Peugeot, Citroën et DS. Les solutions de financement proposées incluent des ventes à crédit ainsi que des contrats de location avec ou sans option d'achat.

La grande majorité des financements porte sur des véhicules neufs. Des financements sont aussi proposés pour l'achat de véhicules d'occasion de toute marque automobile. Dans certains cas, des financements VO peuvent également être proposés à des clients corporate souhaitant refinancer leur flotte existante.

Politique commerciale et taux de pénétration

Le groupe SOFIB travaille étroitement et de manière privilégiée en partenariat avec les réseaux de distribution Peugeot, Citroën et DS. Il finance 28,5% des véhicules neufs immatriculés en France par le groupe PSA en 2015.

Les solutions de financement sont commercialisées par l'intermédiaire de ces réseaux, avec une approche globale associant à la vente du véhicule une offre de financement, d'assurances et de services.

- **Epargne grand public.** L'activité d'épargne grand public « PSA Banque » est constituée de Livrets d'épargne et de Comptes à Terme Fixe. 2015 a été marquée par une consolidation de la position du groupe SOFIB confirmant la pertinence du dispositif mis en place autour de l'économie réelle. Le succès commercial rencontré prouve également la confiance des épargnants dans les perspectives de développement du groupe PSA et du groupe SOFIB ainsi que la capacité du groupe à fidéliser ses clients. Cette activité est enfin totalement intégrée dans le partenariat avec Santander Consumer Finance.

(VO), et de pièces détachées octroyés aux réseaux de distribution Peugeot, Citroën et DS. Sont également inclus dans ce portefeuille des financements, sous forme de prêts et locations, pour financer les véhicules et matériels utilisés dans leur activité courante, de financements de besoins en fonds de roulement, ainsi que des prêts de trésorerie, des prêts immobiliers pour financer leurs locaux, et d'autres types de produits parmi lesquels des comptes courants classiques.

En 2015, le groupe SOFIB a soutenu les lancements des nouveaux modèles par la mise en place d'offres fidélisantes de type package (financement + assurance + service) en s'appuyant notamment sur les techniques de location.

Les taux d'intérêt sont de manière générale des taux fixes et des frais de dossier peuvent être demandés.

Une part de l'activité est composée d'offres promotionnelles qui bénéficient du support des marques Peugeot, Citroën et DS pour dynamiser les ventes de véhicules. Les procédures habituelles de score et de tarification sont appliquées à ces financements.

L'infrastructure des systèmes d'information du groupe SOFIB est intégrée à celle des marques, donnant au réseau de distribution une grande réactivité dans la conduite des processus de négociation et de contractualisation client ; cette capacité de « one stop shopping » est indéniablement un avantage apprécié par la clientèle. Les clients éligibles peuvent ainsi obtenir une décision concernant leur demande de crédit directement chez le distributeur. Environ 90% des demandes de crédit de particuliers et près de 70% de celles demandées par les entreprises peuvent être

traitées en moins de quatre heures. Ce système d'information intégré est en outre un levier majeur de réduction des coûts.

Accompagnant la communication et les offres des marques Peugeot, Citroën et DS sur leurs sites Internet, le groupe SOFIB a développé des outils de simulation de mensualité.

Une offre diversifiée a été développée pour répondre aux besoins des réseaux Peugeot, Citroën et DS et de leurs clients. Sa relation de proximité avec les réseaux commerciaux permet au groupe SOFIB de développer des solutions de financement incluant des assurances et des services pour répondre au plus près des attentes de la clientèle finale. Le groupe SOFIB

Financements de VN et VO à la clientèle finale

La vente à crédit se fait le plus souvent à mensualités constantes, couvrant le remboursement progressif du capital et le paiement d'intérêts, bien que dans certains cas des offres de crédit-ballon puissent être proposées avec une dernière mensualité plus importante que les précédentes. Dans le cas des crédits-ballons, l'acheteur a la possibilité de revendre le véhicule au concessionnaire au terme du contrat pour un montant équivalent à la dernière mensualité «ballon» si un engagement de reprise du véhicule a été signé par le concessionnaire à son profit.

Le financement peut être total ou partiel. L'emprunteur effectue dans ce cas un apport personnel. Dans tous les cas, le montant du financement ne peut excéder 100% du prix de vente du véhicule, options et accessoires inclus. De nombreux clients (surtout des particuliers) choisissent de financer partiellement le prix d'achat du véhicule.

Activités de location à la clientèle finale

Les activités de location comprennent à la fois la location longue durée (LLD), la location avec option d'achat (LOA) et le crédit-bail (CB). Toutes les locations sont comptabilisées comme des locations financières dans les comptes consolidés du groupe SOFIB, et sont intégrées aux prêts et créances sur la clientèle. Les véhicules en location ne sont pas enregistrés comme actifs immobilisés dans les comptes consolidés.

Le groupe SOFIB achète des véhicules aux concessionnaires Peugeot, Citroën et DS et les loue aux clients finaux. Les contrats proposés de un à cinq ans, laissent au locataire le choix au terme du contrat de LOA ou de CB de rendre le véhicule ou de le racheter pour le montant de sa valeur résiduelle. Le groupe SOFIB reste propriétaire du véhicule tout au long de la période de location. Au terme de cette période, en LLD, le concessionnaire ou le constructeur se doivent de racheter au groupe SOFIB le véhicule à

Acceptation, règlement et recouvrement

Le groupe SOFIB a développé des scores d'acceptation différenciés pour les financements portant sur des VN ou sur des VO, pour les clients particuliers et les clients entreprises, et selon les

participe aux travaux des marques Peugeot, Citroën et DS pour identifier les produits spécifiques susceptibles d'attirer les segments de clientèle visés, en avance sur les tendances du marché automobile.

Le taux de pénétration est mesuré en rapportant le nombre de nouveaux financements de véhicules neufs Peugeot, Citroën et DS au nombre de véhicules particuliers et utilitaires légers immatriculés par le groupe PSA. Le nombre de nouveaux véhicules immatriculés inclut les véhicules achetés au comptant, donc sans financement. La part du groupe SOFIB dans le total des véhicules Peugeot, Citroën et DS financés comparée à celle provenant de la concurrence (banques, établissements spécialisés) est significativement supérieure.

Les durées des financements s'échelonnent principalement d'un à six ans. Les remboursements sont en général mensuels. Il est possible dans certains cas de repousser la première échéance à 60 ou 90 jours. L'emprunteur peut procéder à un remboursement anticipé à tout moment. Des pénalités peuvent être demandées en cas de remboursement anticipé.

Les financements de véhicules octroyés par le groupe SOFIB sont assortis d'une garantie sur le véhicule financé ainsi que, dans certains cas, de garanties complémentaires demandées en raison de la qualité du risque de contrepartie.

Le groupe SOFIB peut ainsi demander la caution d'un tiers. Pour les clients corporate hors réseau et assimilés, il peut également demander une garantie sur des actifs de l'entreprise ou même le fonds de commerce.

la restitution de celui-ci par l'emprunteur, à un prix déterminé au moment de la signature du contrat. Ce montage permet au groupe SOFIB de ne pas supporter le risque lié à la reprise du véhicule (tant que le concessionnaire ou le constructeur respectent leur obligation de rachat). Bien que le client puisse être dans l'obligation de payer des frais si le véhicule n'est pas dans un état satisfaisant ou si son kilométrage est supérieur à celui fixé dans le contrat de location, le prix que le concessionnaire ou le constructeur paye au groupe SOFIB n'en est pas pour autant affecté. Par contre, le groupe SOFIB supporte le risque sur la valeur du véhicule si pendant la durée du contrat le client interrompt le paiement de ses loyers, puisque le montant de la vente du véhicule peut ne pas être suffisant pour compenser la perte des remboursements non effectués pendant la location. Les contrats de LLD incluent en conséquence une clause visant à compenser le préjudice dû à la résiliation du contrat pour défaut de paiement.

techniques de financements, crédit ou location. Les données utilisées pour évaluer le risque de contrepartie des emprunteurs proviennent notamment des renseignements et/ou documents fournis par les

clients, de bases de données internes établies à partir des profils détaillés des clients et des historiques de paiements. Les informations relatives aux clients sont vérifiées grâce aux différentes bases de données et fichiers sur les crédits qui sont mis à disposition par les organismes publics (comme la Banque de France) ou par des sociétés spécialisées (Experian et CRIF par exemple). Pour les clients entreprises, le groupe SOFIB utilise des sources variées d'informations publiques et commerciales pour vérifier les capacités d'endettement. En cas de refus de financement, le groupe SOFIB conserve le dossier pendant une certaine période, ce qui engendre une alerte en cas de nouvelle demande de financement.

Les échéances et les loyers sont en général réglés par prélèvement automatique. En cas de détection d'impayé, un deuxième prélèvement est déclenché afin de traiter de manière automatique le plus grand nombre possible d'arriérés de paiement. Pour les impayés résiduels, des courriers ou appels téléphoniques sont effectués dans les jours suivant la détection de l'incident, et sont répétés si l'incident n'est pas résolu rapidement. Le groupe SOFIB utilise des équipes internes de recouvrement à l'amiable pour conduire cette tâche ainsi qu'un prestataire extérieur situé en Pologne qui prend en charge le démarrage de la procédure.

Lorsque des impayés subsistent au-delà de 65 jours les équipes du recouvrement précontentieux

C. Activités de financement corporate réseau

Le groupe SOFIB propose des solutions de financement pour des véhicules neufs, de démonstration, d'occasion et de pièces détachées aux concessionnaires des réseaux Peugeot, Citroën et DS. Sont également inclus dans ce portefeuille divers financements aux concessionnaires pour répondre à leurs besoins (fonds de roulement, comptes courants classiques...).

Des lignes de crédit peuvent aussi être accordées aux concessionnaires pour financer leurs

D. Activités assurance et services

Depuis de nombreuses années, le groupe SOFIB étoffe son offre commerciale en proposant à ses clients, des produits d'assurance élaborés avec « PSA Insurance », la business unit assurances et services détenue, depuis 2015, à 50/50 par Banque PSA Finance et Santander Consumer France (notamment assurance emprunteur et assurance perte financière), des assureurs partenaires, (programme d'assistance, extension de garantie véhicules d'occasion et assurance automobile) et des services automobiles élaborés par les marques Peugeot, Citroën et DS et distribués par le groupe SOFIB (contrat de maintenance, services connectés et autres).

Le groupe SOFIB propose ainsi au client final, toute une offre d'assurances et de services liés à la personne ou au véhicule et à son financement, commercialisée conjointement ou non avec l'offre de crédit.

gèrent les incidents de paiement. Des courriers et des appels téléphoniques sont alors effectués. En fonction des éléments du dossier, les équipes déterminent la solution la plus adaptée à la situation du client afin qu'il soit procédé à la mise à jour de l'arriéré. Elles pourront demander à un spécialiste terrain d'intervenir, mettre en place des réaménagements de créances consolidés, et si aucune solution n'est envisageable, reprendre possession du véhicule financé de façon amiable ou judiciaire déclenchant la résiliation du contrat.

Après la reprise du véhicule, le groupe SOFIB met en œuvre les procédures légales existantes (typiquement enchères) pour revendre le véhicule.

Lorsque des impayés subsistent au-delà de 150 jours, les dossiers sont déchus de leur terme et les équipes du recouvrement contentieux vont, afin d'obtenir les soldes de financement, lancer des procédures, procéder à des arrangements avec les clients ou reprendre possession du véhicule si cela n'a pas pu se faire antérieurement.

Lorsque des impayés subsistent au-delà des 48 mois (pour les ventes à crédit) ou 36 mois (pour les locations) de la échéance du terme, les équipes du recouvrement contentieux vont demander l'intervention de prestataires externes afin de recouvrer les impayés et le cas échéant procéder à une cession de créances.

rachats de véhicules dans le cadre de reprises ou des retours de locations et crédits-ballon : elles prennent dans ce cas la forme de lignes de crédit VO. Le financement couvre la totalité du prix d'achat du véhicule pour les concessionnaires, dans la limite fixée en montant cumulé des financements pour chaque concessionnaire. Une revue régulière de la solvabilité et de la situation globale des concessionnaires est menée par le groupe SOFIB afin d'ajuster si nécessaire les limites des financements.

L'approche globale autour de la vente du véhicule, son financement et la proposition de services associés lors d'une même vente « one-stop-shopping » rend l'offre automobile plus attractive pour les clients, et les packages qui peuvent être proposés permettent de bénéficier d'une offre plus compétitive tout en protégeant au mieux le client et le véhicule.

Des offres très spécifiques incluant : financement, assurances et services ont ainsi été développées comme par exemple « Peugeot & Go » et « Citroën Simply Drive ». Elles intègrent à la fois : un financement, de la maintenance, et une assurance automobile offerte.

Concernant l'assurance automobile, le groupe SOFIB s'est engagé dans un programme ambitieux, afin de développer la vente d'assurances automobile proposées avec ou sans financement.

Les produits d'assurances et de services contribuent à la satisfaction des clients tout en augmentant la

rentabilité du groupe SOFIB.

E. Activité d'épargne grand public

Le 1^{er} avril 2015, l'activité d'épargne grand public « PSA Banque », à destination de la clientèle française, a été transférée par Banque PSA Finance au groupe SOFIB.

Elle permet au groupe SOFIB d'être présent sur le marché de l'épargne en ligne et de diversifier ses

sources de financement. Les produits Livrets et Comptes à Terme Fixe s'adressent uniquement aux épargnants particuliers, majeurs, résidant fiscalement en France.

1.4.3.3 Positionnement

Le statut du groupe SOFIB, financière en France des marques Peugeot, Citroën et DS, permet une relation de proximité avec le réseau de distribution et lui procure naturellement, à ce titre, un positionnement privilégié. Elle peut ainsi répondre efficacement aux besoins de financement des points de ventes, en lien étroit avec la politique commerciale des trois marques. Par ailleurs, le groupe SOFIB se différencie de la concurrence grâce à la spécificité de son offre à la clientèle finale, au travers des offres packagées « One-Stop-Shopping ». Cette offre conçue avec les marques Peugeot, Citroën et DS combine financement, assurances et services, et permet de répondre

instantanément sur le point de vente aux besoins de chaque client.

Les concessionnaires Peugeot, Citroën et DS n'étant pas contractuellement tenus de passer par le groupe SOFIB pour obtenir des financements pour eux-mêmes ou pour en proposer à leurs clients, il se trouve dans une situation de mise en concurrence sur les deux segments de clientèle où il opère. Ses concurrents principaux sont les banques commerciales et les organismes de crédit à la consommation. Au quotidien, la possibilité que les clients finaux ont d'acquérir leur véhicule au comptant ou à l'aide d'un crédit non-affecté est aussi une forme de concurrence.

1.4.3.4 Salariés

Au 31 décembre 2015, l'effectif global du groupe SOFIB s'élève à 847, soit en équivalent temps plein 771 collaborateurs. L'année a été marquée par la constitution de la joint-venture, qui est contrôlée à 50% par Banque PSA Finance et à 50% par Santander

Consumer France. De nombreux recrutements ont été réalisés en 2015 pour permettre de donner son autonomie à la société commune, en particulier dans les métiers de la trésorerie/finance et dans les métiers des risques.

1.4.3.5 Parc immobilier

Le groupe SOFIB n'est propriétaire d'aucun bien immobilier, ni pour son siège social, ni pour ses 13 agences, qui font l'objet de contrats de baux.

1.4.3.6 Procédures judiciaires et enquêtes

Le groupe SOFIB respecte les lois et réglementations en vigueur. L'essentiel des procédures judiciaires est composé des litiges issus des impayés

enregistrés sur la clientèle finale et dans une moindre mesure sur les concessionnaires dans le cadre du déroulement normal de ses activités.

1.5 Analyse des résultats opérationnels

La majeure partie des activités du groupe SOFIB consiste dans le financement de l'achat de véhicules neufs et d'occasion Peugeot, Citroën et DS, et dans le financement de stock pour les concessionnaires Peugeot, Citroën et DS. Le produit net bancaire est principalement constitué des revenus d'intérêt nets sur les crédits et locations aux clients. Une autre partie

significative du produit net bancaire provient des assurances et autres services proposés aux clients des trois marques.

Le résultat d'exploitation du groupe SOFIB en 2015 s'élève à 198 millions d'euros comparés aux 224 millions d'euros obtenus en 2014.

1.5.1 Les ventes de véhicules Peugeot, Citroën et DS

En 2015, les ventes de PSA en France ont progressé de 2,9% à 678 000 unités.

Les ventes de la marque Peugeot progressent de 6,3% à 387 000 unités, grâce notamment à l'excellente performance de la Peugeot 308 (+24%), ainsi que des modèles Peugeot 2008 (+16,7%, en croissance pour la troisième année consécutive) et 208 (+7,6%), 2^{ème} véhicule le plus vendu en France. 2008 et 308 sont sur le podium de leurs segments respectifs en France.

La marque Citroën enregistre quant à elle un volume total de ventes de 260 000 véhicules, en léger retrait de 0,9% alors que les ventes de véhicules aux particuliers résistent avec une hausse de 0,8%. C3 reste le véhicule le plus vendu de la marque aux chevrons.

Enfin, les ventes de la marque DS ont baissé de 5 % en 2015 à 31 000 unités. Le récent restylage de la nouvelle DS 3 devrait dynamiser les ventes en attendant le lancement de nouvelles silhouettes.

1.5.2 Activité commerciale du groupe SOFIB

1.5.2.1 Activité de financement à la clientèle finale

Le groupe SOFIB enregistre une hausse des volumes de financement VN et VO à la clientèle finale en 2015 de +4,5%, passant ainsi de 257 260 à 268 845 contrats souscrits pour une production totale de 2 992 millions d'euros en hausse de plus de 9% par rapport à 2014.

La pénétration VN progresse à 28,5% en 2015 en hausse de +0,4 points par rapport à 2014 avec des performances en nette progression sur le second semestre (30,0% contre 27,2% au 1^{er} semestre) grâce à la poursuite d'une bonne dynamique commerciale et d'une étroite collaboration avec les marques du groupe PSA permettant le développement d'opérations conjointes percutantes.

Le groupe SOFIB a financé 193 212 véhicules neufs PSA, à travers des ventes à crédit ou locations,

ce qui représente une hausse de +4,4% par rapport à 2014.

Les financements aux particuliers ont tiré la croissance avec une hausse significative des performances réalisées sur le canal B2C : +5,4pts à 37,7%. Les meilleures conditions de refinancement ont stimulé l'offre de LOA sur le marché du particulier.

Enfin, les volumes d'activité de financement VO sont en hausse de 4,7% par rapport à 2014 grâce aux nouveaux contrats d'entretien VO proposés et au renforcement des actions promotionnelles. Le nombre de VO financés en 2015 au global est de 75 633 unités.

Les tableaux ci-dessous reprennent les principaux indicateurs de l'activité de financement à la clientèle finale du groupe SOFIB en 2015 et 2014.

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS VN ET VO EN CLIENT FINAL

	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %
Nombre de nouveaux dossiers	268 845	257 260	+ 4,5
Montant de la production (en millions d'euros)	2 992	2 738	+ 9,3

ENCOURS DE FINANCEMENT SUR LE SEGMENT CLIENT FINAL

(en millions d'euros)	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %
Encours de financement	5 794	5 650	+2,5

Cette évolution favorable est liée à des volumes de contrats souscrits plus importants ainsi qu'à un montant financé moyen plus élevé (+3,2% en VN)

grâce notamment à l'enrichissement du mix et à la montée en gamme des véhicules.

1.5.2.2 Activité de financement à la clientèle corporate réseau

Après une baisse sur l'année 2014, l'activité de financement à la clientèle corporate réseau a connu une reprise en 2015, portée notamment, par le rebond des ventes du groupe PSA ainsi que les effets de la politique de montée en gamme des marques.

Les encours à fin d'année 2015 progressent ainsi de 1% par rapport à 2014.

Le tableau ci-dessous présente l'encours accordé aux concessionnaires à fin 2014 et 2015.

ENCOURS DE FINANCEMENT SUR LE SEGMENT CORPORATE RESEAU

(en millions d'euros)	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %
Encours de financement	2 461	2 437	+1,0

1.5.2.3 Activités d'assurance et de services

En 2015, les volumes de contrats d'assurances et de services ont progressé de 9,4% par rapport à 2014 avec 627 776 nouveaux contrats souscrits.

Le groupe SOFIB a vendu en moyenne 2,30 contrats d'assurance ou de services par client financé, en augmentation de 10 points de pénétration par rapport à 2014.

La progression est significative tant en assurances liées à financements qu'en assurances et services automobiles.

Les tableaux ci-dessous reprennent les principaux indicateurs de l'activité d'assurances et de services du groupe SOFIB en 2015 et 2014 :

PRODUCTION DE NOUVEAUX CONTRATS D'ASSURANCES ET SERVICES

(en nombre de contrats)	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %
Assurances liées aux financements	311 500	285 381	+ 9,2
Assurance et services automobile	316 276	288 447	+ 9,6
Total	627 776	573 828	+ 9,4

TAUX DE PENETRATION SUR FINANCEMENTS

(en %)	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en pts
Assurances liées aux financements	114,0	109,3	+ 4,7
Assurance et services automobile	115,8	110,5	+5,3
Total	229,8	219,8	+ 10,0

1.5.2.4 Activités d'épargne grand public

L'activité d'épargne en ligne « PSA Banque » a été transférée de Banque PSA Finance au groupe SOFIB au 1^{er} avril 2015, montrant la volonté du groupe de diversifier ses sources de financement. Elle s'est caractérisée par une très forte propension à fidéliser les clients, en particulier grâce au succès du compte à terme et au positionnement autour de l'économie réelle.

Les encours liés à l'activité épargne ont progressé de 16,8% sur l'année 2015 pour atteindre

1 112 millions d'euros en fin d'année soit une hausse de près de 160 millions d'euros par rapport à fin 2014.

Les perspectives 2016 sont directement liées aux accords avec Santander Consumer Finance, et reposent désormais sur un socle solide faisant appel à des techniques marketing et à une organisation efficace et performante. Les enquêtes de satisfaction clients ont par ailleurs donné d'excellents résultats.

ACTIVITE D'EPARGNE

(en millions d'euros)	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %
Encours final	1 112	952	+ 16,8

1.5.3 Résultats des opérations

RESULTAT NET

(en millions d'euros)	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %
Produit net bancaire	409	403	+ 1,5
dont client final	288	187	+ 54,0
dont corporate réseau	46	16	+ 187,5
dont assurances et services ⁽¹⁾	81	176	- 54,0
dont non répartis et autres	-6	23	- 126,1
Charges générales d'exploitation et assimilées	- 150	- 130	+ 15,4
Coût du risque ⁽²⁾	- 61	- 50	+ 22,0
dont client final	- 54	- 44	+ 22,7
dont corporate réseau	- 7	- 6	+ 16,7
Résultat d'exploitation	198	224	- 11,6
Autre résultat hors exploitation	- 7	-11	- 36,4
Résultat avant impôts	191	212	- 9,9
Impôts sur les bénéfices	- 59	- 47	+ 25,5
Résultat net	132	165	- 20,0

(1) : en 2014, les compagnies d'assurances du groupe Banque PSA Finance ont confirmé le reversement d'un montant exceptionnel de 106 millions d'euros au titre de l'augmentation du taux de commission de 30% à 60% rétroactivement à 2009.

(2) : incluant une dépréciation de l'encours sain sans impayé constatée en application du principe des pertes encourues mais non encore signifiées (cf. paragraphe C.6.4 de la Note 2 – Principes comptables). Ce changement d'estimation lié à l'homogénéisation des principes et méthodes comptables du nouvel actionnaire, à savoir Santander Consumer France, entré au capital du groupe SOFIB le 2 février 2015, a eu un impact de -28,7 millions d'euros sur le résultat 2015 avant impôt du groupe SOFIB (cf. Note 33.2 – Evolution du coût du risque) et de -17,8 millions d'euros après impôt.

1.5.3.1 Produit Net Bancaire

Le produit net bancaire augmente de 1,5% à 409 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 403 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Cette hausse est essentiellement la résultante d'un coût de refinancement plus compétitif (impact du partenariat Banque PSA Finance-Santander Consumer Finance) avec un PNB sur les activités client final et corporate réseau en augmentation de 102 millions d'euros au 31 décembre 2015.

La marge sur prestations d'assurances et de services s'établit en 2015 à 81 millions d'euros, à

comparer aux 176 millions d'euros de l'année précédente.

Cette baisse est due essentiellement à la régularisation rétroactive au 1^{er} janvier 2009 des commissions servies par les compagnies d'assurances du groupe Banque PSA Finance à CREDIPAR au titre du placement sur le marché français des contrats d'assurances et de services commercialisés par ces compagnies. Cette régularisation a donné lieu à la constatation d'un produit non récurrent d'un montant de 106 millions d'euros dans les comptes du groupe SOFIB en 2014.

1.5.3.2 Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation et assimilées ont atteint 150 millions d'euros en 2015 contre 130 millions en 2014.

Cette hausse est principalement la résultante des coûts liés au démarrage du partenariat avec

Santander Consumer Finance ainsi que des frais supplémentaires liés à l'activité de dépôts clientèle « PSA Banque ».

1.5.3.3 Coût du risque

Le coût du risque ressort en 2015 à 61,2 millions d'euros soit 0,77% des encours nets moyens, contre 49,9 millions d'euros en 2014 soit 0,63% des encours nets moyens.

Ce montant inclut une dépréciation de l'encours sain sans impayé constatée en application du principe des pertes encourues mais non encore signifiées (cf. paragraphe C.6.4 de la Note 2 – Principes comptables). Ce changement d'estimation lié à l'homogénéisation des principes et méthodes comptables du nouvel actionnaire, à savoir Santander Consumer Finance, entré dans le groupe SOFIB le 2 février 2015, a eu un impact exceptionnel de -28,7 millions d'euros sur le résultat 2015 avant impôt du groupe SOFIB (cf. Note 33.2 – Evolution du coût du risque).

Hors cet élément exceptionnel, le coût du risque sur l'activité retail (particuliers, petites et moyennes entreprises) du groupe SOFIB s'était élevé à 25 millions d'euros en 2015 (0,56% des encours nets moyens retail). Ce chiffre en très net progrès par rapport à 2014 (41,6 millions d'euros en 2014, soit 0,92% des encours nets moyens retail) traduit l'amélioration continue du risque du groupe SOFIB.

L'ensemble des encours sains et en impayés ont fait l'objet sur 2015 d'un provisionnement et plusieurs révisions des taux de dépréciations retail ont eu lieu au cours de l'année permettant une approche au plus juste des montants à considérer pour les différents portefeuilles.

1.5.3.4 Résultat consolidé

Le résultat d'exploitation s'élève en 2015 à 198 millions d'euros.

Le résultat net avant impôts ressort à 191 millions d'euros en 2015 en baisse de 9,9% par rapport à 2014 essentiellement à cause des éléments non récurrents suivants :

- -28,7 millions d'euros de dépréciation de l'encours sain sans impayé constatée en application du principe des pertes encourues mais non encore signifiées ;
- +106 millions d'euros de produit exceptionnel constaté en 2014 lié à la régularisation rétroactive au 1er janvier 2009 des commissions servies par

De nouveaux indicateurs de risques et outils de pilotage ont été mis en place suite à la création de la coopération entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance, notamment pour le suivi des douteux.

Les activités de recouvrement ont continué à être fortement soutenues en 2015 au sein du groupe. Ceci s'est traduit par un maintien des niveaux de récupération sur l'ensemble des phases de recouvrement.

Le coût du risque de l'activité corporate en 2015 a été marqué par une charge additionnelle de 5,7 millions d'euros liée à une augmentation des provisions sur les concessionnaires jugés les plus risqués. Néanmoins, les dotations nettes aux provisions spécifiques des portefeuilles corporate se sont établies à un niveau assez bas sous l'effet de l'amélioration du risque et de la réduction des défauts: 7,5 millions d'euros en 2015 (contre 14 millions d'euros en 2014) dont 7 millions d'euros pour le portefeuille corporate réseau (0,29% des encours nets moyens corporate réseau) et 0,5 million d'euros du portefeuille corporate hors réseau et assimilés (0,04% des encours nets moyens corporate hors réseau et assimilés).

L'évolution des encours sains n'ayant pas entraîné de variations significatives du montant des dépréciations collectives par rapport à 2014, le coût du risque corporate à fin 2015 s'élève à 7,1 millions d'euros pour le corporate réseau et 0,4 million d'euros pour le corporate hors réseau et assimilés.

les compagnies d'assurances du groupe Banque PSA Finance à CREDIPAR au titre du placement sur le marché français des contrats d'assurances et de services commercialisés par ces compagnies.

Le résultat net consolidé s'élève enfin à 132 millions d'euros.

Le taux effectif d'impôt sur les sociétés augmente à 30,8% du résultat imposable contre 22,2% en 2014. Cette différence provient essentiellement de la reprise de provision sur impôt différé en 2014 suite à la régularisation sur les commissions servies par les compagnies d'assurances du groupe Banque PSA Finance à CREDIPAR.

1.6 Situation financière

1.6.1 Situation financière

Les actifs au 31 décembre 2015 s'élevaient à un total de 9 330 millions d'euros en baisse (-28,9%) par rapport au 31 décembre 2014).

Les principales variations concernent les prêts et les créances sur les établissements de crédit (-4 048 millions d'euros) qui s'expliquent pour leur majeure partie par le changement de stratégie de refinancement opéré par le groupe SOFIB en 2015.

En 2014, le refinancement obtenu via les fonds de titrisation était systématiquement remonté à Banque PSA Finance (cf. Note 7 des comptes consolidés) via

des prêts à terme. Ce système a été substitué depuis la mise en place de la coopération avec Santander Consumer Finance, le 2 février 2015, par la mise en place d'un refinancement accordé par Santander Consumer Finance, en complément du financement apporté par les titrisations placées dans le marché.

Les encours de crédits (ventes à crédit et contrats de location) s'élevaient à 8 255 millions d'euros en hausse de 2,1% par rapport à 2014. Les prêts à la clientèle finale ont augmenté de 2,5% tandis que les financements aux corporate réseau ont augmenté de 1,0%.

1.6.2 Dépréciations sur créances douteuses

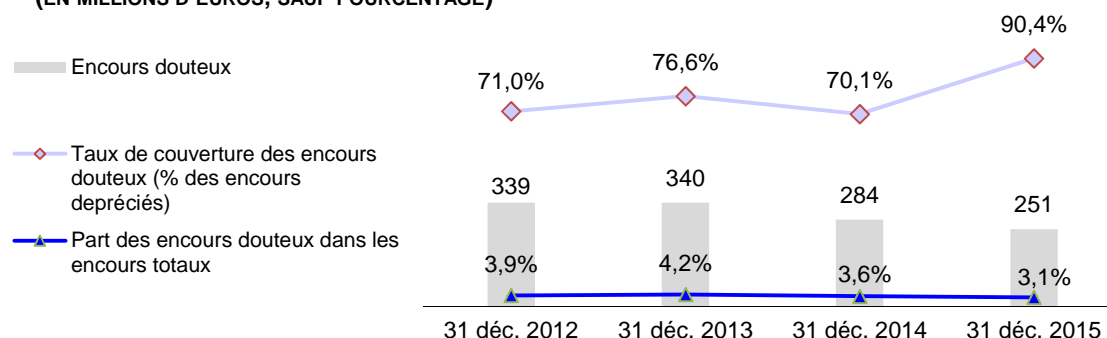
Les dépréciations sur encours de crédit viennent corriger la valeur des prêts au bilan, dès qu'un indice révélateur de risque apparaît. Les procédures de constatation des dépréciations sur les encours sont décrites en Note 2.C.6.4 des comptes consolidés du groupe SOFIB. Lorsqu'un prêt ou une créance est déterminé comme étant non recouvrable, ce dernier est passé en perte au compte de résultat. Toute dépréciation sur encours enregistrée précédemment l'est également dans le compte de résultat et il en va de même pour les récupérations sur créances amorties qui impactent le compte de résultat au crédit. Toutes ces écritures sont enregistrées dans le coût du risque.

Le tableau qui se trouve en Note 33.1 des comptes consolidés du groupe présente les créances saines avec impayés (créances incidentées) et les créances douteuses avec les montants correspondants au 31 décembre 2015 et 2014. Pour les financements

retail aux particuliers et petites et moyennes entreprises, des charges pour dépréciation sur encours sont enregistrées de manière statistique sur l'ensemble des créances (saines, incidentées, douteuses).

Pour les financements aux corporate réseau et corporate hors réseau et assimilés, l'analyse au cas par cas des situations de défaut permet d'isoler les cas de risques aggravés. Ces derniers sont alors répertoriés comme créances douteuses et des charges pour dépréciation sur créances douteuses sont enregistrées. Des dépréciations des encours sains sont également réalisées sur l'ensemble des portefeuilles corporate.

CRÉANCES DOUTEUSES SUR LE PORTEFEUILLE TOTAL (EN MILLIONS D'EUROS, SAUF POURCENTAGE)



Le montant des créances douteuses a décliné en 2015 sous l'effet de l'amélioration du profil de risque des clients qui a permis de réduire les entrées en créances douteuses compromises par rapport à l'année précédente, les récupérations sur les stocks de créances douteuses restant très importantes en 2015.

Le taux de couverture des créances douteuses par des provisions a dépassé les 90% en fin d'année

2015 (taux supérieur à 100% sur les portefeuilles retail, aux particuliers et petites et moyennes entreprises). Cette augmentation provient de l'effet conjoint de la baisse du stock de défaut, d'une augmentation du provisionnement sur les créances corporate et de la mise en place de provisionnement générique sur les encours sains.

1.6.3 Politique de refinancement

Le groupe SOFIB s'appuie sur une structure de capital adéquate, qui se traduit par un solide ratio de fonds propres conforté par la qualité des actifs de la banque.

La stratégie de refinancement du groupe repose sur la diversification de ses sources de liquidité, en synchronisant les maturités de ses emplois et de ses ressources. En 2015, le groupe SOFIB a ainsi mis en place différentes sources de financement :

- Le 2 février 2015, jour de création de la société commune, les financements accordés par Banque PSA Finance aux entités du groupe SOFIB ont été substitués par la mise en place d'un refinancement accordé par Santander Consumer Finance, en complément du financement apporté par les titrisations placées dans le marché.
- Le 1er avril 2015, l'activité de dépôt « PSA Banque » (livret d'épargne grand public et compte à terme) à destination de la clientèle française a été transférée par Banque PSA Finance au groupe SOFIB.
- Dès juin 2015, des lignes bilatérales ont été mises

en place avec différentes contreparties bancaires.

- Dès septembre 2015, le statut d'établissement de crédit agréé a permis au groupe SOFIB d'avoir accès (via la remise d'actifs par sa filiale CREDIPAR) aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE).

Le groupe SOFIB entend poursuivre la diversification de son refinancement en 2016, notamment en accédant aux marchés de capitaux après avoir obtenu une notation de crédit « Investment Grade » auprès de Moody's Investors Service fin décembre 2015.

Au 31 décembre 2015, 5% des refinancements provenaient de crédits bancaires tirés, 14% de l'activité de dépôt bancaire reprise en avril 2015, 20% d'opérations de titrisations sur les marchés, 11% d'autres refinancements (dont 8% de la BCE), et 49% de prêts intra-groupes accordés par Santander Consumer Finance.

Le tableau et les graphiques ci-après montrent une ventilation des modes de refinancement par source, au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014.

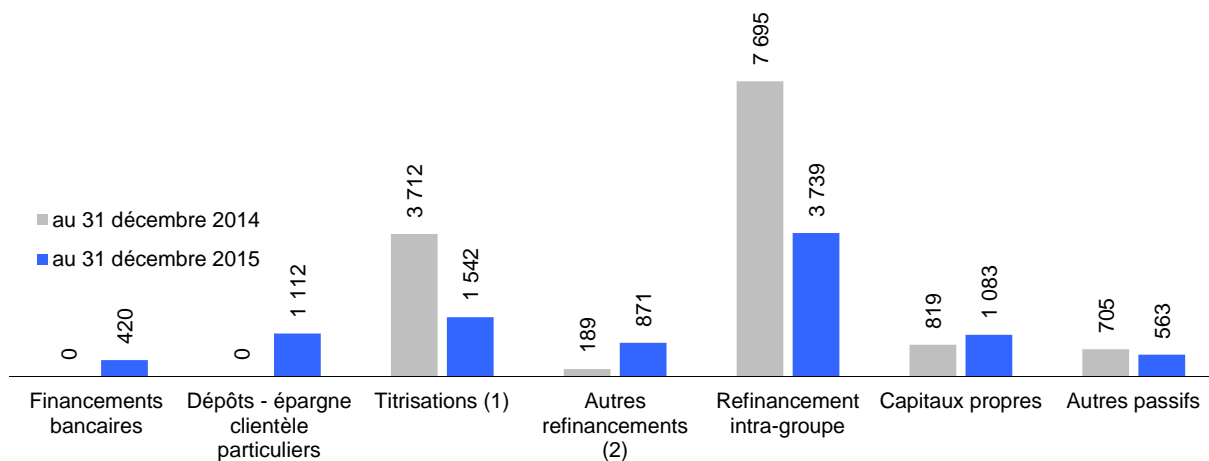
MODES DE REFINANCEMENT PAR SOURCE

(en millions d'euros)	31 déc. 2015		31 déc. 2014
Financements bancaires	420	5%	-
Dépôts - épargne clientèle particuliers	1 112	14%	-
Titrisations ⁽¹⁾	1 542	20%	3 712
Autres refinancements ⁽²⁾	871	11%	189
Refinancement externe	3 945	51%	3 901
Refinancement intra-groupe	3 739	49%	7 695
Capitaux propres	1 083		819
Autres passifs	563		705
Total Bilan	9 330		13 120

(1) Les titrisations comprennent toutes les titrisations placées dans le marché en 2015. Pour 2014, il s'agit de l'ensemble des titres placés ou souscrits par Banque PSA Finance.

(2) dont refinancement auprès de la BCE (participation aux TLTRO-5 et TLTRO-6 pour un total de 600 millions d'euros) et dépôts concessionnaires

SOURCES DE REFINANCEMENT (en millions d'euros)



Le refinancement par titrisation du groupe SOFIB s'appuie sur 6 opérations à fin 2015, le compartiment 2011-1 du fonds Auto ABS ayant été liquidé en novembre 2015. Les 6 opérations existantes à fin 2015 sont :

- Le compartiment 2012-1 du Fonds Commun de Titrisation Auto ABS en amortissement depuis février 2015.
- Le compartiment 2013-2 du Fonds Commun de Titrisation Auto ABS, en amortissement depuis novembre 2014.
- Le compartiment 2013-A du Fonds Commun de Titrisation Auto ABS2, en amortissement depuis novembre 2015.
- Le compartiment 2014-1 du Fonds Commun de Titrisation AUTO ABS3.
- Le programme d'émission mensuelle Auto ABS French Loans Master dont la période de rechargement en créances (période de revolving) a été étendue de 4 ans, lors du renouvellement annuel du programme en juin 2015.
- Le programme d'émission mensuelle Auto ABS DFP Master Compartiment France 2013, dont le

1.6.4 Sécurité de la liquidité

Le groupe SOFIB recherche le compromis entre la sécurité en termes de liquidité et l'optimisation de ses coûts de financement.

La part des financements tirés à durée initiale de douze mois et plus a représenté 60% des financements au 31 décembre 2015.

La maturité moyenne des financements à moyen et long terme mis en place en 2015 est d'environ 1.9 an.

Par ailleurs, le groupe SOFIB dispose d'une sécurité financière solide qui s'appuie sur le support de Santander Consumer Finance et la possibilité d'un tirage additionnel auprès de la BCE de 397 millions d'euros après valorisation du montant des actifs mobilisables déposés en collatéral auprès de la BCE de 465 millions d'euros au 31 décembre 2015 (composés de titres seniors de fonds de titrisation, auto-souscrits par CREDIPAR, filiale de SOFIB, cf. Note 23 des comptes consolidés).

Les lignes de crédit bancaire, en vie au 31 décembre 2015, n'obligent pas à respecter des obligations en matière de constitution de sûretés, défaillance et clauses similaires, au-delà des pratiques de marché. Trois éléments peuvent entraîner l'annulation de ces lignes de crédit :

financement par un pool d'investisseurs des titres seniors de classe A a été reconduit suite à l'extension de 2 ans de la maturité attendue des titres seniors de classe A, lors du renouvellement annuel de ce programme en mai 2015.

L'encours des titrisations placées dans le marché représente 1 542 millions d'euros au 31 décembre 2015. Cet encours est en décroissance, suite au passage en amortissement de certaines transactions et à la liquidation d'un fonds en 2015. Le montant total des créances vendues à des structures de titrisation s'est établi à 3 700 millions d'euros au 31 décembre 2015 (cf. Note 8.4 des comptes consolidés)

Les encours de l'activité d'épargne grand public atteignent 1 112 millions d'euros.

Des lignes bancaires bilatérales ont été négociées pour 420 millions d'euros au 31 décembre 2015, totalement tirées à la mise en place.

De plus, le groupe SOFIB bénéficie de financements collatéralisés obtenus auprès de la BCE dans le cadre des opérations de refinancement TLTRO pour un total de 600 millions d'euros fin 2015. (cf. Note 14 des comptes consolidés).

- si Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance ne détiennent pas chacun de manière directe ou indirecte 50% des actions de SOFIB,
- la perte par le groupe SOFIB de son statut bancaire,
- le non-respect du niveau règlementaire pour le ratio de fonds propres Common Equity Tier One.

Par ailleurs, la banque dispose également d'une réserve de liquidité de 220 millions d'euros au 31 décembre 2015, sous forme d'actifs liquides de grande qualité (« High Quality Liquid Assets ») composés uniquement de réserves auprès de la banque centrale et de bons du Trésor français à taux fixe, donc de niveau 1, suivant la classification pour le calcul du « Liquidity Coverage Ratio » (LCR). Le ratio de liquidité LCR consolidé du groupe SOFIB s'établit à 139% au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2015, le groupe SOFIB détient sur ses clients des engagements de financements donnés en faveur de la clientèle à hauteur de 562 millions d'euros. En outre, le montant des engagements de garantie donnés en faveur de la clientèle se monte à 43 millions d'euros (cf. Note 23 des comptes consolidés).

1.6.5 Notations de crédit

Après la mise en place du partenariat entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance, *Moody's Investors Service* a attribué au groupe SOFIB le 23 décembre 2015 la notation Baa2/P2 assortie d'une perspective positive.

La notation du groupe SOFIB est liée au support de Santander Consumer Finance, à celle du groupe

NOTATIONS CREDIT

<u>Moody's</u>	
Court-terme	P2
Long-terme	Baa2

1.6.6 Gestion du capital

Au 31 décembre 2015, les capitaux propres consolidés s'élevaient à 1 083 millions d'euros, en hausse de 264 millions par rapport aux 819 millions à fin décembre 2014 obtenus en application de la méthode de la mise en commun d'intérêts (cf Note 2, paragraphe A5). La variation est essentiellement justifiée par le résultat net consolidé du groupe SOFIB

1.6.6.1 Fonds propres du groupe SOFIB

Grâce à une politique antérieure de renforcement de ses fonds propres de base (Common Equity Tier One) qui s'établissent à un niveau élevé, permettant au groupe SOFIB d'anticiper les futures exigences prudentielles « Bâle III » tout en poursuivant le développement de ses activités, il sera proposé aux

1.6.6.2 Exigences en fonds propres

Au 6 avril 2009, Banque PSA Finance a obtenu de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ex Commission Bancaire devenue « ACPR », Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) l'autorisation d'utiliser les approches internes « avancées » du risque de crédit (« IRBA », Internal Rating Based Advanced) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires sur le portefeuille retail ainsi que les approches internes « fondation » du risque de crédit (« IRBF », Internal Rating Based Foundation) pour le portefeuille corporate. Cette mesure est effective depuis le 1^{er} janvier 2009 en France et s'applique au groupe SOFIB.

Dans ce cadre, le règlement 575/2013/UE et la directive 2013/36/UE du Parlement Européen et du Conseil ont introduit une nouvelle réglementation bancaire depuis le 1^{er} janvier 2014 pour les banques des pays de l'Union Européenne, appelée « paquet CRD4 ».

Cette réforme dite de Bâle III, qui constitue la réponse du comité de Bâle à la crise financière, vise principalement à :

- renforcer le niveau et la qualité des fonds propres de catégorie 1 (« Core tier 1 ») ;
- renforcer les exigences prudentielles concernant le risque de contrepartie ;
- mettre en place un ratio de levier (« leverage ratio ») ;
- améliorer la gestion du risque de liquidité par la création de deux ratios de liquidité (ratio de liquidité

PSA et à son niveau d'activité ainsi qu'à la structure financière de la banque.

Toute révision de notation est susceptible d'affecter la capacité à obtenir des financements à court, à moyen et à long terme.

en 2015 (132 millions d'euros) et à l'augmentation de capital en numéraire de SOFIRA et SOFIB respectivement pour 107 et 23 millions d'euros. (cf. partie 2.4 des comptes consolidés).

actionnaires pendant l'Assemblée Générale annuelle de valider une résolution de distribution des dividendes pour un montant de 150 millions d'euros.

Sur ces bases, les fonds propres prudentiels du groupe SOFIB s'élèvent à 886 millions d'euros à fin 2015.

à un mois, LCR, applicable à compter du 1^{er} octobre 2015 et ratio de liquidité à un an « Net Stable Funding Ratio – NSFR », applicable à compter de 2018) ;

Les fonds propres prudentiels consolidés du groupe SOFIB sont calculés conformément à cette nouvelle réglementation. Ainsi, la différence négative entre le montant des dépréciations et des pertes attendues (calculée par méthode statistique) est désormais déduite directement des fonds propres de base de catégorie 1.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la coopération de Banque PSA Finance avec Santander Consumer Finance, au sein des sociétés communes, Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance ont pour objectif de réutiliser les modèles de notation interne développés par Banque PSA Finance, après validation par une unité de validation indépendante (l'Internal Validation Team du groupe Santander) et l'intégration de principes de gouvernance décidés conjointement par les 2 partenaires, et après accord des autorités de supervision compétentes.

En ce qui concerne le groupe SOFIB, la BCE a autorisé temporairement le maintien de l'utilisation des méthodes internes pour le calcul des actifs pondérés au moins jusqu'en juin 2016, et un plan d'actions très important a été mis en œuvre afin de permettre l'intégration du système de notation interne du groupe SOFIB dans le périmètre de consolidation de

Santander Consumer France en respectant les standards du groupe Santander. A l'issue de ce plan, le système de notation interne du groupe SOFIB sera réexaminé par la BCE avant qu'une autorisation définitive soit accordée.

Parallèlement au processus de réutilisation des modèles internes existants, le groupe SOFIB est engagé dans le processus de validation du traitement des expositions corporate réseau en méthode avancée (IRBA), alors qu'elles étaient traitées jusqu'ici en méthode fondation.

Dans le cadre de l'application de cette nouvelle réglementation Bâle III, le groupe SOFIB possède une position financière robuste. Au 31 décembre 2015, le ratio de fonds propres Bâle III CRD4 au titre du pilier I atteignait ainsi 13,32%. Les fonds propres prudentiels Bâle III ressortaient à 886 millions d'euros, tenant compte de la déduction de l'écart dépréciations comptables / pertes attendues sur périmètre IRB (-47

millions d'euros), et les exigences de fonds propres s'établissaient à 532 millions d'euros.

Le risque opérationnel est traité en méthode standard, l'exigence en fonds propres est ainsi calculée à partir de l'application d'un ratio de 12% sur le Produit Net Bancaire retail et un ratio de 15% sur le Produit Net Bancaire des autres segments d'actifs.

Par ailleurs, conformément aux dispositions du Règlement 575/2013/UE précité, comme les fonds propres Bâle III du groupe SOFIB sont supérieurs au plancher de 80% des fonds propres Bâle I, il n'y a pas d'exigence additionnelle de fonds propres au titre du plancher Bâle I.

EXIGENCE DE FONDS PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 déc. 2015
Risque de crédit	
Méthode standard	79
Méthode de Notation Interne Fondation (IRBF)	221
Méthode de Notation Interne Avancée (IRBA)	183
s/s total	483
EFP au titre du risque opérationnel (méthode standard)	49
EFP au titre du risque de change (titres participation hors Zone Euro)	0
Total des Exigences de Fonds Propres "Bâle" (A)	532
Base équivalent risques : (A)/0,08=(B)	6 652
Fonds propres prudentiels "Bâle" (C)	886
dont Complément de perte attendue vs dépréciation comptable IFRS	-47
Taux "Bâle" : (C)/(B)	13,32%

L'ensemble des données nécessaires à la modélisation et aux calculs du risque de crédit est issu des applicatifs de gestion. Ces derniers alimentent les bases communes de risques BRC (Base Risque Centrale pour le retail) et BUIC (base corporate) qui permettent un suivi homogène de l'ensemble des paramètres de risque du groupe SOFIB.

Les informations issues des bases de risques alimentent l'outil central de gestion des fonds propres.

Parallèlement, certaines données comptables sont également intégrées à cet outil central. Après une phase de réconciliation des données de gestion et comptables, les exigences en fonds propres sont calculées à partir de l'outil précité et les états réglementaires sont produits.

1.6.7 Perspectives

L'année 2016 sera pour le groupe SOFIB la seconde année de la coopération de Banque PSA Finance avec Santander Consumer Finance. Elle doit permettre de renforcer en France la dynamique commerciale et marketing de chacune des marques Peugeot, Citroën et DS, notamment par une compétitivité améliorée des offres proposées à leurs clients.

Enfin, le groupe SOFIB entend poursuivre la diversification de son refinancement en 2016, notamment en accédant aux marchés de capitaux.

1.7 Facteurs de risque et gestion des risques

1.7.1 Gouvernance des risques

L'identification, la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques du groupe SOFIB sont assurées par la nouvelle direction des risques qui a été constituée suite à la création de la coopération entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance. Le directeur des risques est membre du comité de direction et il rend également compte de ses missions au comité d'audit et risques.

La gouvernance des risques couvre notamment leur pilotage, la validation des méthodes ou modèles de mesure ainsi que la fixation du niveau de risque souhaitable. Cette gouvernance tient compte, en premier lieu, du recensement des risques et de l'évaluation de leur criticité potentielle compte tenu des politiques de gestion retenues, ainsi que du contexte conjoncturel.

Ces différents éléments sont présentés, analysés et décidés au sein de comités présidés par la direction des risques: le comité de gestion et contrôle des risques, le comité crédit et les comités avec les marques.

La direction des risques participe aussi aux Comités d'Asset and Liability Management (ALCO) et d'opérations et recouvrement. Les membres de l'organe exécutif sont soit partie prenante à ces comités, soit sont informés de leur teneur.

Le modèle de gestion des risques a aussi comme pilier fondamental, les politiques des risques qui ont été définies par la direction des risques et validées par le Conseil d'Administration du groupe SOFIB en 2015. Dans ce cadre, la gestion des risques est sous-tendue par les principes suivants:

- intégration de la culture de risques dans l'organisation, de manière que l'ensemble des attitudes, des valeurs, des compétences et des instructions relatives à l'activité soient intégrées dans tous les processus ;
- implication de la direction générale dans la gestion et le contrôle des risques ;
- indépendance de la fonction risque des autres métiers et séparation entre les services générateurs de risques et les services chargés de contrôler et surveiller les risques. Ces derniers, ayant l'autorité suffisante et un accès direct au management et aux instances responsables de la définition de la stratégie de risques ;
- prise en compte globale des risques pour élaborer une vision complète du risque assumé. Comprendre les relations entre les différents types de risques et fournir leur évaluation globale ;
- anticipation et prévisibilité : l'évaluation des risques a essentiellement une fonction d'anticipation ;
- décisions par les organismes collégiaux en incluant dans le processus de décision une variété de points de vue méthodologiques proportionnés à l'impact potentiel de la décision et à la complexité des facteurs qui entrent en jeu ;
- limitation des risques par l'établissement de limites objectives et vérifiables avec une infrastructure de gestion, de contrôle et de reporting qui garantit leur efficacité.

Le groupe SOFIB est soumis à plusieurs facteurs de risque dont l'identification et l'évaluation sont cruciales dans le modèle de gestion des risques.

1.7.2 Risque d'activité

Facteurs de risque

Cinq facteurs de risques principaux ont un impact sur le niveau d'activité du groupe SOFIB :

- les facteurs externes concourant à l'achat de véhicules ;
- la politique des pouvoirs publics en matière d'incitation à l'acquisition de véhicules neufs ;
- des évolutions réglementaires ou fiscales qui pourraient conduire à modifier l'activité ou à en altérer la rentabilité ;

Mesure, Maîtrise et Surveillance de ces risques

Ces facteurs de risque sont évalués au moins une fois par an dans le cadre des processus d'élaboration du budget et du plan à moyen terme. Les prévisions budgétaires sont revues quatre fois au cours

- le volume de ventes des marques Peugeot, Citroën et DS ainsi que la politique marketing des marques qui privilégie plus ou moins les opérations conjointes réalisées avec le groupe SOFIB ;
- le positionnement concurrentiel du groupe SOFIB tant en terme d'offre qu'en terme de prix ;

de l'année considérée. Le risque d'activité est également couvert par la démarche des stress scénarios.

1.7.3 Risque de crédit

Facteurs de risque

Le risque de crédit est le risque de perte résultant de l'incapacité d'un client à faire face au paiement ou à d'autres stipulations d'un contrat conclu avec le groupe SOFIB. Si le groupe a généralement la possibilité de reprendre et revendre le véhicule financé suite à un défaut de paiement, le prix de revente d'un véhicule peut ne pas suffire à couvrir la perte encourue suite au défaut de paiement. Par ailleurs,

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La mesure du risque est appréhendée quotidiennement.

A l'octroi, la mesure du risque est fondée sur des modèles de notations internes développés et backtestés par des experts risques. La sélection de la clientèle s'opère à partir de modèles de grading (corporate) ou d'outils décisionnels (retail), tous deux gérés et contrôlés par le groupe SOFIB avec le support apporté par les actionnaires, Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance. Les systèmes décisionnels sont paramétrés selon les caractéristiques propres au marché automobile français, permettant ainsi d'en optimiser l'efficacité et d'en assurer la conformité. Un monitoring est très régulièrement réalisé afin de mesurer l'efficacité des outils mis en œuvre.

Pour le retail, les décisions d'octroi sont soit automatiques soit nécessitent des analyses complémentaires demandées dans le cadre des systèmes expert d'analyse du risque ou réalisées à l'initiative de l'analyste. Les modèles sont enrichis de données provenant de bases de données externes, ou d'informations internes comme le comportement payeur d'un client (cas d'un renouvellement d'un financement consécutif à l'achat d'un nouveau véhicule).

Les décisions sont encadrées par des règles de délégations précises. Pour les portefeuilles corporate elles vont jusqu'à reposer sur la décision de comités de crédit du groupe SOFIB ou les comités de crédit assurés par les actionnaires.

Les modèles internes de mesure du risque à l'octroi sont développés et backtestés par des équipes de Banque PSA Finance et contrôlés par des équipes de Santander. Chaque évolution est validée par le groupe SOFIB. Les équipes de risques vérifient que l'ensemble des profils de clientèle sont correctement appréhendés par les outils de mesure du risque.

Pour l'activité retail les modèles de mesure du risque de crédit en portefeuille sont des modèles bâlois (IRBA). Les taux de défaut et les taux de pertes sont mesurés sur la base des classes de risques qui sont-elles mêmes modélisées. L'estimation des probabilités de défaut et des pertes en cas de défaut, utilisées pour calculer les exigences en fonds propres, sont modélisées à partir des taux de défaut et des taux de pertes. Pour l'activité corporate hors réseau et

contractuellement, le groupe SOFIB ne supporte pas de risque de valeur résiduelle.

Indépendamment de la politique de sélection des risques qui est prudente, le niveau du risque de crédit est influencé par la conjoncture économique et ce, tant au niveau des défauts qu'au niveau de la valeur de marché des véhicules repris.

assimilés, un modèle de notation des contreparties (IRBF) est utilisé et régulièrement backtesté. Pour l'activité corporate réseau, un modèle spécifique à l'activité du groupe SOFIB existe (IRBF) qui est utilisé tant pour l'octroi que pour les contrats en portefeuille.

Tous les modèles sont régulièrement backtestés et soumis à une validation technique réalisée par Banque PSA Finance et Santander. Le groupe SOFIB valide également depuis 2015 toutes les évolutions des modèles.

En ce qui concerne la mesure comptable du risque de crédit, l'ensemble des encours retail est déprécié à partir de taux de dépréciation qui sont calculés plusieurs fois par an à partir d'un modèle d'estimation des recouvrements futurs actualisés, basé sur des données historiques de récupérations des encours incidentés. Les encours douteux des portefeuilles corporate réseau et corporate hors réseau et assimilés sont dépréciés sur la base d'une analyse individuelle pour les encours en défaut en tenant compte de la valorisation des garanties éventuellement détenues. La dépréciation de ces portefeuilles intervient dès le déclassement en créances douteuses si la perte estimée suite à l'analyse individuelle est non nulle. De surcroît, une dépréciation des encours corporate sain est réalisée.

La maîtrise du risque est notamment fondée sur:

- une offre produit qui fixe notamment la nature juridique du produit et les garanties associées, la durée maximum du produit, le niveau d'apport minimum et le niveau des éventuels paliers et valeurs résiduelles ;
- une vérification du risque de surfacturation du montant financé ainsi qu'une vérification du double financement ;
- des octrois qui peuvent être conditionnés ;
- une procédure d'octroi et des règles de délégation strictes ;
- une vérification, avant la mise en place du financement, des documents justificatifs demandés à l'octroi y compris les éventuelles garanties qui conditionnaient l'octroi.

A cela s'ajoute pour les portefeuilles corporate réseau et corporate hors réseau et assimilés:

- la fixation de lignes de crédit et des durées de validité associées, les lignes de crédit sont associées à des produits financiers qui disposent

- de leurs propres lignes sachant que celles-ci ne sont pas fongibles entre elles ;
- des dispositifs de garantie collectifs ou des prises de garanties au moment de l'entrée en relation, lors du renouvellement des lignes ou en cas de dégradation du niveau de risque entre deux renouvellements de lignes. Les garanties peuvent être personnelles, porter sur des biens identifiés ou être données par des assureurs crédit ou sous forme de garanties bancaires ;
- un suivi quotidien des éventuels incidents de paiement ;
- un dispositif gradué d'alerte allant de la mise sous surveillance à la mise en défaut y compris sous forme de défaut conditionnel c'est-à-dire même si aucun défaut selon la définition bâloise du défaut n'a été constaté ;
- un dispositif qui déclenche une nouvelle notation des concessionnaires selon l'évolution d'indicateurs financiers ou commerciaux de son activité ;
- des audits de stock dont la fréquence dépend du profil de risque du concessionnaire ainsi que la conservation des documents d'immatriculation et enfin des contrats de financement qui prévoient qu'à tout moment selon les dispositions en vigueur, les véhicules financés peuvent être gagés.

La surveillance du risque de l'activité retail concerne notamment:

- l'évolution de la qualité de la demande de financement et la qualité de la production de financements ;
- les indicateurs relatifs au comportement de paiement par technique, segment de clientèle, année de production, etc. ;

1.7.4 Risques financiers et risque de marché

1.7.4.1 Risque de liquidité

Facteurs de risque

Le groupe SOFIB se refinance sous forme de lignes bancaires, par des opérations de titrisation, par des activités de dépôts clients et par la participation aux opérations de refinancement mises en place par la Banque Centrale Européenne.

Ainsi, le risque de liquidité constitue l'un des principaux risques financiers auquel le groupe est confronté.

Ce risque résulte de la possibilité que, sur une période donnée, l'entité ne puisse pas respecter ses engagements en temps voulu du fait de facteurs externes (situation sur les marchés financiers mondiaux, crises de liquidité interbancaire etc.) ou de paramètres internes (liés par exemple à la notation du groupe par les agences de notation).

Les principaux objectifs de la gestion du risque de liquidité sont de :

- réduire autant que possible les effets négatifs des éventuelles évolutions des marchés qui impactent la capacité de financement du groupe.
- gérer les sorties de trésorerie quotidiennes.

- les indicateurs Bâlois de mesure du risque des contrats en portefeuille.

Les indicateurs de surveillance du risque sont analysés par des analystes SOFIB. Les zones de risques décelées peuvent induire la modification de la mesure ou de la maîtrise du risque.

Pour les portefeuilles corporate la surveillance du risque s'exerce principalement via:

- le suivi des utilisations des lignes ;
- le suivi de la situation financière de la contrepartie ;
- le suivi des incidents de paiement et des impayés ;
- le suivi d'événements potentiellement graves comme les cessations d'activité, les redressements ou liquidations judiciaires ;
- le suivi des utilisations de lignes, des éventuels incidents de paiement et des constats dégagés lors des audits de stock ;
- le suivi très rapproché des concessionnaires figurant en tableau de surveillance ou étant en situation de défaut ou de défaut conditionnel ;
- un comité de crédit mensuel auquel participent sans voix délibérative des représentants des marques Peugeot, Citroën et DS.

Une surveillance transversale du risque est également réalisée en continue par le département de risque *Oversight*. Des monitorings très réguliers (quantitatifs et qualitatifs) sur le risque de crédit sont notamment réalisés sur l'ensemble des portefeuilles et communiqués au sein du groupe SOFIB ainsi qu'aux actionnaires.

- parvenir à répondre aux variations saisonnières des sources de financement et des demandes de crédit.
- pouvoir répondre rapidement aux variations des cycles économiques qui affectent la disponibilité et la demande de fonds.
- surmonter les conséquences d'une situation de crise donnée.

Ceux-ci sont accompagnés par les principes d'exécution suivants :

- établir des besoins de liquidités stables sur le bilan à moyen et long terme ;
- diversifier les sources de financement en termes d'instruments et de marchés ;
- respecter les obligations spécifiques établies par les autorités de réglementation ;

L'analyse et le suivi du risque de liquidité se basent sur les hypothèses de :

- bilan de fin de période avec l'hypothèse d'écoulement contractuel ou conventionnel ;
- et la prise en compte des données comportementales (ex. remboursements anticipés).

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

En référence à la méthodologie standard des sociétés mères, les principaux indicateurs d'évaluation du risque de liquidité sont calculés sur une base mensuelle :

- le Gap de liquidité : le gap de liquidité se définit comme la différence entre les flux d'actifs et les flux de passifs à une période donnée.
- les Ratios de liquidité de gestion interne : ces ratios sont des indicateurs des besoins structurels en liquidités. Leur analyse fournit une approximation de l'évolution des liquidités prenant en compte les caractéristiques spécifiques du bilan.

Exemple : Ratio de liquidité minimum (« MLR »)

$$\text{MLR} = \frac{\text{Liquidité disponible} + \text{Entrées de trésorerie jusqu'à 12 mois}}{\text{Sorties de trésorerie jusqu'à 12 mois}}$$

- les ratios LCR et NSFR dans le cadre des exigences du règlement européen CRR. Ces ratios sont devenus obligatoires et supervisés par les régulateurs. Le ratio LCR est effectivement entré en vigueur depuis le 1er octobre 2015. Le ratio NSFR sera effectif à partir du 1er janvier 2018. A tout

Les actifs grevés sont calculés et suivis dans le cadre de la gestion de liquidité, selon l'arrêté du 19 décembre 2014 du ministre des finances et des

moment les exigences du régulateur ont été respectées pendant l'exercice.

- le Stress test de liquidité : permet d'estimer le temps durant lequel l'entité peut continuer à opérer avec des sorties de trésorerie sous différents scénarios de crise.

Des limites sont définies en référence aux indicateurs de liquidité, aux exigences réglementaires et en conformité avec l'appétit du risque du groupe.

La surveillance du risque de liquidité est donc fondée sur le calcul quotidien ou mensuel, selon les cas, des indicateurs de risque afin d'évaluer le niveau de risque actuel et anticiper le respect des limites et les éventuelles mesures à prendre pour encore mieux mesurer, maîtriser ou surveiller le risque.

Ce suivi fait l'objet de rapports de gestion mensuels au comité ALCO et au comité des risques ainsi que de reportings de liquidités réglementaires (CRDIV) mensuels et trimestriels.

comptes publics, la situation des actifs grevés au niveau consolidé à fin décembre 2015 se présente comme ci-dessous.

Publications relatives aux actifs grevés

MODELE A - ACTIFS

(en euros)	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
	010	040	060	090
010 Actifs de l'établissement déclarant	3 291 785 598	-	6 038 270 402	-
020 Prêts à vue	264 793 542		462 462 458	
030 Instruments de capitaux	0	0	3 000	3 000
040 Titres de créances	0	0	132 920 000	132 920 000
100 Prêts et avances autres que prêts à vue	3 026 992 056		5 261 564 944	
120 Autres actifs	0	-	181 320 000	-

Non applicable pour la juste valeur

MODELE B – GARANTIES REÇUES

(en euros)	Juste valeur de la garantie reçue grevée ou des titres de créance propres émis grevés	Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de créance propres émis disponibles pour être grevés
	010	040
110 Garanties reçues par l'établissement déclarant	0	0
150 Instruments de capitaux	0	0
160 Titres de créances	0	0
230 Autres garanties reçues	0	0
240 Titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties propres ou des titres propres adossés à des actifs	0	0

MODELE C – ACTIFS GREVES/GARANTIES REÇUES ET PASSIFS ASSOCIES

(en euros)	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garantie reçue et titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
	010	030
010 Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	2 246 361 021	3 291 785 598
020 Dérivés	0	0
040 Dépôts (dont : banques centrales)	703 680 021	1 031 162 728
090 Titres de créances émis (dont : titrisations)	1 542 681 000	2 260 622 870
120 Autres	0	0

MODELE D – INFORMATIONS SUR L'IMPORTANCE DES CHARGES PESANT SUR LES ACTIFS

L'utilisation de créances remises en garantie dans le cadre d'opérations de refinancement permet au groupe SOFIB de diversifier ses sources de financement notamment par l'émission de titres de titrisations.

Elle peut également intervenir dans le cadre des opérations de politique monétaire de la BCE.

1.7.4.2 Risque de taux d'intérêt

Facteurs de risque

Le risque de taux d'intérêt est la possibilité de pertes dues à l'impact des mouvements de taux d'intérêt sur la structure des capitaux propres de l'entité (via revenus, charges, actif, passif et d'autres transactions de bilan).

La politique en matière de risque de taux d'intérêt est plutôt conservatrice et évite toute spéculation. Elle vise à piloter et encadrer des positions en risque de taux à l'intérieur des limites de sensibilité en accord avec l'appétit du risque défini.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Le risque de taux peut essentiellement impacter la marge d'intérêt nette et la valeur de marché des fonds propres de l'entreprise. La gestion du risque de taux d'intérêt est encadrée par des limites de sensibilité en accord avec l'appétit du risque.

Les principaux indicateurs d'évaluation du risque sont calculés sur une base mensuelle :

- le Gap de taux d'intérêt : il s'agit de la différence entre les actifs et les passifs en fonction du type de taux (fixe ou variable) sur une période donnée.
- la sensibilité de la marge d'intérêt nette (NIM) : mesure les pertes ou profits supplémentaires sur les marges d'intérêts de l'entité induite par une variation du taux d'intérêt dans les 12 prochains mois. L'évaluation de la sensibilité de la Marge Nette d'intérêt constitue une approche à court terme et est basée sur l'analyse des outils de gap de taux.
- la sensibilité de la valeur de marché des fonds propres (MVE) : impact sur la valeur actuelle des actifs et passifs de l'entité lors d'une variation du taux d'intérêt. La notion de MVE se réfère à une approche à long terme. La sensibilité de la valeur de marché des fonds propres est également calculée à l'aide d'analyses des outils de gap de taux.

La gestion du risque de taux consiste à respecter cette politique et à s'en assurer par un contrôle régulier et des mesures de couverture.

Au cours de l'exercice 2015, le portefeuille des swaps de taux d'intérêt est un des principaux éléments utilisés pour couvrir l'exposition de risque de taux du bilan.

Les indicateurs de suivi du risque de taux se basent sur les hypothèses de :

- bilan statique : les montants qui arrivent à la maturité sont renouvelés par de la nouvelle production de quantité identique, les soldes restent par conséquent constants.
- l'analyse est basée sur la maturité contractuelle et conventionnelle et les dates de révision des taux.
- les calculs prennent en compte une courbe de taux de zéro coupon et de différents scénarii de variation de taux d'intérêts. Par exemple : +/- 100bp ; +/-75 bp ; +/- 50 bp et +/- 25 bp.

Les limites du risque de taux d'intérêt sont fixées en référence aux indicateurs de risque de taux que sont la sensibilité NIM et la sensibilité MVE. Ces limites sont formellement approuvées par le Conseil d'Administration. Lorsque l'analyse des mesures révèle une situation pouvant exposer à des niveaux de risques hors des limites validées, ou pouvant indiquer un changement dans les conditions du marché, la direction financière devra concevoir et proposer des plans d'action appropriés.

Parallèlement, dans le cadre de la maîtrise des risques lors de la mise en place de nouveaux

instruments exposant au risque de taux d'intérêt, des tests d'efficacité de couverture sont réalisés.

La maîtrise du risque de taux est, enfin, assurée par le suivi mensuel de ces indicateurs, le contrôle du respect des limites établies et des éventuelles mesures à prendre pour encore mieux mesurer, maîtriser ou surveiller le risque. Ce suivi fait l'objet de rapports de

gestion mensuels au comité ALCO et au comité des risques.

Au 31 décembre 2015, la sensibilité à une hausse de 1% de l'ensemble de la courbe des taux est restée conforme aux limites fixées par le Conseil d'Administration du groupe.

1.7.4.3 Risque de contrepartie

Facteurs de risque

Le risque de contrepartie représente la perte potentielle réalisée par le groupe SOFIB dans

l'hypothèse d'une défaillance future d'une de ses contreparties.

1.7.4.3.1 Risque de contrepartie bancaire

Facteurs de risque

Ce risque regroupe deux composantes de natures différentes : le risque de livraison et le risque de crédit.

- Le risque de livraison concerne toutes les opérations de marché intégrant un échange simultané de devises, de flux d'intérêts, de titres ou autres. Le risque naît de la non simultanéité des opérations ;
- Le risque de crédit peut être défini comme la perte totale potentielle enregistrée par le groupe SOFIB sur une opération suite à la défaillance de la contrepartie.

Ainsi, le groupe SOFIB est exposé au risque de contrepartie à plusieurs titres :

- les opérations de marché réalisées pour couvrir le risque de taux et un éventuel risque de change opérationnel ;
- la gestion, par mandat, dans le cadre des opérations de titrisation, du placement des réserves des Fonds Communs de Titrisation (FCT).

Mesure, Maîtrise et Surveillance du Risque

La direction des risques est chargée de la validation des évolutions du dispositif de mesure et de surveillance du risque de contrepartie.

La surveillance du risque est fondée sur les principes suivants :

- chaque contrepartie fait l'objet d'une analyse financière pour s'assurer de sa pérennité et de sa solvabilité, et se voit attribuer une évaluation sur la base de la notation d'une agence de rating ;

- des limites d'allocation sont fixées pour chaque contrepartie en fonction de sa notation externe ;
- le contrôle du respect des limites prudentielles soit 25% des Fonds propres ;
- les utilisations des limites sont mesurées et vérifiées quotidiennement dans le déroulement de l'activité courante : les éventuels dépassements sont communiqués chaque jour ;
- les informations relatives au suivi du risque de contrepartie font l'objet d'un reporting mensuel au comité ALCO (concernant les expositions financière) et au comité des risques.

1.7.4.3.2 Risque de contrepartie corporate

Facteurs de risque

En matière de crédit aux clientèles corporate (flottes et réseaux), le groupe SOFIB est exposé à un

risque de crédit caractérisé par une perte potentielle en cas de défaillance de la contrepartie financée.

Mesure, Maîtrise et Surveillance du risque

Afin de maîtriser le risque de crédit aux clientèles corporate, le groupe SOFIB et en particulier sa direction des risques définit et met en œuvre des politiques de gestion du risque fondées sur :

- une analyse a minima annuelle de chaque contrepartie corporate afin d'établir un diagnostic juridique, économique et financier et d'évaluer la solvabilité et la capacité de la contrepartie à faire face à ses engagements,

- une notation systématique sur la base d'un modèle interne dont la pertinence est régulièrement contrôlée,
- la mise en place de lignes de crédit dans le cadre d'une politique produits et garanties robuste et en fonction du diagnostic et de la notation de la contrepartie,
- la déclaration du défaut, le plus souvent avant 90 jours d'impayés (défaut conditionnel).

La direction des risques assure une surveillance permanente des indicateurs de risque du portefeuille par :

- l'utilisation quotidienne des limites dans le cadre du financement des stocks et des lignes de crédit bancaires des concessionnaires,
- un monitoring des dépassements et des retours dans les lignes sur base quotidienne et hebdomadaire,
- le suivi quotidien des impayés, retards de paiement, contrôles des stocks réseau,
- le suivi des défauts et provisions sur une base mensuelle.

1.7.4.4 Risque de change

Facteurs de risque

Pendant l'exercice 2015, la seule activité génératrice du risque de change a été arrêtée et au 31 décembre 2015, le groupe SOFIB ne dispose plus d'activité en devise qui peut exposer aux risques de

Dans le cadre de la gouvernance du groupe SOFIB, la direction des risques :

- tient des comités de crédit bi-hebdomadaires, organes de décision sur les risques de contrepartie corporate,
- informe les organes de direction de la performance du portefeuille dans le cadre des comités mensuels de mesure des risques : comité des risques, comité de surveillance, comité Buy-Back, comité flottes,
- échange avec les marques du groupe PSA sur la politique et les enjeux de la gestion des risques corporate sur une base mensuelle.

change. Néanmoins, en cas de position de change, la couverture des opérations en devise serait validée par le comité compétent.

1.7.4.5 Risques de marché

Le groupe SOFIB a pour politique de ne pas être en situation de risques de marché au sens de la réglementation bancaire. Les opérations sur instruments dérivés, de taux ou de change, qui sont conclus ont pour vocation de couvrir des éléments du bilan qui par ailleurs, n'ont pas pour vocation d'être cédés à court terme.

Le groupe SOFIB n'est pas autorisé, ni pour le compte de client, ni pour ses propres comptes, à exercer d'activité spéculative de marché.

Le groupe s'assure régulièrement du respect de cette règle interne et du bon adossement des couvertures aux éléments couverts.

Les organes de gouvernance doivent être informés régulièrement des expositions aux risques de marchés aux travers des principaux comités compétents.

1.7.5 Risques liés aux opérations de titrisation

Facteurs de risque

Les titrisations du groupe SOFIB sont des cessions sans recours par sa filiale CREDIPAR à des Fonds Commun de Titrisation et CREDIPAR conserve une partie du risque au travers de la détention d'au moins 5% des titres émis par ces FCT, de même qu'au travers d'autres mécanismes de rehaussement de crédit y compris les réserves de liquidité.

Outre la détention de titres du Fonds Commun de Titrisation, les risques encourus par le groupe sont:

- une dégradation inattendue et exceptionnelle de la qualité des actifs cédés ;
- un fort infléchissement de la production nouvelle de financements ayant un impact sur les titrisations en phase de rechargement ;

Ces deux risques débouchent sur une activation des triggers et potentiellement sur un amortissement accéléré qui au-delà, pourrait déboucher sur un risque de réputation et une plus grande difficulté à émettre sur le marché des ABS Auto.

Mesure, Maîtrise et Surveillance du Risque

Lors du montage d'une opération de titrisation, Le groupe SOFIB s'entoure du conseil de banques arrangeuses. Par ailleurs, le groupe SOFIB dispose maintenant d'un savoir-faire de plus de dix ans en matière de titrisation de créances. Afin d'assurer et maintenir une connaissance approfondie des créances titrisées, chaque opération de titrisation s'adresse à un « portefeuille » très cohérent ; à savoir, une technique

de financement, une typologie de clientèle. Les créances sont toujours originées, portées et gérées par la filiale CREDIPAR du groupe SOFIB (aucun indicateur n'est laissé à la connaissance des équipes de gestion de clients et de recouvrement leur permettant d'identifier le caractère titrisé ou non des créances sur lesquelles elles sont amenées à intervenir). Les opérations de titrisation du groupe

SOFIB sont généralement notées par les agences de notation, puis suivies durant toute la vie du fonds. Ceci permet d'intégrer différents scénarios de crise, avant le

placement des titres puis pendant toute la vie du fonds.

1.7.6 Risque de concentration

Facteurs de risque

Le groupe SOFIB est soumis à plusieurs natures de risque de concentration :

- le risque de concentration individuel des opérations de crédit ;

- le risque de concentration sectoriel des opérations de crédit ;
- le risque de concentration des refinancements bancaires.

Mesure, Maîtrise et Surveillance du Risque

Refinancements bancaires

Le groupe SOFIB a pour principe de respecter la diversification des sources de financement interbancaire.

Ainsi dans le cadre de la mise en place des lignes de financement nécessaires à son activité, un seuil d'emprunt a été établi pour chaque contrepartie bancaire autorisé sur la base :

- du montant total financé,
- de critères géographiques (contrepartie française ou étrangère),
- des notations externes (Agences de notations) de la contrepartie.

- lorsqu'une contrepartie bancaire contrôle de manière exclusive une ou plusieurs autres contreparties bancaires, l'ensemble ainsi constitué est considéré comme une seule et même contrepartie pour leur respect.
- le système de surveillance ainsi mis en place, permet de vérifier périodiquement et lors de la conclusion d'un nouvel emprunt, le respect des seuils fixés.
- pour chaque nouveau financement impliquant un dépassement du niveau fixé sur une des contreparties, avant sa mise en place, il doit faire l'objet d'une présentation au comité ALCO et la demande d'autorisation auprès du comité des risques.

Une fois établis, le suivi et le contrôle du respect de ces seuils sont assurés de la manière suivante :

Opérations de crédit

Le niveau du risque de concentration est appréhendé par des indices de concentration pour les risques de concentration sectorielle et individuelle des opérations de crédit. Des limites de risque ont été fixées pour les risques de concentration individuelle, de concentration sectorielle et de concentration des établissements de crédit accordant des lignes bancaires aux sociétés du groupe SOFIB.

Selon leur nature, les limites de risque de concentration sont présentées à fréquence trimestrielle au comité des risques ainsi qu'aux différents organes de surveillance du groupe SOFIB.

Le groupe SOFIB suit tout particulièrement le niveau de ses engagements vis-à-vis du groupe PSA.

Au 31 décembre 2015, les encours du groupe SOFIB envers le groupe PSA s'élèvent à 156,5 millions d'euros soit 17,66% des fonds propres prudentiels.

A cette même date, les 10 principaux encours du groupe SOFIB, hors ceux sur le groupe PSA, représentent un montant total de 1 131,4 millions d'euros. Par catégorie de contrepartie ces 10 principaux engagements se décomposent de la façon suivante :

- Banques : 374,6 millions d'euros / 42,2 % des fonds propres prudentiels ;
- corporate réseau (hors PSA) : 474,4 millions d'euros / 53,5 % des fonds propres prudentiels ;
- corporate hors réseau et assimilés : 282,3 millions d'euros / 31,8 % des fonds propres prudentiels.

1.7.7 Risque opérationnel

Définition du risque et facteurs de risque

Le groupe SOFIB définit le risque opérationnel comme « le risque résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des

événements extérieurs, y compris d'événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort risque de perte ».

Identification et évaluation du risque, maîtrise et surveillance du risque

Le groupe SOFIB est exposé à un risque d'incident sur l'ensemble des familles bâloises de risque opérationnel:

- fraude interne et fraude externe ;
- pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail ;
- clients, produits et pratiques commerciales ;
- dommages aux actifs corporels ;
- dysfonctionnements de l'activité et des systèmes ;
- exécution, livraison et gestion des processus.

Le groupe SOFIB est principalement exposé à des « risques opérationnels » en rapport avec le risque de crédit, de marché, des fraudes externes et dans une mesure largement moindre, à des risques sur ses activités externalisées auprès de prestataires ou de partenaires.

1.7.8 Risque de non-conformité

Définition et facteurs de risque

Le risque de non-conformité est le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques,

Mesure, Maîtrise et Surveillance du Risque

La mesure du risque est réalisée en amont via un dispositif de veille réglementaire. Le dispositif mis en place vise à recenser les changements ainsi que les motifs des sanctions émanant des autorités de tutelle, analyser les informations ainsi recueillies et enfin en évaluer les impacts sur : la relation client, les processus et l'organisation, les systèmes d'information, le périmètre d'activité et plus généralement sur le modèle économique.

La maîtrise du risque de non-conformité s'effectue notamment via l'adaptation des procédures,

La cartographie des risques couvrant l'ensemble des activités du groupe SOFIB, a fait l'objet d'une révision en 2015. Elle identifie et hiérarchise sur trois niveaux les risques opérationnels qui sont classés par activités, processus et sous-processus.

La maîtrise des risques s'exerce par des dispositifs de maîtrise du risque qui sont intégrés aux procédures ou instructions de travail et font l'objet de contrôles de second niveau exercés par les fonctions de contrôle permanent. Ils peuvent aussi se décliner sous forme de règles de décision et de délégations ainsi que dans des dispositions spécifiques intégrées aux systèmes informatiques. Des Plans de Reprise d'Activité ont été définis et déployés pour les locaux et systèmes d'information. Ils sont testés une fois par an.

ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

Les facteurs de risque sont liés à une interprétation incorrecte des textes ou à une déclinaison insuffisante de ceux-ci au niveau des modes opératoires, procédures ou instructions internes.

instructions ou modes opératoires, la détection des personnes politiquement exposées ou faisant l'objet d'une mesure de gel des avoirs, la fixation de critères et de seuils de significativité des anomalies en matière de lutte contre le blanchiment et de financement du terrorisme ainsi qu'un dispositif d'alerte professionnelle.

La surveillance du risque de non-conformité s'effectue au travers de la réalisation d'un programme de contrôles. Les résultats de ces contrôles sont présentés aux comités conformité organisés de façon trimestrielle.

1.7.9 Risque de réputation

Définition du risque de réputation et facteurs de risque

Pour le groupe SOFIB, le risque de réputation se décompose en:

- un risque spécifique, correspondant au « Risque de réputation et d'image auprès notamment des clients

finaux, clients réseaux, tiers bancaires et autorités de tutelle (hors risque d'image interne) » ;

- une répercussion éventuelle d'un incident opérationnel.

Mesure, Maîtrise et Surveillance du risque de réputation

Le risque d'image et de réputation est dans une large mesure lié à des risques déjà identifiés, couverts par des dispositifs de contrôle interne : il en est notamment ainsi pour les risques de fraude interne ou externe ou pour le risque de non-conformité.

La prévention de ces risques s'effectue au travers de plusieurs dispositifs tels que:

- le respect du secret bancaire et l'obligation de réserve professionnelle ;
- la validation par les services juridiques des modèles de courriers adressés aux clients et des messages publicitaires ;
- le suivi Qualité des relations avec la clientèle ;
- la validation des nouveaux produits par les entités juridiques, fiscales et conformité ;
- le dispositif d'alerte professionnelle.

1.7.10 Corrélation entre le groupe SOFIB et ses actionnaires

Définition du risque de corrélation et facteurs de risque

Le groupe SOFIB est détenu depuis le 2 février 2015, à 50/50 par ses deux actionnaires Banque PSA Finance et Santander Consumer France.

De par son appartenance à Banque PSA Finance ainsi qu'à Santander Consumer France (et aux groupes PSA et Santander), l'activité et la rentabilité du groupe SOFIB peuvent être partiellement influencées par un certain nombre de facteurs prenant naissance au niveau de ses actionnaires :

- des facteurs économiques et financiers : la performance commerciale, les résultats financiers, les perspectives de rentabilité et le rating des groupes PSA et Santander ;
- des facteurs stratégiques : développement produit et implantations géographiques ;
- des facteurs liés à la réputation et à l'image de marque des deux actionnaires.

Mesure, Maîtrise et Surveillance de la corrélation entre le groupe SOFIB et ses actionnaires

Le risque de corrélation principal concerne celui qui lie étroitement, du fait de la méthodologie retenue par les agences de notation, le niveau de notation à court et à long terme de ses actionnaires. La répercussion sur la notation du groupe SOFIB d'une

éventuelle dégradation de la notation de ses actionnaires a été étudiée dans le cadre des scénarios de stress de liquidité, inclus aussi dans le « Liquidity Contingency Plan ».

1.8 Contrôle interne

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, relatif au contrôle interne des établissements de crédit, le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par le groupe SOFIB s'articule autour des fonctions du contrôle permanent et du contrôle périodique, et d'un premier niveau de responsabilité qui a pour cadre les unités opérationnelles.

Le groupe SOFIB a défini dans une charte les principes fondamentaux d'organisation et de fonctionnement de son dispositif de contrôle interne. La charte de contrôle interne fixe les organisations, les moyens, les champs d'action et les missions, ainsi que les modalités de fonctionnement du dispositif de contrôle du groupe SOFIB.

1.8.1 Le dispositif de contrôle permanent

1.8.1.1 Les contrôles de premier niveau, socle du dispositif de contrôle interne

Ces contrôles se situent au sein des structures opérationnelles. Les contrôles y sont exercés par l'ensemble des salariés dans le cadre de leurs activités quotidiennes, en application de procédures intégrant

les divers contrôles à effectuer, ou par des agents dédiés à ces fonctions au sein même de ces structures. Les contrôles de premier niveau font l'objet d'une surveillance par les organes du contrôle permanent.

1.8.1.2 Le contrôle permanent

Contrôle de deuxième niveau, cette fonction est en charge de différentes missions :

- le contrôle de la conformité
- le contrôle permanent des risques des entités du groupe, y compris celui des prestations externalisées.

La fonction conformité assure la prévention, le contrôle et la surveillance permanente des risques de non-conformité. Elle veille notamment au respect des obligations relatives à la protection des données, à la lutte contre le blanchiment des capitaux, et à la conformité des produits nouveaux ou modifiés de façon significative. Elle met en œuvre les outils et formations appropriés. Elle est enfin responsable de la veille réglementaire.

Les missions de contrôle des risques opérationnels portent sur :

- l'évaluation récurrente du niveau de maîtrise des risques opérationnels atteint par les dispositifs de contrôle mis en œuvre dans les entités du groupe, ainsi que chez les prestataires ;
- l'exercice de contrôles spécifiques de deuxième niveau dans l'ensemble des structures ;

- l'animation d'un dispositif de certification d'auto-évaluation des contrôles de premier niveau, par lequel les responsables opérationnels attestent de l'exécution et du résultat de contrôles clés sur les risques majeurs. Ce dispositif couvre la comptabilité, les activités de refinancement et de trésorerie ainsi que la sécurité des accès aux principales applications informatiques du groupe SOFIB.
- la formalisation et le suivi des recommandations ;
- la collecte, l'analyse et le suivi des pertes et incidents opérationnels, enregistrés dans la cartographie des risques.

Ces fonctions contrôlent notamment l'exécution régulière par les opérationnels des contrôles clés de premier niveau effectués sur les risques identifiés comme majeurs.

Une cartographie des risques est maintenue par la fonction de gestion des risques, qui recense l'ensemble des risques auxquels le groupe SOFIB est exposé. Elle contribue à vérifier la robustesse du dispositif de contrôle du groupe SOFIB, en mettant en regard les risques bruts identifiés, les pertes liées à ces risques ainsi que le résultat des contrôles de deuxième niveau et enfin le risque résiduel.

1.8.2 Le dispositif de contrôle périodique

Le contrôle périodique, contrôle de troisième niveau, vérifie la conformité des opérations, le niveau de risque, le respect des procédures et l'efficacité du contrôle permanent.

Il est exercé par les équipes d'audit sous forme de missions ponctuelles conduites selon un plan triennal

couvrant l'ensemble des organisations et entités du groupe SOFIB, y compris la sous-traitance.

En rendant compte de ses activités aux dirigeants effectifs, au Conseil d'Administration et au comité d'audit et risques, il contribue à l'amélioration des processus et à la maîtrise des risques du groupe SOFIB.

1.8.3 La surveillance du dispositif par les organes délibérant et exécutif

Le dispositif de contrôle interne est suivi par les organes délibérant et exécutif, notamment par la tenue de comités.

Le Conseil d'Administration veille à la maîtrise des principaux risques encourus par le groupe SOFIB et

s'assure de la fiabilité du dispositif de contrôle interne. Par l'intermédiaire du comité d'audit et risques, il examine les principaux enseignements issus de la surveillance des risques et des travaux des contrôles périodiques et permanents.

Le comité d'audit et risques du groupe SOFIB priorise ses missions en fonction des risques identifiés. Parmi ses prérogatives se trouvent la planification, supervision et revue des audits internes, et la revue du plan d'audit des commissaires aux comptes. Il est aussi responsable de la résolution des faiblesses potentielles dans les contrôles internes identifiées par les auditeurs externes.

Le comité d'audit et risques s'assure également du respect de la conformité aux exigences réglementaires, Bâle III entre autres, et de la mise en place des mesures de conformité à ces normes. Enfin, le comité d'audit et risques passe en revue les comptes consolidés de la Banque ainsi que les états financiers respectifs des filiales du groupe à la lumière des méthodes comptables utilisées.

1.8.4 La base organisationnelle du contrôle interne de la Banque

Les processus de contrôle s'appuient sur un ensemble de contrôles réguliers qui s'exercent au moyen de délégations applicables aux entités opérationnelles. Ces délégations concernent notamment les opérations bancaires et financières, les accords de crédit, les conditions appliquées à la clientèle, les nouveaux produits et les engagements de dépenses.

Dans le cadre du comité d'audit et risques ou dans le cadre de comités opérationnels, les principales orientations de la Banque sont précisées et mises en œuvre. Ces comités spécifiques concernent notamment les risques de crédit, où sont examinées les évolutions des impayés et des pertes, analysées les performances des outils de sélection du risque pour les portefeuilles retail et entreprise (flottes et réseaux de distribution).

Le cas échéant, le comité peut demander à consulter le Président de SOFIB, les directeurs généraux ainsi que les commissaires aux comptes ou toute autre personne utile à l'exercice de sa fonction. Plusieurs fois par an, le Président du comité d'audit et risques reçoit les représentants des contrôles périodiques et permanents et de la filière risques.

L'organe exécutif est responsable de la définition et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne. Par l'intermédiaire des comités contrôle et des comités conformité réunis trimestriellement, il en surveille le bon fonctionnement et veille à l'adéquation des missions et des moyens.

Au cours de ces comités, sont également présentées pour décision :

- les évolutions du dispositif Bâle III ;
- les marges relatives à l'activité de financement ;
- les produits et processus, y compris les risques associés ;
- les dossiers de financement des réseaux et des flottes d'entreprises examinés soit au niveau d'un comité de crédit du groupe Santander, soit au niveau du comité de crédit du groupe SOFIB selon les délégations en vigueur ;
- le suivi et l'examen des résultats de la politique mise en œuvre dans le cadre du refinancement, et de la gestion des risques de liquidité, taux et change ;
- le suivi de la politique de sécurité en matière informatique ;
- les travaux de la conformité.

1.9 Renseignements à caractère général concernant SOFIB et actionnariat

1.9.1 Présentation générale

Dénomination sociale :
SOCIETE FINANCIERE DE BANQUE – SOFIB

Nom commercial : SOFIB

Nationalité : française

Siège social : 29 rue Ernest Cognacq,
92300 Levallois Perret, France
Tél. : + 33 (0) 1 46 39 65 55

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration dont les actions ne sont pas négociables sur un marché réglementé.

SOFIB est un établissement de crédit agréé sous la supervision du régulateur bancaire européen, la Banque Centrale Européenne depuis décembre 2015 tout en continuant de transmettre les informations requises au régulateur français, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Date de constitution et durée : SOFIB a été constituée le 24 juin 1965, elle est immatriculée depuis le 20 juillet 1965. La date d'expiration de la Société est le 31 décembre 2064.

Objet social : L'objet social de la société est le suivant conformément à l'article 3 des statuts :

- la réalisation, en France et à l'étranger, de toutes opérations de banque, et opérations connexes, dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires applicables aux établissements de crédit, ainsi que des décisions d'agrément dont elle bénéficie,
- la prise de participation dans toutes entreprises existantes ou à créer,
- et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières ou immobilières, compatibles avec son activité d'Etablissement de crédit.

Registre et numéro d'identification : SOFIB est immatriculée au R.C.S. Nanterre sous le numéro 652 034 638.

- N° Siren : 652 034 638
- N° Siret : 652 034 638 00021
- Code APE/NAF : 6419Z

Exercice social : l'exercice social commence le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année

1.9.2 Capital

Actionnariat : au 31 décembre 2015, le capital social de l'entité SOFIB s'établit à 144 842 528 euros divisé en 9 052 658 actions de 16 euros chacune entièrement libérées dont la répartition est paritaire entre :

- Banque PSA Finance qui détient 4 526 329 actions et le même nombre de droits de vote, et
- Santander consumer France qui détient 4 526 329 actions et le même nombre de droits de vote.

Modifications intervenues dans la répartition du capital dans les 3 dernières années : avant la date d'entrée au capital de SOFIB de Santander Consumer France le 2 février 2015, Banque PSA Finance était actionnaire à plus de 99,99 % de SOFIB, 6 actions étaient détenues par des entités contrôlées par le Groupe PSA et une action était détenue par le Directeur Général de la Banque.

1.9.3 Conseil d'administration et organes de direction

Le Conseil d'Administration de SOFIB est composé de six membres, soit trois choisis par chacun des deux actionnaires. Pour les trois premières années de la coopération entre Banque PSA Finance et Santander Consumer France la Présidence du Conseil est assurée par un administrateur désigné par Santander Consumer France, tout comme le mandat du Directeur Général Délégué. Banque PSA Finance a désigné de son côté le Directeur Général de la Banque. A l'issue de la première période de trois ans de coopération, ce principe sera inversé. Une rotation des dites fonctions interviendra ainsi tous les trois ans entre les partenaires. 11 Conseils d'Administration se

sont tenus au cours de l'exercice 2015. La gouvernance du groupe SOFIB résulte de l'application des accords conclus entre les deux actionnaires qui se conforme strictement aux obligations légales et réglementaires en vigueur. Ainsi Mme le Président avec son Conseil et ses Comités spécialisés exercent la surveillance de l'activité de SOFIB pilotée par le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, le Comité de Direction et les Comités opérationnels. A ce jour, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les obligations des membres des organes de direction et leurs intérêts privés à l'égard du groupe SOFIB.

1.9.4 Responsables du contrôle des comptes

Ernst & Young Audit

1/2, place des Saisons,
92400 Courbevoie – Paris La Défense 1,
société à capital variable enregistrée au R.C.S. de Nanterre n° 344 366 315

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles

Durée du mandat : six ans

Date de fin de mandat : exercice comptable 2016

Représentée au 31 décembre 2015 par Luc Valverde

Mazars

61 rue Henri Régault,
92400 Courbevoie,
société anonyme au capital de 8 320 000 €, enregistrée au R.C.S. de Nanterre n° 784 824 153

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles

Durée du mandat : six ans

Date de fin de mandat : exercice comptable 2019

Représentée au 31 décembre 2015 par Anne Veaute

1.9.5 Investissements

Principaux investissements réalisés au cours de 5 derniers exercices :

Années	Cessions – dissolutions – fusions	Acquisitions
2015	1 ^{er} mai 2015 : fusion absorption de SOFIRA dans CREDIPAR	30 janvier 2015 : acquisition de CREDIPAR et SOFIRA
2011-2014	-	-

1.9.6 Conventions intra-groupe

Le groupe SOFIB est engagé avec le groupe Banque PSA Finance qui réalise des prestations de services de soutien au groupe SOFIB au titre de contrats de services portant notamment sur la comptabilité et les services informatiques. En outre, le

groupe SOFIB est engagé avec Santander Consumer France et le groupe Santander avec ses entités en ce qui concerne certaines prestations de services telles que l'audit interne, la supervision, l'évaluation et le monitoring des risques.

1.9.7 Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 15 mars 2016, telles que proposées par le Conseil d'administration du 11 février 2016 s'agissant des comptes sociaux de SOFIB

Résolution à caractère ordinaire :

Première résolution : Approbation du rapport de gestion sur les comptes sociaux et du rapport général des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice 2015, du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour ce même exercice, et du rapport général des Commissaires aux comptes sur ces mêmes comptes, approuve dans toutes ses dispositions le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Seconde résolution : Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils lui sont présentés, qui font ressortir un bénéfice de 1 634 235,46 €.

Troisième résolution : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, constate que le bénéfice distribuable s'établit à la somme de 770 566 555,03 €, constituée du bénéfice de l'exercice 2015 pour 1 634 235,46 €, du solde du compte "Report à nouveau" antérieur s'élevant à 46 849 704,34 € et de la réserve "Prime d'apport" s'élevant à 722 082 615,23 €.

Elle décide d'affecter comme suit ce bénéfice distribuable :

A la réserve légale :	81 711,77 €
Au « report à nouveau » :	46 877 634,70 €
A la prime d'apport :	573 514 138,92 €
Aux actions :	150 093 069,64 €

Un dividende de 16,58 € par action sera mis en paiement en plusieurs fois suivant la tenue de l'Assemblée Générale.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Quatrième résolution : Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial présenté par les Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, approuve ce rapport et l'opération qui y est mentionnée.

Cinquième résolution : Enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées aux dirigeants responsables et à certaines catégories de personnel

Conformément à l'article L.511-73 du Code Monétaire et Financier, l'Assemblée Générale est consultée sur l'enveloppe globale des rémunérations versées aux personnes de la Société visées à l'article L.511-71 du même Code durant l'exercice 2015.

La Société indique qu'elle a versé ou a été refacturée par les sociétés contrôlant conjointement la Société à hauteur d'un montant global (brut fiscal) de 473 736 € au titre des rémunérations fixes et variables et des avantages en nature versés aux personnes visées à l'article L.511-71.

Le montant des rémunérations versées aux mandataires sociaux de la Société qui exercent également un mandat au sein des entités ayant le contrôle conjoint de la Société, font l'objet d'une publication par celles-ci conformément à leur réglementation applicable.

Sixième résolution : Formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives, ainsi que toutes mesures de publicité et notamment tout dépôt au greffe du Tribunal de Commerce, prévues par la législation en vigueur.

Résolution à caractère extraordinaire :

Septième résolution : Autorisation d'augmenter le capital social réservée aux salariés

L'Assemblée Générale, considérant les dispositions du second et troisième alinéas de l'article L.225-129-6 du Code de Commerce, du rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation du capital réservée aux salariés, et après avoir pris connaissance du rapport et des préconisations du Conseil d'Administration, n'autorise pas le Conseil d'Administration à augmenter le capital social par l'émission d'actions nouvelles réservées aux salariés, aux mandataires sociaux ou à certains d'entre eux, pendant une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

1.9.8 Propositions de résolutions pour l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 avril 2016, telles que proposées par le Conseil d'administration du 15 mars 2016 s'agissant des comptes consolidés du groupe SOFIB

Première résolution : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes consolidés de l'exercice 2015 préparés selon le référentiel IFRS, qui font ressortir un produit net bancaire de 409 375 milliers d'euros, approuve ces comptes tels qu'ils lui sont présentés.

Deuxième résolution : Approbation du rapport de gestion sur les comptes consolidés et du rapport général des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes consolidés de l'exercice 2015, du rapport de gestion Consolidé du Conseil d'Administration pour ce même exercice et du rapport général des Commissaires aux comptes sur ces mêmes comptes, approuve dans toutes ses dispositions le rapport de gestion Consolidé du Conseil d'Administration.

Troisième résolution : Formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives, ainsi que toutes mesures de publicité et notamment tout dépôt au greffe du Tribunal de Commerce, prévues par la législation en vigueur.

1.9.9 Information sur les organes de direction générale et d'administration

1.9.9.1 Conseil d'administration

Liste des mandats exercés et expirés sur l'exercice 2015 par les Administrateurs de SOFIB et les Représentants Permanents d'Administrateurs.

Ines SERRANO-GONZALEZ

Président du Conseil d'Administration

Début de mandat : 23 avril 2015

Echéance du mandat: 2021

Administrateur

Début de mandat : 30 janvier 2015

Echéance du mandat: 2021

Née le 31 juillet 1965

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2015

Président du Conseil d'Administration et Administrateur

- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR

Membre du Conseil de Surveillance

- Santander Consumer France S.A.S.
- PSA Lion Deutschland GmbH (Allemagne)
- Santander Consumer Bank AG (Allemagne)
- Santander Consumer Holding GmbH (Allemagne)

Directeur Général, Membre du Comité Exécutif et Administrateur

- Santander Consumer Finance S.A. (Espagne)

Administrateur

- Financiera El Corte Ingles, E.F.C. S.A. (Espagne)
- Grupo Multitel S.A. (Espagne)

Aucun mandat expiré au cours de l'exercice 2015

Andrea BANDINELLI**Directeur Général et Administrateur**

Début de mandat : 14 septembre 2012

Echéance du mandat : 2018

Né le 5 Août 1974

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2015

Directeur Général et Administrateur

- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR

Représentant permanent de la Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR

- Conseil d'administration de la Compagnie pour la Location de Véhicules - CLV

Mandat expiré au cours de l'exercice 2015**Mandataire de la Gérance**

- Société de Financement des Réseaux Automobiles - SOFIRA

Carlos APARICIO MANUEL**Directeur Général Délégué**

Début de mandat : 2 février 2015

Echéance du mandat : 2021

Administrateur

Début de mandat : 30 janvier 2015

Echéance du mandat : 2021

Né le 1^{er} février 1967

Autre mandat exercé au cours de l'exercice 2015

Administrateur

- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR

Aucun mandat expiré au cours de l'exercice 2015

Rémy BAYLE**Administrateur**

Début de mandat : 23 avril 2015

Echéance du mandat : 2021

Né le 26 décembre 1961

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2015

Directeur Général et Administrateur

- Banque PSA Finance

Président du Conseil d'Administration et Administrateur

- Compagnie pour la location de véhicules - CLV

Administrateur

- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR
- PSA Finance UK (Royaume-Uni)

Président

- France Lion

Mandats expirés au cours de l'exercice 2015**Président**

- Grande Armée Participations

Administrateur

- PSA International S.A. (Suisse)

Alain MARTINEZ**Administrateur**

Début de mandat : 30 janvier 2015

Echéance du mandat: 2021

Né le 20 septembre 1958

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2015

Directeur Général Délégué

- Banque PSA Finance

Membre du Conseil de Surveillance

- PSA Financial Holding B.V. (Pays-Bas)
- Banque PSA Finance Financiranje d.o.o. (Slovénie)

Président et Administrateur

- PSA Factor Italia SPA
- PSA Renting Italia SPA

Président

- Bank PSA Finance Rus

Administrateur

- Peugeot Finance International NV (Pays-Bas)
- PSA Financial d.o.o. (Croatie)

Mandats expirés au cours de l'exercice 2015**Président et Administrateur**

- PSA Gestao (Portugal)
- PSA Finance Suisse S.A.

Administrateur

- PSA Finance UK (Royaume-Uni)

Martin THOMAS**Administrateur**

Début de mandat : 30 janvier 2015

Echéance du mandat : 2021

Né le 22 février 1974

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2015

Président du Conseil d'Administration et Administrateur

- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR

Président du Directoire

- SA Santander Consumer France

Aucun mandat expiré au cours de l'exercice 2015**Liste des mandats exercés et expirés sur l'exercice 2015**

Laurent AUBINEAU**Directeur Général Délégué**

Début de mandat : 14 septembre 2012

Fin du mandat : 2 février 2015

Né le 29 décembre 1962

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2015

Directeur Général Délégué

- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR

Administrateur et Directeur Général

- Compagnie pour la Location de Véhicules - CLV

Aucun autre mandat que celui détenu au sein de SOFIB n'a expiré au cours de l'exercice 2015

Automobiles Peugeot**Administrateur**

Début de mandat : 16 janvier 1981

Fin du mandat: 2 février 2015

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2015**Administrateur**

- Banque PSA Finance
- GLM1
- Institut pour la Ville en Mouvement PSA Peugeot Citroën
- Peugeot Algérie (Algérie)
- Peugeot Espana S.A. (Espagne)
- Société de Promotion Industrielle et Automobile au Maroc - Sopriam
- Société Marocaine de Constructions Automobiles - Somaca
- Société Tunisienne Automobile Financière Immobilière et Maritime

Gérant associé

- Peugeot Média Production SNC

Mandat expiré au cours de l'exercice 2015**Administrateur**

- Football Club Sochaux -Montbéliard S.A.

Xavier DUCHEMIN**Représentant permanent d'Automobiles Peugeot**

Depuis le 29 novembre 2013

Fin du mandat 2 février 2015

Né le 19 juin 1966

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2015**Administrateur**

- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR

Mandat expiré au cours de l'exercice 2015**Administrateur**

- Football Club Sochaux -Montbéliard S.A.

Automobiles Citroën**Administrateur**

Début de mandat : 31 mai 1983

Fin du mandat: 2 février 2015

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2015**Administrateur**

- Société Tunisienne Automobile Financière Immobilière et Maritime

Membre Fondateur

- Institut pour la Ville en Mouvement PSA Peugeot Citroën

Aucun mandat expiré au cours de l'exercice 2015

Patrick PENEL**Représentant permanent d'Automobiles Citroën**

Depuis le 13 octobre 2008

Fin du mandat 2 février 2015

Né le 29 juillet 1959

Mandat expiré au cours de l'exercice 2015**Président**

- Citroën Argenteuil

Philippe ALEXANDRE

Président du Conseil d'Administrateur et Administrateur

Début de mandat : 30 octobre 2013

Fin du mandat : 23 avril 2015

Né le 10 Août 1956

Autres mandats expirés au cours de l'exercice 2015

Directeur Général et Administrateur

- Banque PSA Finance

Président du Conseil d'Administration et Administrateur

- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR
- Compagnie pour la location de véhicules - CLV

Administrateur

- PSA Finance UK (Royaume-Uni)

Représentant du Gérant Associé, Banque PSA Finance

- Société de Financement des Réseaux Automobiles - SOFIRA

Vice-Président

- PSA Finansman AS (Turquie)

1.9.9.2 Comités

A. Le comité d'audit et risques

Au 1^{er} janvier 2016, le comité d'audit et risques est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du groupe SOFIB
Ines SERRANO-GONZALEZ, Président	Président du Conseil d'Administration de SOFIB
Rémy BAYLE	Administrateur de SOFIB
Martin THOMAS	Administrateur de SOFIB
Alain MARTINEZ	Administrateur de SOFIB

B. Le comité des nominations

Au 1^{er} janvier 2016, le comité des nominations est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du groupe SOFIB
Ines SERRANO-GONZALEZ, Président	Président du Conseil d'Administration de SOFIB
Rémy BAYLE	Administrateur de SOFIB
Martin THOMAS	Administrateur de SOFIB
Alain MARTINEZ	Administrateur de SOFIB

C. Le comité des rémunérations

Au 1^{er} janvier 2016, le comité des rémunérations est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du groupe SOFIB
Ines SERRANO-GONZALEZ, Président	Président du Conseil d'Administration de SOFIB
Rémy BAYLE	Administrateur de SOFIB
Martin THOMAS	Administrateur de SOFIB
Alain MARTINEZ	Administrateur de SOFIB

D. Le comité exécutif

Au 1^{er} mars 2016, le comité exécutif est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction
Andrea BANDINELLI	Directeur Général
Carlos APARICIO MANUEL	Directeur Général Délégué
Laurent AUBINEAU	Directeur Marketing et Digital
Joaquin BERRAL CHACON	Directeur des Risques
Philippe JEUNET	Directeur des Ressources Humaines
Philippe MEOT	Directeur des Opérations
Catherine NOGUIER	Secrétaire Général
Gilles PEREZ	Directeur du Recouvrement
Frédéric VUARIN	Directeur des Ventes
Artur WAWRZYNIAK	Directeur Financier

1.10 Rapport Social et Environnemental

1.10.1 Stratégie de Développement Durable du groupe SOFIB

Détenue à 50/50 par Banque PSA Finance et par Santander Consumer France depuis le 2 février 2015, SOFIB et les sociétés qui lui sont pleinement affiliées, CREDIPAR et CLV, intègrent la dimension Développement Responsable aussi bien à leur stratégie moyen et long terme que dans leurs opérations au quotidien. Pour l'ensemble des domaines transversaux - Ressources humaines, Charte éthique, Management de la santé et de la Sécurité au Travail - le groupe SOFIB applique les politiques qui sont le fruit de la concertation menée avec ses deux actionnaires Banque PSA Finance et Santander Consumer France.

Le groupe SOFIB contribue activement, dans le cadre de sa responsabilité sociétale, à la stratégie de développement de la mobilité durable mise en place par les marques du groupe PSA en concevant et commercialisant auprès de la clientèle des dites marques, des offres spécifiques de financement et de services répondant à cette exigence nouvelle de mobilité.

Concernant sa responsabilité sociétale, le groupe SOFIB respecte la réglementation française applicable, en particulier celle relative à la protection des consommateurs et à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, en

concertation avec les politiques de ses deux actionnaires.

Il applique pleinement la politique RH décidée en commun avec ses deux actionnaires et développe également des enquêtes auprès de ses collaborateurs et met en place les actions correctrices nécessaires.

La mise en action de ces dimensions combinées – politique RH, offres de mobilité, respect des réglementations liées à l'exercice des activités bancaires – fait du groupe SOFIB un acteur essentiel de l'évolution des nouveaux comportements sociétaux, répondant ainsi au mieux aux nouvelles attentes des agents économiques que sont ses clients finaux particuliers et entreprises et les réseaux de distribution automobile des marques et DS.

Le groupe SOFIB soutient, par la conception et le déploiement d'offres de financement et de services dédiés, le développement des innovations issues de l'activité automobile du groupe PSA et prend ainsi en compte les risques environnementaux.

Le périmètre considéré, pour l'ensemble de ce rapport, est constitué de la structure centrale et des 13 agences régionales sur le territoire français

1.10.2 Aspects sociaux

Actions menées et orientations prises par l'entreprise pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable.

Dans le domaine RH, le groupe SOFIB applique la politique concertée avec ses deux actionnaires (Santé/Sécurité et bien-être au travail, dialogue social, diversité, gestion de l'emploi et développement des compétences...).

Toutefois le groupe a conservé le bénéfice de certains outils du groupe PSA mis à disposition de l'ensemble des managers visant à améliorer leurs pratiques managériales : des modules d'auto-formation proposant des solutions concrètes pour traiter des situations précises et un outil d'auto-évaluation contribuant également à l'amélioration des pratiques managériales.

Le groupe SOFIB déploie une démarche issue de la politique RH du groupe PSA : la mise en place progressive des Plans de Développement Personnel (PDP). Ainsi, progressivement chaque collaborateur bénéficie d'un PDP issu des échanges qui ont lieu avec son manager lors de son entretien annuel d'évaluation visant à mettre en place des actions de nature à favoriser une évolution à court et moyen terme.

a) Emploi

Le groupe SOFIB conserve ses priorités et maintient ses fondamentaux : le développement des talents et la préservation de la santé et de la sécurité, grâce à des politiques appliquées partout dans l'entreprise. Elle apporte une attention particulière à chaque personne pour garantir l'égalité des chances.

- Effectif total

Effectifs inscrits
847

- Embauches et licenciements

Recrutements en CDI	
Cadres	38
Employés	34
Total	72

Départs en CDI	
Autres départs	16
Démissions	18
Licenciements économiques	0
Licenciements individuels	8
Total	42

Évolution de la masse salariale	
2015	34 490 179
2014	33 522 499
2013	32 992 660
2012	32 492 824

- Rémunérations et évolution

	Effectifs												Total	%
	Techniciens						Cadres							
	FEMMES			HOMMES			FEMMES			HOMMES				
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015		
18 294 / 24 291	30	30	32	13	12	13	0	0	0	0	0	0	44	5%
24 292 / 30 489	203	188	171	72	69	72	0	0	0	0	0	0	240	28%
30 489 / 36 587	84	85	90	30	33	29	22	17	10	8	8	9	142	17%
36 588 / 42 685	32	37	40	13	18	21	44	49	64	50	50	55	177	21%
42 686 / 48 783	4	3	5	5	3	6	25	19	23	45	42	46	77	9%
42 784 / 54 880	0	0	0	0	0	0	15	20	20	28	28	28	48	6%
54 881 et plus	0	0	0	0	0	0	27	25	32	74	76	87	119	14%
TOTAL	353	343	338	133	135	141	133	130	149	205	204	225	847	100%

b) Organisation du temps de travail

Le groupe SOFIB applique d'un commun accord entre ses deux actionnaires la politique Ressources Humaines du groupe PSA détaillée au chapitre 2.4 du Document de Référence 2015 de celui-ci.

Heures supplémentaires	
2015	14 174
2014	11 628
2013	13 716
2012	19 415

c) Relations sociales

Six accords ont été signés en 2015:

- Avenant n° 18 à l'accord d'entreprise relatif à la mise en œuvre de la réduction du temps de travail 03/12/15 (signé par 3 organisations)
- Accord sur le télétravail – 16/11/15 (signé par 2 organisations)
- Protocole de dénonciation des accords de participation et d'intéressement de juin 2013 29/06/15 (signé par 1 organisation)
- Accord de participation et d'intéressement 2015 - 2016 - 2017 – 29/06/15 (signé par 2 organisations)
- Accord sur l'octroi d'un supplément d'intéressement sur l'exercice 2014 – 19/05/15 (signé par 3 organisations)
- Accord relatif aux salaires 2015 – 19/05/15 (signé par 1 organisation)

Aucun accord spécifique relatif à la santé sécurité des collaborateurs n'a été signé en 2015.

Ci-dessous les accords existants :

- Régime de prévoyance
- Remboursements complémentaires des frais médicaux
- Mise en œuvre de la réduction du temps de travail
- Accord relatif à la maladie des cadres
- Garde d'enfant malade à domicile – Congé pour enfant malade
- Accord sur le dispositif d'évaluation et de prévention du stress professionnel
- Accord cadre mondial de responsabilité sociale de PSA
- Accord d'adhésion relatif à l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées

d) Santé et sécurité

Le CHSCT se réunit tous les trimestres au minimum et analyse les éléments dans son domaine de compétence. Certains accords cités dans la partie précédente portent sur ce volet santé/sécurité des consommateurs.

Accidents de travail	
Avec arrêt	0
Mortel	0

e) Formation

Le groupe SOFIB applique d'un commun accord entre ses deux actionnaires la politique Ressources Humaines du groupe PSA, détaillée au chapitre 2.4 du Document de Référence 2015 de celui-ci.

- Nombre total d'heures de formation

Heures de formation	Nb heures	Moyenne/ collaborateur
Total 2015	13 353	15,8

Le groupe SOFIB applique d'un commun accord entre ses deux actionnaires la politique Ressources Humaines du groupe détaillée au chapitre 2.4 du Document de Référence 2015 du groupe PSA.

f) Egalité de traitement

Taux de féminisation		
Part des femmes	2014	2015
	57,8%	57,5%

Personnel handicapé	
2015	16
2014	12
2013	11

g) Promotion et respect des conventions de l'OIT

De par son implantation, les enjeux de liberté d'association, de droit de négociation collective, d'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, du travail forcé ou obligatoire et du travail des enfants, ne sont pas pertinents.

1.10.3 Aspects environnementaux

a) Politique générale en matière environnementale

Le groupe SOFIB met en place des actions ponctuelles pour prendre en compte les questions environnementales.

- Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Depuis plusieurs années déjà, le groupe SOFIB affirme son engagement et mène des actions dans le cadre du développement durable et de l'environnement.

Elles se traduisent par :

- la collecte de certains déchets (piles, encre, papier...),
- la création d'un bail vert,
- le suivi et le contrôle des consommations d'eau, d'électricité et de chauffage.

Les informations recueillies permettent une orientation vers des réductions de coûts et l'investissement dans des équipements moins énergivores.

D'une façon générale, le groupe SOFIB intègre autant qu'il se peut, dans ses décisions, les aspects écologiques et l'efficacité énergétique de ses projets. Ainsi, par exemple, l'Agence commerciale de Maxéville, près de Nancy, est installée depuis 2012 dans un bâtiment BBC.

Au Siège :

- La production de chaleur est assurée par un raccordement au réseau urbain de Levallois. Une variation de températures est appliquée selon les jours d'ouverture et les weekends. Le chauffage de nuit est régulé par un programmeur de mise en veille entre 19h et 7h. La régulation du chauffage en journée est assurée par un thermostat extérieur réglé à 16°C. Afin de renforcer l'isolation thermique, les ouvrants sont vérifiés deux fois par an et les joints changés si nécessaire.
 - La consommation d'eau est relevée quotidiennement afin d'alerter sur d'éventuelles surconsommations et d'y remédier rapidement. Les chasses d'eau et les évacuations sont vérifiées régulièrement. Des économiseurs d'eau ont été installés sur chaque robinet dans les sanitaires permettant de réduire de 50% la consommation.
 - L'éclairage général est coupé à partir de 21h, celui des enseignes lumineuses a été supprimé et les cabines d'ascenseurs ont fait l'objet d'une modification de l'éclairage permettant de ramener la consommation électrique à 110W au lieu de 1500W. Les sanitaires sont équipés de détecteurs de présence ainsi que les parkings. La priorité est donnée à l'utilisation d'ampoules basse consommation ou leds dans les halls, les ascenseurs, les parties communes, les escaliers et les sanitaires.
 - L'éclairage permanent des circulations a été ramené à 3 éclairages actifs sur 4 et une minuterie permet de réduire l'éclairage des parkings. Des détecteurs de mouvement pour les véhicules ont également été posés et les points d'éclairage permanent ont été réduits.
 - La production de froid est réalisée par des groupes frigorifiques récents dont la puissance frigorifique totale est 280KW au lieu de 340KW. Celle-ci concerne exclusivement les centrales de traitement d'air, les ventilo-convecteurs de quelques salles de réunion et les armoires de climatisation de locaux techniques (serveurs, autocoms, ...).
- Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Concernant les consommables :

- Des campagnes de sensibilisation sur la bonne utilisation du papier, ainsi que la mise en place d'un système de gestion des impressions sur les imprimantes partagées permettent de maîtriser la consommation de papier.
- Les donneurs d'ordres du groupe SOFIB ou émetteurs d'imprimés, privilégient les papiers provenant de forêts gérées de manière durable (labels PEFC ou FSC) et confient, pour une large part, leurs travaux d'impression aux imprimeurs homologués « IMPRIM'VERT » (utilisateurs d'encre à base « végétal ») ou PEFC. Depuis 2006, le groupe SOFIB déclare annuellement les tonnages des imprimés qu'elle émet ou fait émettre, auprès d'ECOFOLIO. En tant qu'adhérent, nous apposons depuis 2014, la boucle papier ECOFOLIO sur l'ensemble de nos imprimés émis.
- En 2013, le papier utilisé est passé de 80 gr à 75 gr, sur la base de 1400 ramettes de 500 feuilles par mois, sur le Siège.

Le groupe SOFIB effectue sa déclaration de cotisations « Malakoff Médéric » en ligne. En contrepartie Malakoff Médéric s'engage à planter un arbre pour chaque déclaration trimestrielle effectuée sur le portail entreprise. Le projet de reforestation « Alto Huayabamba » de Malakoff Médéric est situé dans la région San Martin au Pérou et concerne les petits producteurs de cacao biologique et équitable.

La récupération des cartouches d'encre et de piles est assurée par une Société extérieure.

Le groupe SOFIB encourage l'utilisation de réunions à distance (Audioconférences, vidéo Live), a mis en place le télétravail fin 2015 et propose aux collaborateurs, sur le site Intranet, un espace de covoiturage.

Toutes ces informations sont mises en ligne dans l'Intranet du groupe.

Enfin, le groupe SOFIB poursuit la mise en place de stages d'ECO CONDUITE destinés à ses collaborateurs itinérants disposant d'un véhicule de fonction. En 2015, environ 80 salariés de Citroën Financement y ont participé et ceux de Peugeot Finance y seront conviés en 2016.

- Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Non pertinent au regard de l'activité du groupe SOFIB

- Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours

Aucune provision pour risques et charges liés à l'environnement ne figure au bilan consolidé du groupe SOFIB au 31 décembre 2015

b) Pollution et gestion des déchets

2015		
Consommation d'eau	Eau de ville	5 111 m ³
Consommation d'énergie	Electricité	1519,46 MW
	Chauffage urbain	893 MW
Production de déchets	Recyclage	5,32 Tonnes
Surface au sol sur laquelle porte les mesures		14 503 m ²

- Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Non pertinent au regard de l'activité du groupe SOFIB

- Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Cf tableau ci-dessus

- Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Non pertinent au regard de l'activité du groupe SOFIB

c) Utilisation durable des ressources

- Consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Cf tableau ci-dessus

- Consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

- Consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Le groupe SOFIB a recours pour son siège, à l'énergie géothermique pour le chauffage de ses locaux.

- Utilisation des sols

Non pertinent au regard de l'activité du groupe SOFIB

d) Changement climatique

- Rejets de gaz à effet de serre (GES)

Emissions de GES liées à l'électricité : 94,4 tonnes équivalent CO₂
Emissions de GES liées au chauffage urbain : 189 tonnes équivalent CO₂

- Adaptation aux conséquences du changement climatique

Non pertinent au regard de l'activité du groupe SOFIB

e) Protection de la biodiversité

- Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Non pertinent au regard de l'activité du groupe SOFIB

1.10.4 Aspects sociétaux

L'offre de mobilité

Innovations technologiques des produits au service de la prévention des risques environnementaux

En 2012, CREDIPAR a développé en France une opération de financement spécifique pour Citroën C-Zéro qui permet aux clients de disposer de ce véhicule 100 % électrique en contrepartie du versement d'un loyer mensuel. A l'issue du contrat de location de deux ans, le renouvellement de la location a été proposé en 2014 à chacun de ces clients pour leur permettre de prolonger l'utilisation du véhicule « vert » plutôt que de le restituer. 80% des clients ont opté pour conserver leur véhicule selon cette formule.

Avec un parc de 230 000 véhicules en Location Longue Durée, CREDIPAR est un acteur majeur du financement des flottes d'entreprises en France, figurant à la troisième place du marché français (source SNLVLD à fin décembre 2015).

Les solutions de financement de flottes de véhicules permettent aux entreprises, selon leur profil, d'opter soit pour un loyer variable en fonction du kilométrage réalisé, soit pour un budget constant pour des utilisations stables. Un site extranet « Interparc » est proposé aux entreprises clientes afin de permettre à leurs gestionnaires de parc de maîtriser en temps réel, le coût d'utilisation des véhicules – TCO, *total cost of ownership* -, de les optimiser et de les piloter au mieux (consommation...).

Ce site « Interparc » associé à la création d'une offre Véhicule Connecté orientée clients Entreprises va donner aux gestionnaires de parcs l'opportunité d'animer et de former les conducteurs des véhicules afin d'encourager une conduite responsable génératrice entre autres, d'une moindre consommation de carburant, d'une réduction des émissions polluantes.

a) Impact territorial, économique et social de l'activité

Lors des réponses aux appel d'offres, en association avec les marques Peugeot, Citroën et DS, CREDIPAR et CLV proposent à leurs clients grands comptes une formation à l'éco-conduite à destination des conducteurs des véhicules financés, visant à maîtriser les dépenses de carburant en formant les conducteurs à consommer moins, réduisant ainsi les émissions polluantes et promouvant un meilleur respect de la réglementation routière et participant à la baisse de la sinistralité.

Enfin, lors des appels d'offres, CREDIPAR et CLV encouragent les clients à s'équiper de « pack business » incluant un système de navigation et bluetooth afin de rationaliser les déplacements et de réduire les risques d'accidents.

CREDIPAR a engagé plusieurs projets de digitalisation visant à dématérialiser les échanges avec les clients, dans une démarche zéro papier.

Le déploiement de tablettes tactiles à destination des forces commerciales intégrant une solution de signature électronique des contrats de financement, sur le lieu de vente, est ainsi en cours de test. Réservée pour l'instant à la clientèle des particuliers, cette solution de signature électronique vise à réduire de manière significative l'utilisation du papier, les contrats signés n'étant plus imprimés mais mis à disposition des clients dans un coffre-fort électronique. La phase de déploiement est prévue à partir du 2^{ème} trimestre 2016.

CREDIPAR a également lancé un chantier de dématérialisation de la relation contractuelle. Un espace web, permettant aux clients y adhérant, de consulter leurs contrats de financement ainsi que leurs données personnelles et d'effectuer des demandes d'actes de gestion ou de mise à jour de leurs données personnelles, a ainsi été créé fin 2015, avant d'être proposé à l'ensemble de la clientèle B to C en 2016. Par ailleurs, des projets de facturation électronique et de dématérialisation des courriers de gestion sont à l'étude.

- En matière d'emploi et de développement régional

Le groupe SOFIB soutient l'activité des réseaux de vente des marques Peugeot, Citroën et DS soit 3 960 concessionnaires et agents, en leur proposant des solutions de financement de leurs stock de véhicules neufs et ou d'occasion, des pièces de rechange, de leurs besoins de trésorerie et de développement.

- Sur les populations riveraines et locales

En avril 2015, le groupe SOFIB s'est engagé en France dans l'activité d'épargne grand public et a poursuivi le développement de cette activité initiée par son actionnaire Banque PSA Finance. A fin 2015, l'encours ainsi collecté est supérieur à 1,1 milliards d'euros. Le groupe SOFIB s'engage à faire de son activité d'épargne un des moteurs de l'économie réelle : les fonds collectés sont utilisés

exclusivement pour soutenir les achats de véhicules et de services par la clientèle auprès des réseaux Peugeot, Citroën et DS en France. Plus généralement, en proposant des solutions de financement à la clientèle finale des trois marques pour l'acquisition de leur véhicule, c'est l'ensemble de la filière automobile que le groupe SOFIB contribue à soutenir.

b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par les activités de la société

PARTIE PRENANTE	INFORMATION - COMMUNICATION	DIALOGUE - CONSULTATION	ACCORDS - PARTENARIATS
Autorités de Tutelle	Rapport Annuel de Contrôle Interne	<ul style="list-style-type: none"> • Inspections réalisées à l'initiative de l'ACPR 	
ACPR – Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution	Charte de contrôle Interne	<ul style="list-style-type: none"> • Communication régulière de tableaux de bord comptables et financiers 	
BCE- Banque Centrale Européenne	Autorité de contrôle		
Autorité de tutelle	Rapports réglementaires requis par l'activité de prestataire de services d'investissement de SOFIB (rapport annuel, rapport protection des avoirs)	<ul style="list-style-type: none"> • Habilitation à la fonction de Responsable Conformité des Services d'Investissement (RCSI) et délivrance d'une carte professionnelle nominative. 	
AMF			
Autorité des Marchés Financiers			
Associations professionnelles	ASF – Association Française des Sociétés Financières FBF : Fédération Bancaire Française.	<ul style="list-style-type: none"> • Groupes de travail • Echanges ponctuels en tant que de besoin. 	
Partenaires commerciaux,	ARKEA BANKING SERVICES	<ul style="list-style-type: none"> • Coopérations opérationnelles 	
Salariés, Comité d'Entreprise		<ul style="list-style-type: none"> • Consultations/Informations • Avis réglementaires 	
Organisme de certification	Bureau Veritas	<ul style="list-style-type: none"> • Audit annuel de certification ISO 9001 version 2008 	
Fournisseurs		<ul style="list-style-type: none"> • Appels d'offre 	
Association de consommateurs	Via l'ASF	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à des travaux liés au crédit à la consommation 	
Actionnaires	- 50% : Banque PSA Finance filiale du groupe PSA à 100% - 50% Santander Consumer France, filiale de Santander Consumer Finance SA elle-même contrôlée par BANCO SANTANDER	<ul style="list-style-type: none"> • Assemblée Générale • Conseil d'administration 	
Investisseurs	Banques, Investisseurs institutionnels		
Autres Banques, Compagnies d'Assurance	AXA...	<ul style="list-style-type: none"> • Benchmark 	Partenariats opérationnels
Réseaux de distribution	Concessionnaires, filiales et succursales du groupe PSA	<ul style="list-style-type: none"> • Prescripteurs, clients 	
Entités du groupe PSA	Les marques du groupe PSA Activité de support:	<ul style="list-style-type: none"> • Politique commerciale • Déploiement de la politique RH en concertation avec 	

	- Informatique	Santander Consumer France
Agence de notation	Moody's	• Présentation de résultats
Médias	Communiqués de presse Site Internet	• Équipes dédiées aux relations presse

- Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

En 2015, le groupe SOFIB a :

- Actions de partenariat ou de mécénat

- participé à l'opération nationale « Pièces jaunes » pour aider la Fondation Hôpitaux de Paris qui intervient auprès des enfants hospitalisés.

- procédé à une collecte de bouchons, toute l'année, destinée à Handi-Cap-Prévention (Chatou) qui œuvre pour offrir du matériel médical aux personnes en situation de handicap. Au total 430 kg de bouchons ont été remis à l'Association.

A noter que les enfants de l'Institut de Pédagogie Curative de Chatou (établissement que nous accompagnons depuis 2012) ont réalisé les cartes de vœux du groupe SOFIB. Cette mention a été portée sur celles-ci afin de faire connaître l'IPC.

c) Sous-traitance et fournisseurs

Thématiques non pertinents au regard de l'activité du groupe

d) Loyauté des pratiques

Le groupe SOFIB dispose de sa Charte Ethique dont les dispositions ont été rappelées à l'ensemble des collaborateurs.

Un comité Ethique dont la mission est de suivre l'application des règles de la Charte et d'apporter les éventuelles mesures correctives a été mis en place.

Par son statut d'établissement bancaire, le groupe SOFIB est soumis à la réglementation bancaire, qui encadre les moyens et les actions de la Fonction Contrôle interne.

Le groupe SOFIB a mis en place, en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des établissements du secteur de la banque (précédemment en vertu du Règlement n° 97-02 du CRBF) des procédures et des dispositifs destinés à prévenir les risques auxquels tout établissement financier est exposé.

e) Actions engagées pour prévenir la corruption

Une Charte de contrôle interne définit les principes fondamentaux d'organisation et de fonctionnement de son dispositif de contrôle interne : une diffusion aussi large que possible de ce texte est assurée. Elle est consultable sur le site Intranet de la Banque. Cette Charte développe et explicite notamment les principes de séparation des tâches et de prévention des conflits d'intérêt.

A titre d'exemple, le processus d'attribution et de suivi des droits informatiques dédiés aux collaborateurs du groupe SOFIB ou à des prestataires, intègre un dispositif de vérification de l'absence de « conflit » entre les différents droits attribués. Par ailleurs, chaque entité du groupe SOFIB doit veiller, à l'occasion de la rédaction et de la révision de ses instructions, procédures et pouvoirs et lorsqu'elle conduit une réflexion sur son organisation, au respect des principes de séparation des tâches ainsi qu'à la prévention des conflits d'intérêt. Par ailleurs, les entités de Contrôle des risques opérationnels ont pour mission d'assurer la prévention et le traitement précoce des risques au travers de leur identification, évaluation, suivi et maîtrise.

Un dispositif de Lutte Contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) est en place. Il repose sur une procédure cadre, des contrôles portant sur les risques identifiés pour chaque processus opérationnel, des outils de reporting permettant au Département de la Conformité de piloter l'application de la politique du groupe en la matière et de suivre les plans d'actions entrepris. Un focus, au sein de ce dispositif, peut être fait sur les outils permettant de détecter des personnes faisant l'objet d'une mesure de gel des avoirs de manière à ne pas entrer en relation d'affaires le cas échéant. La qualité de Personne Politiquement Exposée est également contrôlée afin de mettre en place les contrôles et surveillances appropriés, en particulier en matière d'identification et de provenance de fonds. Un autre volet, la Formation interne à la LCB-FT, est privilégié pour former, de manière ciblée et opérationnelle, les personnels en fonction de leur exposition au risque.

Le groupe SOFIB a mis en place un système d'alerte professionnelle qui permet à tout salarié du groupe de porter à la connaissance du responsable de la conformité toute situation de non-conformité liée aux activités des établissements. Cet outil, placé dans un contexte de strict respect des règles fixées par une procédure interne ad hoc et des impératifs de confidentialité, participe au dispositif de lutte contre les fraudes internes et les conflits d'intérêt.

La formation engagée en 2014 sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme s'est poursuivie en 2015.

f) Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

La distribution de crédits à la consommation, qui représente environ 70 % du total des crédits distribués, fait l'objet d'une réglementation spécifique, protectrice des droits des consommateurs.

CREDIPAR a mis en place dans le courant du mois de novembre 2015 un dispositif de détection de ses clients particuliers en situation de fragilité financière en application de la Charte d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement adoptée par l'Association Française des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (AFECEI). Ce dispositif mis en œuvre en après-vente et au recouvrement permet, selon des critères prédéfinis, d'identifier précocement les clients fragiles, de les accompagner et de trouver des solutions internes qui évitent l'aggravation de leur situation financière. Les collaborateurs concernés par ce dispositif ont bénéficié d'une formation spécifique. Plus largement, dans un souci de qualité et d'amélioration de ses processus clients, le groupe SOFIB a mis en place un dispositif de traitement des réclamations de la clientèle visant notamment à assurer la qualité de leur traitement (engagement sur des délais de réponse, exigence d'une réponse écrite). Ce dispositif repose sur une Instruction cadre qui impose à toute filiale ou succursale de Banque PSA Finance de désigner un Responsable du traitement des réclamations, de traiter les réclamations reçues en conformité avec ses dispositions, d'effectuer un suivi de ces réclamations (en volume et par typologie), de les analyser et, dans le cas où leur analyse révélerait des dysfonctionnements, de mettre en œuvre les mesures correctives appropriées.

Par ailleurs, CREDIPAR, a adhéré au système de médiation mis en œuvre par l'Association française des Sociétés Financières – ASF – et mentionne, dans ses contrats de crédit, les coordonnées de ce Médiateur indépendant ainsi que celles de son Département Consommateurs en charge du traitement des réclamations. Toute réponse négative du Département Consommateurs à la réclamation du client particulier donne lieu à communication des coordonnées du Médiateur indépendant.

CREDIPAR a également adhéré à « l'Accord sur le recouvrement amiable en crédit à la consommation » conclu entre l'ASF et différentes associations de consommateurs et qui vise à garantir aux clients la mise en œuvre d'un certain nombre de règles de bonne conduite (progressivité dans la démarche de recouvrement, respect de la confidentialité et de la vie privée, transparence des relations avec le client) et privilégie, en conséquence, les réaménagements amiables de créances en cas d'impayés non régularisés.

CREDIPAR participe au sein de l'ASF à des groupes de travail sur la protection des consommateurs (emprunteurs) et la lutte contre le surendettement.

Le groupe SOFIB interroge désormais ses clients en ligne pour augmenter encore leur satisfaction et améliorer l'efficacité de ses équipes après-vente. Ainsi depuis 2 ans ce sont plus de 35.000 clients qui ont répondu. Les clients insatisfaits sont rappelés pour clarifier leur situation afin de mieux y répondre chaque fois que possible.

g) Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme

Pas d'action spécifique

1.10.5 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Attestation de présence de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

SOFIB

29, rue Ernest Cognacq
92300 Levallois-Perret- France

Grant Thornton

SA d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la
région
Paris Ile de France et membre
de la Compagnie régionale de
Paris
RCS Paris B 632 013 843
100, rue de Courcelles
75849 Paris Cedex 17

Exercice clos le 31 décembre 2015

Attestation de présence de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

SOFIB

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la société SOFIB, accrédité par le COFRAC sous le numéro n° 3-1080¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après le « Référentiel »), disponibles sur demande au siège de la société et dont certains éléments méthodologiques sont précisés dans le chapitre du rapport de gestion intitulé « Rapport Social et Environnemental ».

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

¹ dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés en février 2016 sur une durée totale d'intervention d'environ une semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nature et étendue des travaux

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission :

- nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent ;
- nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce ;
- en cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce ;
- nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans le chapitre du rapport de gestion intitulé « Rapport Social et Environnemental ».

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

Paris, le 29 février 2016

L'organisme tiers indépendant

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Alban Audrain

Associé

2

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015

2.1	Bilan consolidé	58
2.2	Compte de résultat consolidé	59
2.3	Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en capitaux	60
2.4	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	60
2.5	Tableau des flux de trésorerie consolidés	61
2.6	Notes aux états financiers consolidés	62
2.7	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	102

2.1 Bilan consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2015	31.12.2014
Actif		
Caisse, banques centrales, CCP (Note 3)	98 378	10
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (Note 4)	3 188	15 540
Instruments dérivés de couverture (Note 5)	3 969	9 859
Actifs financiers disponibles à la vente (Note 6)	132 922	3
Prêts et créances sur les établissements de crédit (Note 7)	662 878	4 710 523
Prêts et créances sur la clientèle (Notes 8 et 33)	8 254 557	8 087 019
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (Notes 9 et 20.2)	3 520	11 802
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Actifs d'impôts courants (Note 35.1)	893	3 599
Actifs d'impôts différés (Note 35.1)	1 834	1 103
Comptes de régularisation et actifs divers (Note 10)	162 586	275 120
Participations dans les entreprises mises en équivalence	-	-
Immobilisations corporelles (Note 11)	5 331	5 224
Immobilisations incorporelles	-	-
Ecarts d'acquisition	-	-
Total de l'actif	9 330 056	13 119 802
Passif		
Banques centrales, CCP	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat (Note 12)	3 196	15 553
Instruments dérivés de couverture (Note 13)	1 496	15 361
Dettes envers les établissements de crédit (Note 14)	4 772 750	7 695 132
Dettes envers la clientèle (Note 15)	1 369 609	189 210
Dettes représentées par un titre (Note 16)	1 541 761	3 711 700
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (Notes 17 et 20.2)	(56)	-
Passifs d'impôts courants (Note 35.1)	17 472	57 153
Passifs d'impôts différés (Note 35.1)	257 372	280 061
Comptes de régularisation et passifs divers (Note 18)	267 726	322 277
Provisions (Note 19)	15 936	14 456
Dettes subordonnées	-	-
Capitaux propres	1 082 794	818 899
- Capitaux propres part du groupe	1 082 794	818 899
- Capital et réserves liées	892 103	761 402
- Réserves consolidées	191 433	59 212
- dont résultat net - part du groupe	132 458	165 069
- Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(742)	(1 715)
- Intérêts minoritaires	-	-
Total du passif	9 330 056	13 119 802

2.2 Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2015	31.12.2014
Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle	411 566	465 256
- Intérêts et produits au coût amorti (Note 24)	423 636	463 183
- Variation de juste valeur des crédits couverts en risque de taux (Note 20.2)	(8 282)	(317)
- Intérêts des instruments financiers de couverture (Note 25)	(12 555)	(14 034)
- Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture (Note 20.2)	1 271	155
- Intérêts et charges assimilées	(1 151)	(1 272)
- Autres produits et charges (Note 26)	8 647	17 541
Intérêts et produits nets de placements	(233)	254
- Intérêts et dividendes sur titres de placements	(237)	250
- Variation de juste valeur des titres avec option juste valeur	-	4
- Gains / pertes sur opérations des portefeuilles de placement	4	-
- Frais d'acquisition	-	-
Coût net de refinancement	(83 306)	(238 738)
- Intérêts et produits sur opérations interbancaires (Note 27)	5 746	69 166
- Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédits (Note 28)	(44 596)	(247 771)
- Intérêts sur dettes représentées par un titre (Note 29)	(22 131)	(58 187)
- Intérêts sur comptes d'épargne (Note 30)	(15 832)	-
- Charges sur engagements de financement reçus	(1)	(226)
- Variation de juste valeur du refinancement couvert en risque de taux	56	-
- Intérêts des instruments financiers de couverture	(17)	(5)
- Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	(61)	-
- Variation de juste valeur du refinancement avec option juste valeur	-	-
- Frais d'émission	(6 470)	(1 715)
Gains et pertes nets sur opérations de trading	27	20
- Opérations de taux	-	(2)
- Opérations de change	27	22
Gains et pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	(137)	-
Marge sur prestations de services d'assurance	-	-
- Primes acquises	-	-
- Charges de prestations	-	-
Marge sur autres prestations de services (Note 31)	81 458	176 431
- Produits	84 310	179 375
- Charges	(2 852)	(2 944)
Produit Net Bancaire	409 375	403 223
Charges générales d'exploitation (Note 32)	(148 289)	(127 706)
- Personnel	(57 125)	(54 553)
- Autres charges générales d'exploitation	(91 164)	(73 153)
Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(1 671)	(1 611)
Gains ou pertes sur titres de participation consolidables et autres actifs immobilisés	(191)	(498)
Résultat brut d'exploitation	259 224	273 408
Coût du risque (Note 33)	(61 230)	(49 885)
Résultat d'exploitation	197 994	223 523
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-
Charges des engagements sociaux	(186)	(249)
Produits des engagements sociaux	1	-
Autres éléments hors exploitation (Note 34)	(6 419)	(10 802)
Résultat avant impôt	191 390	212 472
Impôt sur les bénéfices (Notes 35.2 et 35.3)	(58 932)	(47 403)
Résultat net	132 458	165 069
- dont intérêts minoritaires	-	-
- dont part du groupe	132 458	165 069
Résultat par action (en euros)	14,63 €	

2.3 Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres

	31.12.2015			31.12.2014		
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Résultat net	191 390	(58 932)	132 458	212 472	(47 403)	165 069
- dont intérêts minoritaires			-			-
Éléments recyclables par résultat						
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	(20)	-	(20)	-	-	-
- dont évaluation reprise en résultat net	-	-	-	-	-	-
- dont évaluation directe par capitaux propres	(20)	-	(20)	-	-	-
Éléments non recyclables par résultat						
Écarts actuariels sur engagements de retraite	1 515	(522)	993	(1 284)	442	(842)
Total des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	1 495	(522)	973	(1 284)	442	(842)
- dont intérêts minoritaires			-			-
Total Résultat et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	192 885	(59 454)	133 431	211 188	(46 961)	164 227
- dont intérêts minoritaires			-			-
- dont part du groupe			133 431			164 227

2.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Capital et réserves liées				Écarts d'évaluation - Part du groupe		Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes d'émission, d'apport et de fusion	Réserve légale et autres réserves	Réserves consolidées	Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	Écarts actuariels sur engagements de retraite			
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2013	71 354	764 940	5 108	(90 467)	-	(873)	750 062	-	750 062
Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	165 069	-	(842)	164 227	-	164 227
Distribution de dividendes	-	(80 000)	-	(15 400)	-	-	(95 400)	-	(95 400)
Autre variation	-	-	-	10	-	-	10	-	10
Au 31 décembre 2014	71 354	684 940	5 108	59 212	-	(1 715)	818 899	-	818 899
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	237	(237)	-	-	-	-	-
Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	132 458	(20)	993	133 431	-	133 431
Augmentation de capital de SOFIRA en numéraire	69 874	37 142	-	-	-	-	107 016	-	107 016
Augmentation de capital de SOFIB en numéraire	3 615	19 833	-	-	-	-	23 448	-	23 448
Au 31 décembre 2015	144 843	741 915	5 345	191 433	(20)	(722)	1 082 794	-	1 082 794

En application de la méthode de la mise en commun d'intérêts (cf. Note 2, paragraphe A.5) :

L'exercice 2014 présente dans le tableau ci-dessus les activités du groupe en intégrant dès l'ouverture 2014 la contribution des entités le constituant, le capital et les réserves liées du nouvel ensemble reflétant dès l'ouverture 2014 les conséquences des opérations juridiques de regroupement réalisées en 2015 et décrites ci-après.

Sur le plan juridique :

Au 31 décembre 2014, le capital social de SOFIB était de 9 600 000 euros, intégralement libéré ; il était divisé en 600 000 actions.

Le 30 janvier 2015, ont été constatées chez SOFIB :

- une augmentation de capital pour un montant de 131 627 216 euros, par voie d'émission de 8 226 701 actions ordinaires nouvelles d'une valeur de 16 euros chacune en rémunération des apports en nature (apport des titres SOFIRA et CREDIPAR par Banque PSA Finance) ;
- une prime d'apport d'un montant de 722 082 615,23 euros correspondant à la différence entre la valeur des apports, soit 853 709 831,23 euros, et la valeur nominale des actions émises en rémunération des apports, soit 131 627 216 euros ;
- une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 3 615 312 euros par voie d'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de 225 957 actions de 16 euros de valeur nominale chacune, assortie d'une prime d'émission totale de 19 832 904,52 euros.

A l'issue de ces opérations, le capital social de SOFIB est fixé à 144 842 528 euros ; il est divisé en 9 052 658 actions d'une valeur de 16 euros chacune. Il est entièrement libéré.

Conformément à l'amendement IAS 1 - Informations sur le capital, les informations requises sont données dans le paragraphe "Capital" du rapport de gestion.

2.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2015	31.12.2014
Résultat net revenant au groupe SOFIB	132 458	165 069
Elimination des résultats sans effet sur la trésorerie		
- Variation des autres provisions et amortissements	6 098	888
- Variation des impôts différés	(23 974)	(32 159)
- Résultats sur cessions	191	498
Marge brute d'autofinancement	114 773	134 296
Augmentation/Diminution liée à des		
- prêts et créances sur les établissements de crédit	3 934 158	1 130 351
- dettes envers les établissements de crédit	(2 903 878)	(407 061)
Variation des créances sur la clientèle	(159 868)	(92 542)
Augmentation/Diminution liée à des		
- dettes envers la clientèle	1 161 838	(27 851)
- actifs financiers à la juste valeur par résultat	12 373	258 996
- passifs financiers à la juste valeur par résultat	(12 357)	1 289
- instruments dérivés de couverture	(7 974)	(20 194)
- dettes représentées par un titre	(2 169 940)	(429 696)
Variation des autres actifs d'exploitation	113 144	(138 397)
Variation des autres passifs d'exploitation	(91 226)	119 957
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	(8 957)	529 148
Acquisitions de filiales	-	-
Cessions de filiales	-	-
Acquisitions d'immobilisations	(3 636)	(3 049)
Cessions d'immobilisations	1 663	28 773
Effet des variations de périmètre	-	-
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(1 973)	25 724
Dividendes versés à Santander Consumer France	-	-
Dividendes versés à Banque PSA Finance	-	(95 400)
Augmentation de capital	128 750	-
Total flux net de trésorerie lié aux opérations financières	128 750	(95 400)
Effets des variations de cours de change	-	-
Variation de la trésorerie	117 820	459 472
Trésorerie à l'ouverture	776 375	316 903
Caisse, Banques centrales, CCP	10	142
Comptes courants et prêts au jour le jour	776 365	316 761
Trésorerie à la clôture	894 195	776 375
Caisse, Banques centrales, CCP (Note 3)	98 378	10
Bons du Trésor (Note 6)	132 939	-
Comptes courants et prêts au jour le jour (Note 7)	662 878	776 365

2.6 Notes aux états financiers consolidés

Notes annexes

Note 1	Faits marquants de l'exercice et structure du Groupe	63
Note 2	Principes comptables	65
Note 3	Caisse, banques centrales, CCP	73
Note 4	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	73
Note 5	Instruments dérivés de couverture - actifs	74
Note 6	Actifs financiers disponibles à la vente	75
Note 7	Prêts et créances sur les établissements de crédit	75
Note 8	Prêts et créances sur la clientèle	76
Note 9	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	79
Note 10	Comptes de régularisation et actifs divers	79
Note 11	Immobilisations corporelles et incorporelles	80
Note 12	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	80
Note 13	Instruments dérivés de couverture - passifs	81
Note 14	Dettes envers les établissements de crédit	82
Note 15	Dettes envers la clientèle	82
Note 16	Dettes représentées par un titre	83
Note 17	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	84
Note 18	Comptes de régularisation et passifs divers	84
Note 19	Provisions	85
Note 20	Instruments financiers à terme	86
Note 21	Echéanciers et risques de liquidité	88
Note 22	Juste valeur des actifs et passifs financiers	90
Note 23	Autres engagements	91
Note 24	Intérêts et produits au coût amorti	92
Note 25	Intérêts des instruments financiers de couverture	92
Note 26	Autres produits et charges	92
Note 27	Intérêts et produits sur opérations interbancaires	93
Note 28	Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédit	93
Note 29	Intérêts et charges sur dettes représentées par un titre	93
Note 30	Intérêts sur comptes d'épargne	94
Note 31	Marge sur autres prestations de services	94
Note 32	Charges générales d'exploitation	94
Note 33	Coût du risque	95
Note 34	Autres éléments hors exploitation	96
Note 35	Impôt sur les bénéfices	97
Note 36	Information sectorielle	99
Note 37	Honoraires des Commissaires aux Comptes	101
Note 38	Evénements postérieurs à la clôture	101

A. Faits marquants de l'exercice

Mise en place d'un partenariat entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance

Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance, la division de Banco Santander spécialisée dans le crédit à la consommation, ont annoncé le 10 juillet 2014 la signature d'un accord-cadre sur la constitution d'un partenariat qui porte sur onze pays en Europe.

Ce partenariat entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance prend la forme de sociétés communes déjà constituées en 2015 en France, Royaume-Uni, Espagne, Suisse, Italie ou à mettre en place en Allemagne, Autriche, Belgique, Pays-Bas, Pologne, et d'un partenariat commercial au Portugal. Cette opération renforcera la compétitivité des marques du Groupe PSA leur permettant une meilleure pénétration du marché du financement automobile.

Le 2 février 2015, Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance après en avoir reçu l'autorisation de la Banque Centrale Européenne en date du 28 janvier 2015, ont formalisé leur coopération pour réaliser conjointement des opérations bancaires en France au travers du groupe SOFIB.

La coopération avec Santander Consumer Finance dynamisera les activités du groupe SOFIB grâce à des offres compétitives réservées aux réseaux Peugeot, Citroën et DS ainsi qu'à leurs clients.

Changement d'actionnariat

Le 2 février 2015, Santander Consumer France a donc acquis 50% des actions constituant le capital social de SOFIB, après que celle-ci ait acquis le 30 janvier 2015 la totalité des titres de participation composant le capital social des sociétés CREDIPAR et SOFIRA.

Ainsi, SOFIB est filiale à 50% de Banque PSA Finance et à 50% de Santander Consumer France, filiale de Santander Consumer Finance en France depuis le 2 février 2015.

SOFIB est désormais consolidée par intégration globale par le groupe Santander.

Ce changement d'actionnariat s'est accompagné de la mise en place d'une gouvernance partagée de l'entreprise.

Stratégie de refinancement

La stratégie de refinancement de la banque repose sur la diversification de ses sources de liquidité, en synchronisant les maturités de ses emplois et de ses ressources. En 2015, le groupe SOFIB a ainsi mis en place différentes sources de financement.

Le 2 février 2015, jour de création de la société commune, les financements accordés par Banque PSA Finance aux entités du groupe SOFIB ont été substitués par la mise en place d'un refinancement accordé par Santander Consumer Finance, en complément du financement apporté par les titrisations placées dans le marché.

Le 1er avril 2015, l'activité PSA Banque de dépôt à vue et à terme (livret d'épargne grand public et compte à terme DISTINGO) à destination de la clientèle française a été acquise par SOFIB auprès de Banque PSA Finance par voie de cession de fonds de commerce.

Dès juin 2015, des lignes bilatérales ont été mises en place avec différentes contreparties bancaires.

Dès septembre 2015, le statut d'établissement de crédit agréé a permis au groupe SOFIB d'avoir accès (via la remise d'actifs par sa filiale CREDIPAR) aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE).

En 2015, les conditions de refinancement du groupe SOFIB se sont améliorées grâce à la coopération avec Santander. Le groupe SOFIB entend poursuivre la diversification de son refinancement en 2016, notamment en accédant aux marchés de capitaux après avoir obtenu une notation de crédit « Investment Grade » auprès de Moody's Investors Service fin décembre 2015.

Dépréciation de l'encours sain sans impayé

A partir de 2015, une dépréciation de l'encours sain sans impayé est constatée en application du principe des pertes encourues mais non encore significatives (cf. paragraphe C.6.4 de la Note 2 – Principes comptables). Ce changement d'estimation lié à l'homogénéisation des principes et méthodes comptables du nouvel actionnaire, à savoir Santander Consumer France entré au capital du groupe SOFIB le 2 février 2015, a eu un impact de -28,7 millions d'euros sur le résultat 2015 avant impôt du groupe SOFIB (cf. Note 33.2 – Evolution du coût du risque) et de -17,8 millions d'euros après impôt.

Méthode de constitution des comptes consolidés

Le groupe SOFIB a été constitué en 2015 suite au regroupement sous l'entité SOFIB des activités de financement en France du groupe PSA. Ces opérations s'inscrivent suite à l'entrée au capital de Santander Consumer France.

Pour ce premier exercice de consolidation, le groupe SOFIB a choisi d'appliquer la méthode de la mise en commun d'intérêts (dite « pooling of interests »), par référence à la norme américaine ASU805-50 (laquelle est obligatoire pour ce type d'opération dans ce référentiel) considérant qu'elle était conforme aux principes généraux IFRS (cf Note 2 – Principes comptables, paragraphe A.5).

B. Evolution du périmètre

En dehors des éléments sur la constitution du groupe SOFIB, donnés dans la Note 1.A – Faits marquants de l'exercice et dans le paragraphe A.5 de la Note 2 – Principes comptables, l'évolution du périmètre sur 2015 est la suivante.

En mai 2015, la filiale CREDIPAR a absorbé la filiale SOFIRA. Cette opération est sans impact sur les comptes consolidés du groupe SOFIB.

En novembre 2015, la filiale CREDIPAR a procédé au rachat anticipé des créances cédées en 2011 au compartiment 2011-1 du FCT Auto ABS. Il a été procédé en conséquence à la liquidation anticipée de ce compartiment. Le fonds étant consolidé, cette opération est neutre sur les comptes consolidés du groupe SOFIB.

C. Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Pays	Participation de SOFIB			31.12.2015	
		Directe %	Indirecte		Méthode d'intégration	% intérêts
			%	Détenue par		
Filiales						
<i>Financement des ventes</i>						
CREDIPAR	France	100	-		IG	100
CLV	France	-	100	CREDIPAR	IG	100
SOFIRA (1)	France	-	-		-	-
Entités ad hoc						
FCT Auto ABS - Compartiment 2011-1	France	-	-		-	-
FCT Auto ABS - Compartiment 2012-1	France	-	-		IG	100
FCT Auto ABS French Loans Master	France	-	-		IG	100
FCT Auto ABS DFP Master Compartiment France 2013	France	-	-		IG	100
FCT Auto ABS - Compartiment 2013-2	France	-	-		IG	100
FCT Auto ABS2 - Compartiment 2013-A	France	-	-		IG	100
FCT Auto ABS3 - Compartiment 2014-1	France	-	-		IG	100

(1) Fusion absorption de SOFIRA par CREDIPAR le 1er mai 2015 (avec rétroactivité comptable et fiscale au 1er janvier 2015).

Sociétés	Pays	Participation de SOFIB			31.12.2014	
		Directe %	Indirecte		Méthode d'intégration	% intérêts
			%	Détenue par		
Filiales						
<i>Financement des ventes</i>						
CREDIPAR	France	100	-		IG	100
CLV	France	-	100	CREDIPAR	IG	100
SOFIRA	France	100	-		IG	100
Entités ad hoc						
FCT Auto ABS - Compartiment 2011-1	France	-	-		IG	100
FCT Auto ABS - Compartiment 2012-1	France	-	-		IG	100
FCT Auto ABS French Loans Master	France	-	-		IG	100
FCT Auto ABS DFP Master Compartiment France 2013	France	-	-		IG	100
FCT Auto ABS - Compartiment 2013-2	France	-	-		IG	100
FCT Auto ABS2 - Compartiment 2013-A	France	-	-		IG	100
FCT Auto ABS3 - Compartiment 2014-1	France	-	-		IG	100

Conformément à la méthode de la "mise en commun d'intérêts", on considère que le groupe SOFIB existait déjà en 2014.

En application du Règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales à partir du 1^{er} janvier 2005, le groupe Société Financière de Banque (SOFIB) a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire à cette date.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

Les normes et interprétations appliquées sont identiques à celles appliquées au 31 décembre 2014, complétées par les normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour la première fois en 2015.

Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1er janvier 2015

Les nouveaux textes d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2015 et appliqués par le groupe SOFIB sont les suivants :

- Améliorations annuelles des normes IFRS du cycle 2011-2013.

Ces améliorations annuelles ont pour objectif la résolution, non urgente mais nécessaire, de questions dont l'IASB a discuté au cours du cycle entamé en 2011, portant sur des passages des normes internationales d'information financière (IFRS) présentant des incohérences ou nécessitant d'être formulés plus clairement.

Les modifications d'IFRS 3 et d'IFRS 13 correspondent à des éclaircissements ou à des corrections qui leur ont été apportées.

Les modifications d'IAS 40 modifient les exigences en vigueur ou fournissent des indications supplémentaires sur la mise en œuvre de ces exigences.

Ces textes n'ont pas d'impact significatif au niveau du groupe SOFIB.

- Interprétation IFRIC 21 – Taxes. Ce texte précise la date à laquelle les taxes prélevées par les autorités publiques doivent être provisionnées en application d'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ». Ce texte a été adopté par l'Union européenne le 13 juin 2014 et entre en vigueur au plus tard pour les exercices ouverts à compter du 17 juin 2014.

En application de l'IFRIC 21, les taxes suivantes sont comptabilisées en une fois sur le 1^{er} semestre de l'année en cours depuis le 1^{er} janvier 2014 :

- Taxe bancaire de risque systémique ;
- Contribution pour frais de contrôle de l'ACPR ;
- Contribution sociale de solidarité des sociétés.
- Et depuis 2015, la nouvelle taxe pour le financement du fonds de soutien aux collectivités.

Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC adoptés par l'Union européenne et applicables par anticipation à l'exercice ouvert le 1er janvier 2015

Les nouveaux textes adoptés par l'Union européenne et applicables par anticipation à l'exercice ouvert le 1er janvier 2015 sont les suivants :

- Améliorations annuelles des normes IFRS du cycle 2010-2012.

Ces améliorations annuelles ont pour objectif la résolution, non urgente mais nécessaire, de questions dont l'IASB a discuté au cours du cycle entamé en 2010, portant sur des passages des normes IFRS présentant des incohérences ou nécessitant d'être formulés plus clairement.

Les modifications de la norme IFRS 8 et des normes IAS 16, 24 et 38, correspondent à des éclaircissements ou à des corrections qui leur ont été apportées.

Les modifications des normes IFRS 2 et IFRS 3 modifient les exigences en vigueur ou fournissent des indications supplémentaires sur la mise en œuvre de ces exigences.

- Amendements IAS 19 – Avantages du personnel – Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel. Ces modifications visent à simplifier et à clarifier la comptabilisation des cotisations versées par des membres du personnel ou par des tiers à un régime à prestations définies.

- Amendements IFRS 11 – Partenariats : Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune. Les amendements publiés viennent préciser la manière de comptabiliser les acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise au sens d'IFRS 3 - Regroupements d'entreprises.

- Amendements IAS 16 – Immobilisations corporelles et IAS 38 - Immobilisations incorporelles intitulés « Clarification sur les modes d'amortissement acceptables ». L'IASB a précisé que l'utilisation d'une méthode d'amortissement fondée sur les revenus n'est pas appropriée, car les revenus générés par une activité qui inclut l'utilisation d'un actif reflètent des facteurs autres que la consommation des avantages économiques liés à cet actif.

- Amendements IAS 1 – Présentation des états financiers : Initiative concernant les informations à fournir. Ces modifications visent à améliorer l'efficacité de la présentation d'informations et à encourager les entreprises à exercer un jugement professionnel pour déterminer quelles informations fournir dans leurs états financiers en application de la norme IAS 1.

- Améliorations annuelles des normes IFRS du cycle 2012-2014.

Ces améliorations annuelles ont pour objectif la résolution, non urgente mais nécessaire, de questions dont l'IASB a discuté au cours du cycle entamé en 2012, portant sur des passages des normes internationales d'information financière et des normes comptables internationales présentant des incohérences ou nécessitant d'être formulés plus clairement.

Les modifications concernent les normes suivantes :

- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ;
- IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir ;
- IAS 19 – Avantages du personnel ;
- IAS 34 – Information financière intermédiaire.

Le groupe SOFIB a pris la décision de ne pas appliquer les textes cités ci-dessus par anticipation à l'exercice ouvert le 1er janvier 2015.

Ces textes n'ont pas d'impact significatif au niveau du groupe SOFIB.

Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC non applicables obligatoirement en Union européenne à l'exercice ouvert le 1er janvier 2015

L'impact potentiel des textes publiés par l'IASB ou l'IFRIC ainsi que des projets comptables de l'IASB ou l'IFRIC d'application obligatoire en Union européenne aux exercices ouverts après le 1er janvier 2015, non encore adoptés par l'Union européenne est en cours d'analyse, et notamment :

- **IFRS 15** – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients. Cette norme a été publiée dans sa version définitive par l'IASB en mai 2014. La date d'application obligatoire prévue par l'IASB est le 1^{er} janvier 2018 sous réserve d'adoption par l'Union européenne. La norme IFRS 15 pose les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec des clients. Sont exclus les contrats qui relèvent de normes spécifiques : les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. Par conséquent, la majorité des revenus du groupe SOFIB sont exclus du périmètre de cette nouvelle norme. S'agissant des autres cas, il n'y a pas de modification significative attendue concernant les modalités de comptabilisation actuelles (commissions d'apporteurs notamment) pour le groupe SOFIB.

- **IFRS 9** – Instruments financiers, qui vise à remplacer IAS 39 – Instruments Financiers. Cette norme a été publiée dans sa version définitive par l'IASB en juillet 2014.

La version finale de la norme IFRS 9 regroupe les 3 phases qui ont constitué le projet :

- la classification et l'évaluation des instruments financiers,
- la dépréciation des actifs financiers et
- la couverture des instruments financiers.

Les améliorations apportées par IFRS 9 incluent :

- une approche logique et unique pour la classification et l'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés, ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels,
- un modèle unique de dépréciation, prospectif, fondé sur les « pertes attendues »,
- une approche sensiblement réformée de la comptabilité de couverture.

Les informations en annexe sont aussi renforcées. L'objectif global est d'améliorer l'information des investisseurs.

IFRS 9 est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 sous réserve d'adoption par l'Union européenne. Une application anticipée sera autorisée.

Les impacts de la norme IFRS 9 pour le groupe SOFIB sont en cours d'analyse.

- **IFRS 16 – Contrats de location.** Pendant plus de 10 ans, l'IASB travaille sur la refonte de la norme IAS 17 qui régit la comptabilisation des actifs loués, tant en crédit-bail / location financière, qu'en location opérationnelle, dans une optique de convergence avec le FASB. Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié le texte définitif de la norme IFRS 16. Cette norme ne devrait pas générer d'impact foncièrement significatif pour le groupe SOFIB en tant que bailleur ; car le texte de la norme converge en effet avec les dispositions actuelles d'IAS 17. Des impacts sont cependant attendus pour les états financiers de certains des clients du groupe SOFIB, les preneurs devant fournir de nouvelles informations en annexe.

Les autres textes sont sans impacts significatifs sur le groupe SOFIB.

Format des états financiers

En l'absence de modèle de présentation imposé par le référentiel IFRS, la présentation des états de synthèse du groupe SOFIB est largement inspirée de la Recommandation n° 2013-04 du 7 novembre 2013 proposée par l'Autorité des Normes Comptables, relative au « format des états de synthèse des établissements de crédit sous référentiel comptable international ». Les états de synthèse du groupe SOFIB sont présentés sous une forme comparative avec l'exercice précédent.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la société SOFIB et de ses filiales, selon les principes de consolidation exposés dans « Méthodes de consolidation » au paragraphe A ci-après.

Les comptes individuels sociaux de SOFIB et de ses filiales sont établis selon les règles comptables en vigueur en France et sont, pour des raisons d'homogénéité, retraités avant d'être consolidés.

Les principes comptables utilisés sont décrits aux paragraphes B à G ci-dessous.

Les entreprises liées correspondent aux entités ayant entre elles les liens suivants : contrôle exclusif, contrôle conjoint et influence notable conformément à la définition précisée par IAS 24 R.

Les comptes consolidés annuels du groupe SOFIB ainsi que les notes annexes afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 15 mars 2016.

A. Principes de consolidation

A.1 Méthodes de consolidation

Les sociétés sur lesquelles SOFIB détient directement ou indirectement un contrôle majoritaire sont consolidées par intégration globale. C'est notamment le cas des entités ad hoc dans le cadre des opérations de titrisation.

Les comptes réciproques ainsi que les résultats de cessions entre les sociétés du Groupe ont été éliminés.

A.2 Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères. En application de cette norme d'une part, et de la réglementation qui s'impose aux banques françaises d'autre part, les opérations libellées en monnaies étrangères sont comptabilisées dans leur devise d'origine. A chaque arrêté comptable, les éléments du bilan en devises étrangères sont réévalués en juste valeur au cours de clôture de la BCE. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat, sur la ligne « Opérations de change ».

A.3 Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers en accord avec les principes comptables IAS / IFRS, requiert de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en Notes annexes sur les

actifs et passifs éventuels. Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme étant les plus pertinentes et réalisables, compte tenu de l'environnement du Groupe et des retours d'expérience disponibles.

Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants réels définitifs peuvent s'avérer différents de ceux précédemment estimés.

Pour limiter ces incertitudes, les estimations et hypothèses font l'objet de revues périodiques ; les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées, conformément à la norme IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs.

L'utilisation d'estimations et hypothèses revêt une importance particulière sur les thèmes suivants :

- juste valeur des actifs et passifs à la juste valeur par résultat,
- valeur recouvrable des prêts et créances sur la clientèle,
- écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux,
- actifs d'impôts différés,
- valeur d'utilité des actifs corporels ainsi que leur durée d'utilisation,
- provisions,
- engagements de retraites.

A.4 Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Evaluation et comptabilisation des dérivés, comptabilisation de couverture IAS 39

Dans la plupart des comptes sociaux, les principes de comptabilisation à la juste valeur requis par la norme IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, ne sont pas reconnus. La comptabilisation en juste valeur des instruments dérivés, des actifs ou de certains passifs financiers à la juste valeur par résultat, ainsi que la traduction comptable de la méthode de couverture prévue par la norme IAS 39, nécessitent d'effectuer des retraitements dans les comptes consolidés, dont les principes sont détaillés dans le paragraphe C Actifs et passifs financiers ci-après. Les principes d'évaluation à la juste valeur sont appliqués conformément à la norme IFRS 13.

Imposition différée

Certains retraitements apportés aux comptes sociaux pour les mettre en harmonie avec les principes comptables retenus pour la consolidation, ainsi que certains reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux ou qui sont liés aux écritures de consolidation, peuvent dégager des différences temporaires entre la base imposable fiscalement et le résultat retraité. Conformément à la norme IAS 12 – Impôts sur le résultat, ces différences donnent lieu, sous réserve de perspectives réelles d'utilisation dans un horizon raisonnable, à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés et sont déterminées en application de la méthode du report variable. Les déficits fiscaux donnent lieu, sous la même réserve, à constatation d'un actif d'impôts différés sur déficits.

Il n'est pas prévu de distribution donnant lieu à un impôt non récupérable, donc aucun impôt différé n'est constaté à ce titre.

A.5 Regroupements d'entreprises

Le nouveau groupe SOFIB a été constitué en 2015 suite au regroupement sous l'entité SOFIB des activités de

financement en France du groupe PSA. Ces opérations s'inscrivent suite à l'entrée de Santander Consumer France au capital de SOFIB le 2 février 2015 et se sont déroulées selon le calendrier et les modalités suivantes :

- Le 30 janvier 2015, SOFIB a reçu par le biais d'un apport en nature les actions de CREDIPAR et les parts sociales de SOFIRA détenues par Banque PSA Finance ;

- Le 1er avril 2015, le groupe SOFIB a repris l'activité DISTINGO auprès de Banque PSA Finance par voie de cession partielle de fonds de commerce, pour le périmètre France ;

- Le 1er mai 2015, l'opération de fusion-absorption de SOFIRA par CREDIPAR a été menée à terme.

Ces opérations de réorganisation internes portent sur des activités contrôlées par le groupe PSA et répondent de fait à la définition d'un regroupement d'entreprises sous contrôle commun tel que défini par l'annexe B d'IFRS 3.

Or, ces opérations sont exclues du champ d'application de la norme, aucune guidance spécifique, norme ou interprétation n'étant par ailleurs prévue dans le référentiel IFRS pour définir la méthode de comptabilisation de ce type de transaction. Dans ce contexte, la Direction du groupe a, conformément aux dispositions d'IAS 8.10 fait usage de son jugement pour développer et appliquer une méthode comptable compatible avec le cadre conceptuel. Ainsi, le groupe SOFIB a choisi d'appliquer la méthode de la mise en commun d'intérêts (dite « pooling of interests »), par référence à la norme américaine ASU805-50 (laquelle est obligatoire pour ce type d'opération dans ce référentiel), considérant qu'elle était conforme aux principes généraux IFRS.

L'application de la méthode de la mise en commun d'intérêts a conduit à regrouper les bilans et les comptes de résultat des entités ou activités se regroupant, que ce soit via une acquisition, une fusion ou un apport, et à évaluer les actifs et les passifs de ces entités selon leur valeur comptable IFRS.

Les valeurs comptables des actifs et des passifs utilisées sont celles présentées dans les comptes consolidés IFRS du groupe PSA. La comptabilisation de ces opérations ne s'est pas traduite par la reconnaissance d'un écart d'acquisition.

Enfin et toujours en application de cette méthode, la période comparative relative à l'exercice 2014 a été présentée comme si ces transactions étaient intervenues depuis l'origine. L'exercice 2014 présente donc les activités du groupe en intégrant dès l'ouverture la contribution de ces entités, le capital du nouvel ensemble reflétant dès l'ouverture de 2014 les conséquences des opérations de regroupement réalisées au cours de l'exercice 2015.

B. Immobilisations

B.1 Immobilisations corporelles

Selon la norme IAS 16 – Immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont amorties linéairement sur les durées d'utilité estimées, dont les principales sont les suivantes :

- Constructions	20 à 30 ans
- Matériel de transport	4 ans
- Autres immobilisations corporelles	4 à 10 ans

L'amortissement est calculé sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles.

La durée d'utilité de ces actifs est revue, et fait l'objet d'un ajustement si nécessaire, à chaque date d'arrêté comptable.

B.2 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs, la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée dans le cas du Groupe aux écarts d'acquisition.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) et les écarts d'acquisition sont affectés à l'UGT concernée. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs nets de trésorerie actualisés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée pour la différence et imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

Le groupe SOFIB dans son intégralité représente une seule UGT.

C. Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IAS 39 adoptée par le règlement (CE) n°1126/2008 du 3 novembre 2008, ainsi que par les différents amendements relatifs à IAS 39 adoptés par l'Union européenne.

Conformément à la possibilité offerte par la norme IAS 39, le groupe SOFIB a choisi comme élément déclencheur de la comptabilisation au bilan la date de transaction. En conséquence, lorsqu'un délai sépare la date de transaction (i.e. engagement) de la date de règlement, l'achat ou la vente de titres fait l'objet d'une comptabilisation au bilan (cf. fin des paragraphes C.2 et C7.2 ci-après).

Le groupe SOFIB comptabilise des dépôts à vue de la clientèle en « Dettes envers la clientèle ». Le groupe SOFIB ne fait pas usage des dispositions de la norme IAS 39 rejetées dans leur forme actuelle par la Commission européenne (« carve out »), concernant l'application de la comptabilité de couverture aux encours de dépôts à vue de la clientèle auprès des banques de dépôts.

C.1 Instruments dérivés – méthode de couverture

C.1.1 Principes d'enregistrement des dérivés et des couvertures

Tous les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Sauf exception relative à la couverture, détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie:

- une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux ou du change ;
- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable dans les conditions restrictives suivantes :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée également a posteriori, à chaque date d'arrêté comptable.

L'application de la comptabilité de couverture a pour conséquence :

- dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur, la partie couverte des éléments d'actifs ou de passifs est corrigée à concurrence de la variation de sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat, où elle est neutralisée pour la part efficace de la couverture par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture. Dans les états financiers, ces corrections de valeur des actifs et passifs financiers couverts sont positionnées dans les postes « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », respectivement à l'actif pour les encours de crédit couverts, au passif pour les dettes couvertes.
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie en capitaux propres. Les montants enregistrés en capitaux propres sont ultérieurement repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation en résultat des éléments couverts. Cette stratégie de couverture n'a pas été utilisée pour l'instant par le groupe SOFIB.

La part inefficace de la variation de valeur des instruments de couverture, quelle que soit la stratégie, est systématiquement enregistrée au compte de résultat.

C.1.2 Présentation des dérivés dans les états financiers

Au bilan :

- la juste valeur des dérivés est présentée pour son montant net d'intérêts courus non échus ;
- la juste valeur positive des dérivés utilisés à des fins de couverture est présentée à l'actif dans le poste « Instruments dérivés de couverture », le même poste au passif enregistre la juste valeur négative des dérivés de couverture ;
- les dérivés non utilisés à des fins de couverture sont présentés dans les postes « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » en cas de juste valeur positive ; en cas de juste valeur négative, ils sont présentés en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Dans le compte de résultat :

- l'effet en résultat des variations de valeurs des dérivés de couverture, utilisés en stratégie de couverture de juste valeur, est présenté dans la même catégorie que celui des éléments couverts ;
- la part inefficace des variations de juste valeur des dérivés de couverture de flux futurs de trésorerie est également enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture » ;
- l'effet en résultat des variations de valeur des dérivés non utilisés à des fins de couverture, est positionné en « Trading », exception faite :
 - des dérivés utilisés en couverture économique des placements de la trésorerie, dont la variation de valeur est enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur des titres avec option juste valeur » ;

- des dérivés utilisés en couverture économique de certaines dettes comptabilisées en juste valeur par résultat, dont la variation de valeur est enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur du refinancement avec option juste valeur ».

La norme IFRS 13 implique de présenter les techniques d'évaluation des actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur, ainsi que les hiérarchies de celles-ci (niveaux 1, 2 ou 3).

Les techniques d'évaluation doivent maximiser l'utilisation de données observables sur le marché. Ces techniques sont classées selon une hiérarchie à trois niveaux (par ordre décroissant de priorité) qui reprend celle d'IFRS 7 pour les instruments financiers :

- **niveau 1** : prix coté (sans ajustement) sur un marché actif pour un instrument identique ;

Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.

- **niveau 2** : évaluation utilisant uniquement des données observables sur un marché actif pour un instrument similaire ;

- **niveau 3** : évaluation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable.

Les évaluations dans le bilan sont de niveaux 1 ou 2, signalées dans les notes annexes concernées. Seule la note spécifique sur la « Juste valeur des actifs et passifs financiers » utilise des techniques d'évaluation de niveau 3, dont la description détaillée est donnée dans la Note 23.

C.2 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Sont enregistrés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » :

- les valeurs positives des autres instruments dérivés non utilisés à des fins de couverture au sens de la norme IAS 39 ;
- les titres à recevoir, dès la date de transaction.

C.3 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste intègre les dettes financières ayant fait l'objet d'une option pour une comptabilisation à la juste valeur par résultat. Cette option est exercée ponctuellement dans le but d'améliorer la présentation des états financiers en permettant de rendre symétriques les variations de valeur de dérivés couvrant économiquement le risque de taux de ces dettes, et la variation de valeur de ces mêmes dettes. Les variations de valeur de ces dettes intègrent alors celles du spread émetteur du groupe SOFIB. Au 31 décembre 2015, il n'y a pas de dette en option juste valeur.

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat enregistrent également les valeurs négatives des dérivés non utilisés à des fins de couverture au sens de la norme IAS 39, ce qui est le cas notamment des swaps de taux couvrant économiquement les actifs ou les passifs financiers à la juste valeur par résultat.

C.4 Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent essentiellement les placements d'actifs liquides au sens du règlement UE n° 575/2013 et du règlement délégué UE n° 2015/61, ainsi que les titres de participation dans les sociétés non consolidées. Ils sont évalués à leur juste valeur, qui correspond le plus souvent à leur coût d'acquisition.

C.5 Actifs détenus jusqu'à échéance

Ce sont exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver en principe jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés au coût amorti correspondant à leur valeur de remboursement, corrigée des décotes ou primes qui sont portées en résultat sur la durée de détention des titres.

C.6 Prêts et créances sur la clientèle

Les différentes catégories de clientèle sont présentées dans le paragraphe F « Information sectorielle » ci-après.

Les encours de crédit à la clientèle sont répartis par type de financement :

- **Les financements regroupant les natures de crédit suivantes**, telles que définies par la réglementation bancaire française :

- Vente à crédit,
- Location avec option d'achat,
- Location longue durée.

Comme précisé dans le paragraphe C.6.2 ci-après, ces deux dernières natures de crédit sont présentées comme des encours de crédit.

Les financements ci-dessus mentionnés sont essentiellement à destination des segments de clientèle suivants :

- **Retail** (particuliers, petites entreprises ou entreprises de taille plus importante, ne répondant pas aux critères des portefeuilles Corporate, Souverains, Banques et Administrations locales),
- **Corporate et assimilés** (qui regroupe les portefeuilles Corporate hors réseau, Souverains, Banques et Administrations locales),
- et accessoirement à destination du segment **Corporate réseau**.

- **Les créances commerciales**, tels que définis par la réglementation bancaire française. Elles financent les véhicules et les pièces de rechange du réseau.

Les financements ci-dessus mentionnés sont essentiellement à destination du segment **Corporate réseau** (principalement réseaux des marques Peugeot et Citroën, importateurs de véhicules neufs Peugeot et Citroën de certains pays, certains marchands de véhicules d'occasion).

- **Les autres créances** (crédits à l'équipement, crédits revolving, etc...) et comptes ordinaires de la clientèle.

C.6.1 Valorisation des encours au coût amorti

Les encours de crédit figurant au bilan correspondent à l'engagement financier net du groupe SOFIB. Ainsi, le capital restant dû des créances sur la clientèle, majoré des créances rattachées et hors effet de l'application de la comptabilité de couverture (cf. paragraphe C.6.3 ci-après), intègre également :

- les commissions versées aux prescripteurs ainsi que les charges administratives directes externes engagées pour mettre en place ces crédits, qui augmentent les encours de crédit ;
- les participations reçues des marques ainsi que les frais de dossiers restant à étaler, qui viennent minorer les encours de crédit ;

- les dépôts de garantie reçus lors de la mise en place de contrats de crédit bail, qui viennent minorer les encours de crédit.

Cette valorisation des encours au coût amorti représente la meilleure estimation de l'exposition maximale au risque de contrepartie sur ce poste.

Les produits d'intérêts comptabilisés correspondent au rendement actuariel tiré des flux de trésorerie à recouvrer, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

C.6.2 Crédit-bail et location longue durée

Conformément aux normes IAS 17 – Contrats de location et IAS 39, les véhicules loués à la clientèle sont comptabilisés en substance comme des crédits, car le groupe SOFIB ne détient pas les risques et avantages liés à la propriété du véhicule.

Les loyers et amortissements relatifs à ces immobilisations sont ainsi retraités afin de présenter l'ensemble de ces opérations comme des encours de crédits.

C.6.3 Couverture du risque de taux des encours de crédit

Les encours de crédit peuvent faire l'objet de couvertures les immunisant contre le risque de taux. L'application de la comptabilité de couverture, dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur, entraîne la correction de la valeur de la partie couverte des encours, par contrepartie du résultat (cf. paragraphe C.1.1 Principes d'enregistrement des couvertures ci-avant).

C.6.4 Dépréciations sur les encours de crédit

Les dépréciations sont isolées dans des postes spécifiques.

Les différentes catégories de clientèle sont présentées dans le paragraphe E « Information sectorielle » ci-après.

Dépréciation des encours de financement du segment Retail

- **Dépréciation de l'encours sain sans et avec impayés :**

Des probabilités de défaut distinctes sont calculées sur les encours sains sans et avec impayés sur le principe pertes encourues mais non encore signifiées : l'indicateur de dépréciation (Loss event) n'est pas connu par la banque (ex : perte d'emploi, événement familial inattendu, ...).

La période d'émergence (durée entre l'évènement et le défaut) ne peut être modélisée compte-tenu de l'absence de données sur la nature de ces événements. Elle a été arbitrairement fixée à 12 mois.

On calcule donc une probabilité de défaut à 12 mois, distincte pour les encours sains sans impayé d'une part, et les encours sains avec impayés d'autre part, à partir des taux de défaut annuels moyens observés sur des périodes de 12 mois glissants.

Les calculs sont indépendants pour les encours sains sans impayé d'une part, et les encours sains avec impayés d'autre part.

- **Dépréciation des créances douteuses :** Conformément à la réglementation bancaire, les créances avec des impayés de plus de 90 jours sont systématiquement déclassées en « Créances

douteuses », sauf statut immunisant représentatif de l'absence de risque de contrepartie, dans la limite de 150 jours. L'utilisation d'un statut forçant en cas de risque aggravé permet le déclassement avant 91 jours. Cette définition de la créance douteuse correspond à la définition du « défaut » retenue dans le cadre de l'évaluation des risques Bâle II.

Le groupe SOFIB a constitué une base de données historiques, qui intègre les données relatives au recouvrement effectif des créances douteuses. Cette base permet d'apprécier le taux de pertes moyennes actualisées au taux d'intérêt effectif du crédit, sur base duquel est calculée la dépréciation minorant les créances douteuses.

Dans le cas du segment Retail, l'actualisation des flux de recouvrement a comme conséquence l'augmentation du montant de dépréciation comptabilisé au moment du défaut par rapport à la perte finale qui sera finalement constatée. L'effet de désactualisation, lié au passage du temps, à prendre en compte pour compenser cette surévaluation de l'estimation de la perte finale, est intégré au calcul de dépréciation.

- **Cas des créances saines restructurées :**

Dès que le client est officiellement déclaré en restructuration (client Neiertz), il est déclassé en « Créances douteuses ». A la fin du moratoire, si les paiements reprennent normalement, il retourne en encours sain et reste déprécié au même taux que celui appliqué à l'encours sain avec impayés. Dès la survenance d'un nouvel impayé, il est immédiatement déclassé en « Créances douteuses ».

- **Passages en pertes :**

Les procédures du groupe SOFIB prévoient le passage en pertes des créances présentant 48 mois d'impayés pour la Vente à crédit, 36 mois d'impayés pour la Location avec option d'achat ou 24 mois d'impayés pour la Location longue durée ou le Crédit revolving.

Encours Corporate sain – Dépréciation sur base collective (IAS 39. AG90)

Suite à la revue de la qualité des actifs (AQR) effectuée en 2014 par la Banque Centrale Européenne, différents indicateurs (secteurs, zones à risques, etc...) ont été pris en compte à titre complémentaire afin de déterminer des dépréciations sur base collective au sens d'IAS 39. AG90.

Suite à la demande du régulateur, un modèle de dépréciation est en cours de développement. En attendant la finalisation du modèle, le groupe SOFIB a enregistré une dépréciation collective sur l'encours sain Corporate à fin 2015.

Dépréciation des encours douteux sur base individuelle des segments « Corporate réseau » et « Corporate et assimilés »

- Ces créances sont déclassées en créances douteuses à 91 jours pour tout le « Corporate » (à l'exception des Administrations locales : 271 jours), sauf statut immunisant représentatif de l'absence de risque de contrepartie dans la limite de 451 jours pour le « Corporate » (à l'exception des Administrations locales : 631 jours). L'utilisation d'un statut forçant en cas de risque aggravé permet le déclassement respectivement avant 91 jours et 271 jours.
- Dès l'apparition du premier impayé ou au plus tard lors de son déclassement par le délai, une analyse du risque au dossier est formalisée dans un document

nommé « Rapport Flash », qui précise le montant éventuel de la dépréciation nécessaire. L'existence du « Rapport Flash » est reconnue dans les systèmes et joue le rôle de statut forçant.

Dès lors qu'un crédit est considéré comme irrécouvrable, il est passé en pertes dans les comptes sociaux. La dépréciation antérieurement comptabilisée est reprise en résultat et tout montant recouvré ultérieurement est crédité en « Coût du risque » au compte de résultat.

C.7 Dettes financières

La comptabilisation initiale des dettes traduit la ressource financière nette perçue. Ainsi, outre le principal des dettes contractées, majoré des intérêts courus, y sont intégrés :

- les frais d'émission, de courtage ou de montage,
- les différentes formes de primes d'émission ou de remboursement.

Les charges d'intérêts comptabilisées correspondent au coût actuariel tiré des flux de trésorerie à rembourser, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

C.7.1 Couverture du risque de taux des dettes financières

Les dettes financières couvertes par des swaps de taux d'intérêt font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. La valeur de ces dettes est corrigée de la variation de valeur de leur partie couverte, par contrepartie du compte de résultat, neutralisant ainsi les variations de juste valeur des instruments de couverture, dans la mesure de leur efficacité (cf. paragraphe C.1.1 Principes d'enregistrement des couvertures, ci-avant).

C.7.2 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre regroupent les bons de caisse, les emprunts obligataires, les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées. En 2015, le groupe SOFIB a émis uniquement des emprunts obligataires dans le cadre d'opérations de titrisation.

Sont également enregistrés en « Dettes représentées par un titre » les titres à livrer, dès la date de transaction.

D. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à la clôture à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas de restructuration, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les effets d'actualisation sont comptabilisés uniquement lorsqu'ils sont significatifs.

E. Information sectorielle

En application d'IFRS 8 depuis le 1^{er} janvier 2009, le groupe SOFIB a identifié les trois segments suivants, en convergence avec le dispositif prudentiel (portefeuilles dits « Bâle II ») :

- **Retail** : ce segment fait essentiellement référence à la clientèle des particuliers et des petites et moyennes entreprises.

- **Corporate réseau** : ce segment fait référence aux réseaux propres ou indépendants des marques Peugeot et Citroën, aux importateurs de véhicules neufs Peugeot et Citroën de certains pays, ainsi qu'à certains marchands de véhicules d'occasion.

- **Corporate et assimilés** : ce segment fait référence à toute :

- société appartenant à un groupe multinational ou dont l'encours global dépasse un seuil fixé (Corporate hors réseau),
- clientèle émanant directement d'une structure étatique ou gouvernementale (Souverains),
- entreprise bancaire ou entreprise d'investissement soumise à un dispositif de surveillance et de réglementation par les autorités de tutelle bancaire (Banques),
- administration régionale ou locale (Administrations locales).

Une ventilation par segment du bilan et du compte de résultat est donnée dans la Note Information sectorielle.

F. Engagements de retraites

Les salariés du groupe SOFIB perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes à la législation, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite (Note 19). Le groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond à ces cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19 – Avantages du personnel, dans le cadre des régimes de prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetés. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite,
- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation,
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de rotation du personnel.

Pour les principaux régimes, ces évaluations sont effectuées deux fois par an pour les clôtures semestrielles et annuelles, et tous les trois ans pour les autres régimes, sauf lorsque des modifications d'hypothèses ou de fortes modifications de données démographiques nécessitent des chiffrages à une fréquence plus rapprochée.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts actuariels sont comptabilisés en « Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres », qui sont non recyclables dans le compte de résultat.

En cas de modification des avantages accordés par un régime, les effets des changements de régimes de retraite postérieurs au 1^{er} janvier 2012 sont intégralement comptabilisés dans le compte de résultat de la période au

cours de laquelle ils sont intervenus, en « Résultat d'exploitation ».

Ainsi, pour chaque plan à prestations définies, le groupe comptabilise une provision égale aux engagements, nets de la juste valeur des actifs financiers du régime.

Les fonds externes étant appelés à couvrir la totalité des engagements de retraite, il se peut que les actifs financiers excèdent les engagements comptabilisés et génèrent un actif en « Actifs divers ».

En outre, en cas d'obligation minimum de financement imposée par la loi ou par un règlement de plan de retraite, lorsque le groupe n'a pas un droit inconditionnel à remboursement sur les fonds au sens de l'interprétation IFRIC 14, le plafonnement de l'actif s'en trouve affecté. Que le plan soit en déficit ou en surplus, une provision complémentaire est comptabilisée au titre de la quote-part non disponible de la valeur actualisée des contributions minima afférentes à des services passés qui, une fois payées, après avoir comblé le déficit constaté au sens de la norme IAS 19, donneraient lieu à un surplus excédant le plafond déterminé conformément à cette norme.

Ainsi, la charge nette de l'exercice des retraites à prestations définies correspond à la somme :

- du coût des services rendus et passés (en Résultat d'exploitation, en « Charges générales d'exploitation –

Personnel »),

- de la charge de désactualisation de l'engagement nette du produit de rendement des actifs de couverture du plan (en Résultat hors exploitation, en « Produit ou Charges des engagements sociaux »). Ces deux composantes (désactualisation et rendement des actifs) sont déterminées sur la base du taux d'actualisation des engagements,

- et de la variation de la provision IFRIC 14 éventuelle (en

Résultat hors exploitation, en « Produits ou Charges des engagements sociaux »).

Les engagements sociaux assimilés qui font l'objet d'un provisionnement sont, pour les filiales, le versement de primes liées à l'ancienneté.

Il n'y a plus d'engagement au titre de la dette résiduelle contractée en France auprès de la CRPB (Caisse de Retraite du Personnel Bancaire), les versements effectués à ce jour couvrant l'intégralité des droits acquis, selon les dernières estimations des experts.

G. Engagements par signature

Conformément aux exigences de la norme IAS 39, les engagements irrévocables donnés ou reçus par les sociétés du Groupe sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur (engagements de financement irrévocables donnés à la clientèle, qui correspondent à la période entre la promesse de financement faite au client et la mise en place effective du crédit ; engagements de garantie ; autres engagements reçus ou donnés...). Les conditions de ces engagements étant proches des conditions de marché, leur juste valeur est nulle.

Les dépréciations des engagements de financement ou de garantie sont enregistrées en provisions conformément à la norme IAS 37. Ces engagements par signature sont repris pour leur montant nominal dans la Note 23 – Autres engagements.

Les engagements représentatifs des instruments financiers à terme de taux ou de change sont traités au paragraphe C.1 ci-avant et sont présentés en valeur nominale dans la Note 20 – Instruments financiers à terme.

Note 3 Caisse, banques centrales, CCP

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Caisse et CCP	-	10
Banque centrale (1)	98 378	-
- dont réserves obligatoires auprès de la Banque de France	10 716	-
Total	98 378	10

(1) Hors les réserves obligatoires, les dépôts complémentaires sur le compte Banque de France correspondent à un placement de type HQLA dans le cadre du respect du ratio de liquidité LCR.

Note 4 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Produits à recevoir sur instruments financiers à terme de trading	58	139
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	-	64
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	27	-
Juste valeur des instruments financiers à terme de trading	3 130	15 401
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	-	12 198
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	2 316	-
Total	3 188	15 540

Les swaps classés en trading concernent certaines opérations de titrisation pour lesquelles des swaps en sens inverse se neutralisent systématiquement, sans impact sur le résultat (cf. Note 12).

Note 5 Instruments dérivés de couverture - actifs

5.1 Analyse par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Comptes d'ajustement sur engagements en devises	-	-
Produits à recevoir sur swaps de couverture	95	137
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	-	137
Juste valeur positive des swaps de couverture	4 903	9 722
- des obligations (1)	4 892	9 721
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	-	3 632
- des emprunts	11	-
- des encours clientèle (Vente à crédit, Location avec option d'achat et Location longue durée)	-	1
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	-	1
Compensation de la juste valeur positive avec les appels de marge reçus (cf. Note 5.2)	(1 029)	-
Total	3 969	9 859

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).

L'analyse de l'efficacité de la couverture en Fair Value Hedge est donnée dans la Note 20.2.

(1) Ces swaps concernent les opérations de titrisation pour lesquelles des swaps en sens inverse se neutralisent systématiquement, sans impact sur le résultat (cf. Note 13).

5.2 Compensation des swaps de couverture avec appel de marge - actifs

Pour 2015

Swaps gagnants	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Produits à recevoir	100	(5)	95	-	95
- swaps avec appel de marge	100	(5)	95	-	95
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Juste valeur positive	6 476	(1 573)	4 903	-	4 903
- swaps avec appel de marge	2 519	(1 573)	946	-	946
- swaps sans appel de marge	3 957	-	3 957	-	3 957
Compensation	-	-	-	(1 029)	(1 029)
Total à l'actif	6 576	(1 578)	4 998	(1 029)	3 969
Appels de marge reçus sur swaps de couverture (en produits constatés d'avance - cf. Note 18)	-	-	2 730	(1 029)	1 701
Total au passif	-	-	2 730	(1 029)	1 701

Pour 2014

Swaps gagnants	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Produits à recevoir	141	(4)	137	-	137
- swaps avec appel de marge	-	-	-	-	-
- swaps sans appel de marge	141	(4)	137	-	137
Juste valeur positive	9 803	(81)	9 722	-	9 722
- swaps avec appel de marge	-	-	-	-	-
- swaps sans appel de marge	9 803	(81)	9 722	-	9 722
Compensation	-	-	-	-	-
Total à l'actif	9 944	(85)	9 859	-	9 859
Appels de marge reçus sur swaps de couverture (en produits constatés d'avance - cf. Note 18)	-	-	-	-	-
Total au passif	-	-	-	-	-

Note 6 Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Titres de participation		
- BPIFrance (ex SOFARIS)	3	3
Bons du Trésor (1)	132 919	-
- dont réévaluation à la juste valeur directement en capitaux propres	(20)	-
Valeur brute	132 922	3
Dépréciation	-	-
Valeur nette	132 922	3

(1) Placement de type HQLA dans le cadre du respect du ratio de liquidité LCR.

Note 7 Prêts et créances sur les établissements de crédit

Ventilation créances à vue / à terme

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Créances à vue hors groupe	662 878	776 365
- Comptes ordinaires débiteurs	628 878	776 365
- dont détenus par les fonds de titrisation	324 822	308 610
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	-	223 505
- Comptes et prêts financiers au jour le jour	34 000	-
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	34 000	-
Créances à terme (1)	-	3 932 958
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	-	3 932 958
Créances rattachées	-	1 200
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	-	1 200
Total	662 878	4 710 523

(1) En 2014, le refinancement obtenu via les fonds de titrisation était systématiquement remonté à la société mère Banque PSA Finance, qui le reprêtait en retour à ses filiales (cf. Note 14).

Note 8 Prêts et créances sur la clientèle

8.1 Ventilation des prêts et créances par type de financement

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Vente à crédit	1 974 917	1 903 189
- dont encours titrisés (1)	1 307 023	1 202 603
Location avec option d'achat (2)	1 519 026	1 313 025
Capital restant dû et intérêts à recevoir	1 748 685	1 534 256
- dont encours titrisés (1)	687 809	1 229 386
Intérêts non courus sur location avec option d'achat	(229 659)	(221 231)
- dont encours titrisés (1)	(81 698)	(176 477)
Location longue durée (2)	2 213 562	2 296 809
Capital restant dû et intérêts à recevoir	2 442 089	2 545 463
- dont encours titrisés (1)	727 961	805 850
Intérêts non courus sur location longue durée	(228 474)	(248 595)
- dont encours titrisés (1)	(76 094)	(89 931)
Dépôts de garantie activité location	(53)	(59)
Créances commerciales	1 657 486	1 651 794
- Entreprises liées avec le groupe PSA	4	590
- Hors groupe	1 657 482	1 651 204
- dont encours titrisés (1)	1 134 704	1 056 674
Autres créances (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)	668 805	703 439
Comptes ordinaires	96 816	95 894
- Entreprises liées avec le groupe PSA	6 813	983
- Hors groupe	90 003	94 911
Éléments intégrés au coût amorti des prêts et créances sur la clientèle	123 945	122 869
- Etalement des coûts d'acquisition	170 965	159 894
- Etalement des frais de dossiers	(25 962)	(25 253)
- Etalement de la participation des marques et des réseaux	(21 058)	(11 772)
Total des créances au coût amorti (3)	8 254 557	8 087 019
- dont encours titrisés (1)	3 699 705	4 028 105

(1) Le groupe SOFIB a procédé à plusieurs opérations de titrisation (cf. Note 8.4).

(2) Le groupe SOFIB ne détenant pas les risques et avantages liés à la propriété du véhicule, les opérations de location (location avec option d'achat et location longue durée) respectent les critères de la location financement et sont présentées comptablement comme des encours de crédit.

(3) L'intégralité des créances est en euros.

8.2 Ventilation des prêts et créances par segment

Type de financement (en milliers d'euros)	Segment IFRS 8		Corporate Réseau		Client final				Total	
	(A - cf renvoi B Note 33.1)		(B - cf renvoi A Note 33.1)		Retail		Corporate et assimilés			
	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
Vente à crédit	3 641	2 745	1 969 635	1 897 706	1 641	2 738	1 974 917	1 903 189		
Location avec option d'achat	11 551	13 695	1 488 263	1 281 093	19 212	18 237	1 519 026	1 313 025		
Location longue durée	84 230	68 352	1 156 087	1 193 621	973 245	1 034 836	2 213 562	2 296 809		
Créances commerciales	1 657 486	1 651 794	-	-	-	-	1 657 486	1 651 794		
Autres créances	606 803	604 365	59 604	96 827	2 398	2 247	668 805	703 439		
Comptes ordinaires	96 813	95 730	-	-	3	164	96 816	95 894		
Éléments intégrés au coût amorti	-	-	87 309	122 869	36 636	-	123 945	122 869		
Total des encours par segment IFRS 8	2 460 524	2 436 681	4 760 898	4 592 116	1 033 135	1 058 222	8 254 557	8 087 019		

8.3 Echéanciers

Pour 2015

(en milliers d'euros)	non réparti	0 à 3 mois	3 mois à 6		1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total au
			mois	6 mois à 1 an			31.12.2015
Vente à crédit	7 167	162 791	158 449	298 910	1 338 211	9 389	1 974 917
Créances brutes	93 885	162 791	158 449	298 910	1 338 211	9 389	2 061 635
Dépréciations	(86 718)	-	-	-	-	-	(86 718)
Location avec option d'achat	8 017	112 683	109 950	206 932	1 081 306	138	1 519 026
Créances brutes	49 126	112 683	109 950	206 932	1 081 306	138	1 560 135
Dépréciations	(41 109)	-	-	-	-	-	(41 109)
Location longue durée	29 749	343 541	273 651	441 633	1 124 988	-	2 213 562
Créances brutes	62 884	343 541	273 651	441 633	1 124 988	-	2 246 697
Dépôts de garantie	(53)	-	-	-	-	-	(53)
Dépréciations	(33 082)	-	-	-	-	-	(33 082)
Créances commerciales	25 659	1 320 933	223 692	85 363	1 839	-	1 657 486
Créances brutes	30 629	1 320 933	223 692	85 363	1 839	-	1 662 456
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	(4 970)	-	-	-	-	-	(4 970)
Autres créances	4 934	187 783	29 232	223 968	185 243	37 645	668 805
Créances brutes	62 487	187 783	29 232	223 968	185 243	37 645	726 358
Dépréciations	(57 553)	-	-	-	-	-	(57 553)
Comptes ordinaires	96 816	-	-	-	-	-	96 816
Créances brutes	96 816	-	-	-	-	-	96 816
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Éléments intégrés au coût amorti	123 945	-	-	-	-	-	123 945
Total créances nettes	296 287	2 127 731	794 974	1 256 806	3 731 587	47 172	8 254 557
Créances brutes	395 827	2 127 731	794 974	1 256 806	3 731 587	47 172	8 354 097
Dépôts de garantie	(53)	-	-	-	-	-	(53)
Dépréciations	(223 432)	-	-	-	-	-	(223 432)
Éléments intégrés au coût amorti	123 945	-	-	-	-	-	123 945

Pour 2014

(en milliers d'euros)	non réparti	0 à 3 mois	3 mois à 6		1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total au
			mois	6 mois à 1 an			31.12.2014
Vente à crédit	21 835	182 524	133 489	532 352	1 019 218	13 771	1 903 189
Créances brutes	108 176	182 524	133 489	532 352	1 019 218	13 771	1 989 530
Dépréciations	(86 341)	-	-	-	-	-	(86 341)
Location avec option d'achat	20 746	87 616	88 068	175 281	940 382	932	1 313 025
Créances brutes	58 780	87 616	88 068	175 281	940 382	932	1 351 059
Dépréciations	(38 034)	-	-	-	-	-	(38 034)
Location longue durée	41 371	390 564	266 750	459 453	1 138 671	-	2 296 809
Créances brutes	66 264	390 564	266 750	459 453	1 138 671	-	2 321 702
Dépôts de garantie	(59)	-	-	-	-	-	(59)
Dépréciations	(24 834)	-	-	-	-	-	(24 834)
Créances commerciales	33 239	1 371 778	179 265	67 512	-	-	1 651 794
Créances brutes	37 222	1 371 778	179 265	67 512	-	-	1 655 777
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	(3 983)	-	-	-	-	-	(3 983)
Autres créances	16 169	162 339	41 157	112 523	330 127	41 124	703 439
Créances brutes	66 131	162 339	41 157	112 523	330 127	41 124	753 401
Dépréciations	(49 962)	-	-	-	-	-	(49 962)
Comptes ordinaires	95 894	-	-	-	-	-	95 894
Créances brutes	95 894	-	-	-	-	-	95 894
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Éléments intégrés au coût amorti	122 869	-	-	-	-	-	122 869
Total créances nettes	352 123	2 194 821	708 729	1 347 121	3 428 398	55 827	8 087 019
Créances brutes	432 467	2 194 821	708 729	1 347 121	3 428 398	55 827	8 167 363
Dépôts de garantie	(59)	-	-	-	-	-	(59)
Dépréciations	(203 154)	-	-	-	-	-	(203 154)
Éléments intégrés au coût amorti	122 869	-	-	-	-	-	122 869

8.4 Opérations de titrisation

Fonds	Date de cession	Type de financement	Créances cédées (1)		
			au 31.12.2015	au 31.12.2014	à l'origine
FCT Auto ABS - Compartiment 2011-1	07.07.2011	Vente à crédit	-	231 552	1 050 000
FCT Auto ABS - Compartiment 2012-1	12.07.2012	Location avec option d'achat (2)	606 111	1 052 909	1 080 000
FCT Auto ABS French Loans Master	Première cession le 29.11.2012 (3)	Vente à crédit	667 821	101 447	N/A
FCT Auto ABS DFP Master Compartiment France 2013	Première cession le 09.04.2013 (3)	Créances Commerciales	1 134 704	1 056 674	N/A
FCT Auto ABS - Compartiment 2013-2	07.06.2013	Vente à crédit	228 552	450 203	494 550
FCT Auto ABS2 - Compartiment 2013-A	31.10.2013	Location longue durée (4)	651 867	715 919	735 000
FCT Auto ABS3 - Compartiment 2014-01	04.12.2014	Vente à crédit	410 650	419 401	430 000
Total			3 699 705	4 028 105	

Les FCT (Fonds Communs de Titrisation) constituent des entités ad hoc, intégrées dans le périmètre de consolidation du groupe SOFIB, dans la mesure où les revenus perçus par la filiale CREDIPAR comprennent l'essentiel des risques (principalement le coût du risque) et des avantages (le Produit Net Bancaire) de ces entités ad hoc.

En effet, les techniques de réhaussement de crédit utilisées par le groupe SOFIB dans le cadre de ses opérations de titrisation maintiennent à sa charge les risques financiers inhérents à ces opérations. Le groupe finance également l'ensemble des réserves permettant de faire face aux risques spécifiques. Enfin, le groupe reste le bénéficiaire exclusif des avantages qui découlent de ces opérations, en particulier en ce qui concerne le financement obtenu en contrepartie de la vente du portefeuille au fonds, financé par le placement des tranches "senior" et "mezzanine" sur la plupart des opérations.

Le groupe ne réalise aucune opération de titrisation transférant tout ou partie de son risque financier (telles que les opérations de titrisation synthétiques).

(1) Les créances avaient été cédées par CREDIPAR et SOFIRA, avant la constitution du groupe SOFIB. SOFIRA a été absorbée par la filiale CREDIPAR en mai 2015.

(2) Les créances cédées correspondent aux loyers futurs de contrats de location avec option d'achat et de crédit-bail.

(3) Ces fonds sont des programmes de réémission mensuelle permettant d'ajuster au fil de l'eau la taille du fonds au portefeuille à refinancer (qui peut varier à la hausse ou à la baisse), dans la limite du plafond d'émission de chaque programme.

(4) Les créances cédées correspondent aux loyers futurs et aux valeurs résiduelles de contrats de location longue durée.

Note 9 Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Ecart de réévaluation des encours		
Vente à crédit	1 577	2 873
Location avec option d'achat	1 057	3 973
Location longue durée	886	4 956
Total	3 520	11 802

L'analyse de l'efficacité de la couverture est donnée dans la Note 20.2.

Note 10 Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Débiteurs divers (1)	104 983	213 201
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	68 404	178 907
Etat et autres organismes sociaux	28 276	15 425
Produits à recevoir	7 433	12 874
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	6 622	4 003
Charges constatées d'avance	4 691	4 262
- dont appels de marge payés sur swaps de couverture (2)	2 385	476
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	145	-
Autres comptes de régularisation	17 203	29 358
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	1	8
Total	162 586	275 120

(1) En 2014, les compagnies d'assurances du groupe Banque PSA Finance ont confirmé le reversement d'un montant exceptionnel de 106 millions d'euros au titre de l'augmentation du taux de commission de 30% à 60% rétroactivement à 2009 (cf. Note 31), montant en instance de règlement au 31 décembre 2014.

(2) Les appels de marge payés sur swaps de couverture ont été compensés avec la juste valeur négative pour 15,9 millions d'euros au 31 décembre 2015, contre 9,8 millions d'euros au 31 décembre 2014. (cf. Note 13.2).

Note 11 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles se répartissent ainsi :

(en milliers d'euros)	31.12.2015			31.12.2014		
	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette
Immobilisations corporelles	8 717	(3 386)	5 331	8 357	(3 133)	5 224
- Terrains et constructions	-	-	-	-	-	-
- Matériel de transport	5 257	(1 295)	3 962	5 154	(1 377)	3 777
- Autres	3 460	(2 091)	1 369	3 203	(1 756)	1 447
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Total	8 717	(3 386)	5 331	8 357	(3 133)	5 224

Tableau de variation des valeurs brutes

(en milliers d'euros)	31.12.2014	Acquisitions	Cessions	31.12.2015
Immobilisations corporelles	8 357	3 636	(3 276)	8 717
- Terrains et constructions	-	-	-	-
- Matériel de transport	5 154	3 379	(3 276)	5 257
- Autres	3 203	257	-	3 460
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Total	8 357	3 636	(3 276)	8 717

Tableau de variation des amortissements

(en milliers d'euros)	31.12.2014	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31.12.2015
Immobilisations corporelles	(3 133)	(1 671)	1 420	(2)	(3 386)
- Terrains et constructions	-	-	-	-	-
- Matériel de transport	(1 377)	(1 338)	1 420	-	(1 295)
- Autres	(1 756)	(333)	-	(2)	(2 091)
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Total	(3 133)	(1 671)	1 420	(2)	(3 386)

Note 12 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Charges à payer sur instruments financiers à terme de trading	66	152
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	-	64
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	27	-
Juste valeur des instruments financiers à terme de trading	3 130	15 401
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	-	12 198
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	2 316	-
Total	3 196	15 553

Les swaps classés en trading concernent certaines opérations de titrisation pour lesquelles des swaps en sens inverse se neutralisent systématiquement, sans impact sur le résultat (cf. Note 4).

Note 13 Instruments dérivés de couverture - passifs

13.1 Analyse par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Comptes d'ajustement sur engagements en devises	-	127
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	-	127
Charges à payer sur swaps de couverture	4 176	5 774
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	-	1 711
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	78	-
Juste valeur négative des swaps de couverture	13 225	19 254
- des emprunts	72	-
- des EMTN/BMTN	-	-
- des obligations (1)	4 892	9 721
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	-	6 088
- des autres dettes représentées par un titre	-	-
- des encours clientèle (Vente à crédit, Location avec option d'achat et Location longue durée)	8 261	9 533
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	-	2 863
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	415	-
Compensation de la juste valeur négative avec les appels de marge versés (cf. Note 13.2)	(15 905)	(9 794)
Total	1 496	15 361

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).

L'analyse de l'efficacité de la couverture en Fair Value Hedge est donnée dans la Note 20.2.

(1) Ces swaps concernent les opérations de titrisation pour lesquelles des swaps en sens inverse se neutralisent systématiquement, sans impact sur le résultat (cf. Note 5).

13.2 Compensation des swaps de couverture avec appel de marge - passifs

Pour 2015

(en milliers d'euros)

Swaps perdants	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Charge à payer	-	4 176	4 176	-	4 176
- swaps avec appel de marge	-	4 081	4 081	-	4 081
- swaps sans appel de marge	-	95	95	-	95
Juste valeur négative	(2 799)	16 024	13 225	-	13 225
- swaps avec appel de marge	(2 786)	15 076	12 290	-	12 290
- swaps sans appel de marge	(13)	948	935	-	935
Compensation	-	-	-	(15 905)	(15 905)
Total au passif	(2 799)	20 200	17 401	(15 905)	1 496
Appels de marge payés sur swaps de couverture (en charges constatées d'avance - cf. Note 10)	-	-	18 290	(15 905)	2 385
Total à l'actif	-	-	18 290	(15 905)	2 385

Pour 2014

(en milliers d'euros)

Swaps perdants	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Comptes d'ajustement sur engagements en devises	-	127	127	-	127
- autres instruments	-	127	127	-	127
Charge à payer	(339)	6 113	5 774	-	5 774
- swaps avec appel de marge	(266)	4 189	3 923	-	3 923
- swaps sans appel de marge	(73)	1 924	1 851	-	1 851
Juste valeur négative	(3 846)	23 100	19 254	-	19 254
- swaps avec appel de marge	(3 317)	9 987	6 670	-	6 670
- swaps sans appel de marge	(529)	13 113	12 584	-	12 584
Compensation	-	-	-	(9 794)	(9 794)
Total au passif	(4 185)	29 340	25 155	(9 794)	15 361
Appels de marge payés sur swaps de couverture (en charges constatées d'avance - cf. Note 10)	-	-	10 270	(9 794)	476
Total à l'actif	-	-	10 270	(9 794)	476

Note 14 Dettes envers les établissements de crédit

Ventilation des dettes à vue/à terme

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Dettes à vue	13 808	1 638 763
- Comptes ordinaires créditeurs	13 005	1 636 477
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	302	1 623 766
- Autres sommes dues	803	2 286
Dettes rattachées	-	5 643
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	-	5 616
Dettes à terme hors groupe	4 756 721	6 049 597
- Bancaires classiques (1)	4 156 721	6 049 597
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	-	6 049 597
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	3 736 720	-
- Financement obtenu auprès de la BCE (cf. Note 23)	600 000	-
Éléments intégrés au coût amorti des dettes envers les établissements de crédit	(249)	-
- Frais d'émission à étaler	(249)	-
Dettes rattachées	2 470	1 129
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	-	1 129
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	2 347	-
Total des dettes au coût amorti (2)	4 772 750	7 695 132

(1) En 2014, le refinancement obtenu via les fonds de titrisation (cf. Note 16) était systématiquement remonté à la société mère Banque PSA Finance (cf. Note 7), qui le reprêtait en retour sous forme de dette à terme bancaire classique.

(2) L'intégralité de la dette est en euros.

Note 15 Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Dettes à vue	1 097 832	147 218
- Comptes courants		
- Entreprises liées avec le groupe PSA	87 836	24 826
- Hors groupe	89 449	99 230
- Comptes d'épargne sur livret (1)	879 118	-
- Autres sommes dues à la clientèle		
- Entreprises liées avec le groupe PSA	19 550	850
- Hors groupe	21 879	22 312
Dettes rattachées	-	-
- dont comptes d'épargne sur livret	-	-
Dettes à terme	265 171	41 585
- Comptes à terme (1)	227 131	-
- Autres dettes à terme		
- Entreprises liées	-	-
- Hors groupe	38 040	41 585
Dettes rattachées	6 606	407
- dont comptes à terme	6 212	-
Total (2)	1 369 609	189 210

(1) En avril 2015, le groupe SOFIB a acquis auprès de Banque PSA Finance l'activité de comptes d'épargne sur livret et de comptes à terme en France, connue sous le nom commercial de DISTINGO.

(2) L'intégralité de la dette est en euros.

Note 16 Dettes représentées par un titre

16.1 Analyse par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Emprunts obligataires	1 542 682	3 712 664
- Emis par les fonds de titrisation (cf. Note 16.3)	1 542 682	3 712 664
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	-	1 274 250
Dettes rattachées	125	408
- Titrisation	125	408
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	-	178
Éléments intégrés au coût amorti des dettes représentées par un titre	(1 046)	(1 372)
- Frais d'émission et primes d'émission à étaler	(1 046)	(1 372)
Total des dettes au coût amorti (1)	1 541 761	3 711 700

(1) L'intégralité de la dette est en euros.

16.2 Échéanciers des dettes représentées par un titre hors dettes rattachées

(en milliers d'euros)	31.12.2015			31.12.2014		
	Obligations	TCN	Autres	Obligations	TCN	Autres
0 à 3 mois	220 237	-	-	819 285	-	-
3 mois à 6 mois	188 921	-	-	291 802	-	-
6 mois à 1 an	299 513	-	-	917 966	-	-
1 an à 5 ans	834 011	-	-	1 683 611	-	-
+ 5 ans	-	-	-	-	-	-
Total	1 542 682	-	-	3 712 664	-	-

16.3 Opérations de titrisation

Emprunts obligataires (hors dettes rattachées)

(en milliers d'euros)	Obligations émises				
	Obligations	Notation	au 31.12.2015	au 31.12.2014	à l'origine
FCT Auto ABS - Compartiment 2011-1	Classe A	Fitch/Moody's AAA/Aaa	-	155 342	956 000
	Classe B	-	-	94 000	94 000
FCT Auto ABS - Compartiment 2012-1	Classe A	Fitch/S&P AAA/AAA	273 712	723 600	723 600
	Classe B	-	356 400	356 400	356 400
FCT Auto ABS French Loans Master	Classe A	Fitch/Moody's AAA/Aaa	618 817	99 400	N/A
	Classe B	-	75 000	10 400	N/A
FCT Auto ABS - Compartiment 2013-2	Classe A	Fitch/Moody's AAA/Aaa	197 875	428 972	450 000
	Classe B	A+/A2	19 700	19 700	19 700
	Classe C	-	24 850	24 850	24 850
FCT Auto ABS DFP Master Compartiment France 2013	Classe A	Moody's/S&P Aaa/AAA	550 000	550 000	N/A
	Classe S	Aaa/AAA	172 900	225 000	N/A
	Classe B	-	295 400	290 000	N/A
FCT Auto ABS2 - Compartiment 2013-A	Classe A	DBRS/Moody's AAA/Aaa	462 596	522 000	522 000
	Classe B	A/A2	51 500	51 500	51 500
	Classe C	-	161 500	161 500	161 500
FCT Auto ABS3 - Compartiment 2014-1	Classe A	Fitch/DBRS AAA/AAA	397 300	397 300	397 300
	Classe B	A/A(high)	22 800	22 800	22 800
	Classe C	-	9 900	9 900	9 900
Elimination des opérations intragroupe (1) (2)			(2 147 568)	(430 000)	
Total			1 542 682	3 712 664	

(1) Certaines opérations ont été souscrites par CREDIPAR, y compris des obligations de classe A ou S, ces dernières étant mobilisables auprès de la Banque Centrale Européenne.

(2) Les opérations souscrites en 2015 par CREDIPAR l'étaient en 2014 par Banque PSA Finance, ce qui explique l'augmentation des éliminations.

Note 17 Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Ecart de réévaluation des emprunts	(56)	-
Ecart de réévaluation des EMTN/BMTN	-	-
Ecart de réévaluation des certificats de dépôts	-	-
Ecart de réévaluation des autres dettes représentées par un titre	-	-
Total	(56)	-

L'analyse de l'efficacité de la couverture est donnée dans la Note 20.2.

Note 18 Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Dettes fournisseurs	79 763	98 218
- Entreprises liées	50 474	73 525
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	50 056	73 525
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	418	-
- Hors groupe	29 289	24 693
Etat et autres organismes sociaux	34 192	33 392
Charges à payer	105 403	92 694
- Entreprises liées	10 363	15 577
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	8 766	15 577
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	1 597	-
- Hors groupe	95 040	77 117
Autres créiteurs divers	14 558	15 445
- Entreprises liées	9 533	9 129
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	9 533	9 129
- Hors groupe	5 025	6 316
Produits constatés d'avance	7 342	15 711
- dont appels de marge reçus sur swaps de couverture (1)	1 701	-
- Entreprises liées	6 437	8 706
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	5 117	8 706
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	1 320	-
- Hors groupe	905	7 005
Autres comptes de régularisation	26 468	66 817
- Hors groupe	26 468	66 817
Total	267 726	322 277

(1) Les appels de marge reçus sur swaps ont été compensés avec la juste valeur positive pour 1,0 million d'euros en 2015 (cf. Note 5.2).

Note 19 Provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2014	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Capitaux propres	Reclassements et autres mouvements	31.12.2015
Provisions pour pensions et retraites	8 401	847	(91)	-	(1 515)	4	7 646
Provisions pour engagements douteux							
- Corporate réseau	4 009	-	(564)	-	-	2	3 447
- Corporate et assimilés	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour litiges commerciaux et fiscaux	847	500	(78)	(145)	-	1	1 125
Autres provisions	1 199	2 770	(252)	-	-	1	3 718
Total	14 456	4 117	(985)	(145)	(1 515)	8	15 936

19.1 Engagements de retraites

Engagements résiduels du régime de la Caisse de Retraite du Personnel Bancaire

La provision pour engagements résiduels du régime de la Caisse de Retraite du Personnel Bancaire est constituée, si nécessaire, sur la base de la valeur actuelle probable des versements annuels, destinés à compléter les ressources nécessaires au paiement des retraites par l'AGIRC et l'ARRCO. Il n'y a plus de provision au titre de cet engagement, les versements effectués à ce jour couvrant l'intégralité des droits acquis.

Engagements pour indemnités de fin de carrière, retraites complémentaires propres au Groupe

Les salariés du groupe SOFIB perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes à la législation, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. La société offre ces avantages à travers soit un régime à cotisations définies, soit un régime à prestations définies.

Dans le cadre du régime à cotisations définies, la société n'a pas d'autre obligation que le paiement des cotisations ; la charge qui correspond aux cotisations versées est prise en compte en résultat de l'exercice.

Pour ce qui concerne les retraites complémentaires versées au personnel ayant quitté le groupe, la compagnie d'assurance a reçu les fonds nécessaires et est responsable du versement des rentes. Les droits acquis au titre des retraites complémentaires concernant le personnel en activité sont totalement couverts par les fonds versés à la compagnie d'assurances.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetés. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite,
- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation,
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de rotation du personnel.

Il s'agit des indemnités de fin de carrière, pour lesquelles les droits acquis sont intégralement couverts.

Ces évaluations sont effectuées tous les ans. Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts sont reconnus en résultat l'année de leur constatation.

Les fonds externes sont appelés à couvrir la totalité des engagements de retraite. Ainsi, dans le cas où les actifs financiers excèdent les engagements comptabilisés, une charge constatée d'avance est comptabilisée à l'actif du bilan.

19.2 Primes liées à l'ancienneté

Engagements pour médailles du travail

La dette latente couvrant les charges futures de règlement des médailles du travail est intégralement couverte par une provision.

Note 20 Instruments financiers à terme

Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers

(cf. paragraphe "Risques financiers et risque de marché" du rapport de gestion)

Risque de taux :

La politique de la Banque consiste en une gestion globale du risque de taux d'intérêt et vise à piloter et encadrer des positions en risque de taux à l'intérieur des limites de sensibilité en accord avec l'appétit du risque défini.

Risque de change :

La politique suivie n'autorise pas de position de change. Entité par entité, les actifs et passifs sont adossés par l'utilisation d'instruments financiers appropriés.

Risque de contrepartie :

Les risques sont limités aux opérations sur produits dérivés négociées dans le cadre de contrats FBF ou ISDA et à des opérations de placement de liquidité à très court terme avec des contreparties de premier plan. La quasi-totalité des swaps font l'objet de contrats avec appel de marge hebdomadaire. En ce qui concerne le risque de crédit sur la clientèle, se reporter à la Note 33.

Dans le cadre de sa politique de placement, le groupe SOFIB limite le risque au maximum. Les excédents de liquidité, en dehors de comptes interbancaires et de dépôts sur les comptes de banques centrales, sont exclusivement investis dans des placements de type HQLA.

20.1 Position de taux du groupe SOFIB consolidée

(en milliers d'euros)	Du jour le jour à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà	Total 31.12.2015
Actifs financiers				
Créances commerciales	1 657 486	-	-	1 657 486
Financements clientèle à taux fixe	2 666 499	3 299 816	-	5 966 315
Autres prêts et créances à taux variable	630 756	-	-	630 756
Actifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Autres actifs financiers	764 444	-	-	764 444
Total Actifs financiers (a)	5 719 185	3 299 816	-	9 019 001
Autres actifs financiers (Dérivés et réévaluation des portefeuilles couverts)	7 489	-	-	7 489
Actifs non financiers				
Immobilisations et écarts d'acquisition	-	5 331	-	5 331
Autres actifs non financiers	298 235	-	-	298 235
Total Actifs non financiers	298 235	5 331	-	303 566
<i>Total Actif</i>	-	-	-	<i>9 330 056</i>
Passifs financiers				
Dettes à taux fixe couvertes par des swaps	-	(200 000)	-	(200 000)
Dettes à taux fixe non couvertes par des swaps	(220 000)	(885 000)	-	(1 105 000)
Dettes à taux variable ou révisable	(4 993 108)	-	-	(4 993 108)
Autres financements et découverts bancaires	(1 386 613)	-	-	(1 386 613)
Total Passifs financiers (b)	(6 599 721)	(1 085 000)	-	(7 684 721)
Autres passifs financiers (Dérivés et réévaluation des portefeuilles couverts)	(1 439)	-	-	(1 439)
Passifs non financiers				
Autres passifs non financiers	(561 102)	-	-	(561 102)
Total Passifs non financiers	(561 102)	-	-	(561 102)
Capitaux propres (3)	-	(1 082 795)	-	(1 082 795)
<i>Total Passif</i>				<i>(9 330 057)</i>
Position nette avant gestion = (a) + (b)	(880 536)	2 214 816	-	1 334 280
Notionnel des dérivés				
Dérivés couvrant les actifs financiers				
Swaps de couverture des financements clientèle à taux fixe (Fair Value Hedge)				
- branche emprunteuse	(1 448 300)	(1 105 900)	-	(2 554 200)
- branche prêteuse	2 554 200	-	-	2 554 200
Swaps de couverture des placements à taux fixe (Fair Value Hedge)				
- branche emprunteuse	-	-	-	-
- branche prêteuse	-	-	-	-
Total des dérivés couvrant les actifs financiers (c)	1 105 900	(1 105 900)	-	-
Dérivés couvrant les passifs financiers				
Swaps de couverture des dettes à taux fixe (Fair Value Hedge) (2)				
- branche prêteuse	-	200 000	-	200 000
- branche emprunteuse	(200 000)	-	-	(200 000)
Swaps classés comptablement en trading (test de couverture non réalisable) (1)				
- branche prêteuse	-	-	-	-
- branche emprunteuse	-	-	-	-
Swaps de couverture des dettes à taux variable (Cash Flow Hedge)				
- branche emprunteuse	-	-	-	-
- branche prêteuse	-	-	-	-
Total des dérivés couvrant les passifs financiers (d)	(200 000)	200 000	-	-
Portefeuille de Trading (e) (1)	-	-	-	-
Position nette des dérivés = (c) + (d) + (e)	905 900	(905 900)	-	-
Position nette après gestion (3)	25 364	1 308 916	-	1 334 280

Ce tableau positionne les actifs financiers et les passifs financiers en fonction de leur date d'échéance pour ceux à taux fixe et en fonction de la prochaine révision de taux pour ceux à taux révisable.

Dans la partie du tableau sur les dérivés, les swaps et autres opérations dérivées sont présentés en positif pour la branche prêteuse et en négatif pour la branche emprunteuse.

(1) Sur un nominal total de swaps de 4 180 millions d'euros à fin décembre 2015, 420 millions d'euros concernent des swaps qui se neutralisent en trading au sein de portefeuilles homogènes. Les positions étant fermées, les swaps ne dégagent pas de résultat.

L'impact est non significatif en compte de résultat (cf. Notes 4, 12 et 20.3). A noter qu'aucun des swaps en portefeuille de trading, y compris ceux en position isolée, n'entre dans le portefeuille de négociation selon les textes prudentiels, dans le cadre du reporting COREP.

(2) Dont 1 005 millions d'euros de swaps de couverture symétriques au niveau consolidé, mis en place lors des opérations de titrisation.

(3) La position nette après gestion à moins d'un an est peu significative. La position nette après gestion de 1 à 5 ans s'élève à 1 309 millions d'euros, totalement couverte par les capitaux propres.

20.2 Analyse de l'efficacité de la couverture en taux en juste valeur (Fair Value Hedge)

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014	Variation de valeur	Inefficacité en résultat
Ecart de réévaluation des encours clientèle (Vente à crédit, Location avec option d'achat et Location longue durée) (Note 9)				
- Ventes à crédit	1 577	2 873		
- Location avec option d'achat	1 057	3 973		
- Location longue durée	886	4 956		
Total valorisation nette	3 520	11 802	(8 282)	
Instruments dérivés de couverture de l'encours clientèle				
- à l'actif (Note 5)	-	1		
- au passif (Note 13)	(8 261)	(9 533)		
Total valorisation nette	(8 261)	(9 532)	1 271	(7 011)
Inefficacité en stock	(4 741)	2 270		(7 011)
Ecart de réévaluation des emprunts couverts (Note 17)				
- Valorisation nette	56	-		
Total valorisation nette	56	-	56	
Instruments dérivés de couverture des emprunts				
- à l'actif (Note 5)	11	-		
- au passif (Note 13)	(72)	-		
Total valorisation nette	(61)	-	(61)	(5)
Inefficacité en stock	(5)	0		(5)
Ecart de réévaluation des EMTN/BMTN couverts (Note 17)				
- Valorisation nette	-	-		
Total valorisation nette	-	-	-	
Instruments dérivés de couverture des EMTN/BMTN				
- à l'actif (Note 5)	-	-		
- au passif (Note 13)	-	-		
Total valorisation nette	-	-	-	0
Inefficacité en stock	0	0		0
Ecart de réévaluation des obligations couvertes (Note 17)				
- Valorisation nette	-	-		
Total valorisation nette	-	-	-	
Instruments dérivés de couverture des obligations (1)				
- à l'actif (Note 5)	4 892	9 721		
- au passif (Note 13)	(4 892)	(9 721)		
Total valorisation nette	-	-	-	0
Inefficacité en stock	0	0		0

(1) Il s'agit de swaps symétriques (chez CREDIPAR et chez les FCT et assimilés) affectés à la couverture de la dette obligataire de ces fonds.

20.3 Impact en résultat de la variation de juste valeur des actifs et passifs financiers à la juste valeur

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014	Variation de juste valeur
Actifs financiers à la juste valeur (Note 4)			
- Juste valeur des instruments financiers à terme de trading	3 130	15 401	(12 271)
Total valorisation nette	3 130	15 401	(12 271)
Passifs financiers à la juste valeur (Note 12)			
- Juste valeur des instruments financiers à terme de trading	(3 130)	(15 401)	12 271
Total valorisation nette	(3 130)	(15 401)	12 271
Impact en résultat			0

Note 21 Echéanciers et risques de liquidité

La gestion du risque de liquidité est décrite dans le paragraphe "Sécurité de la liquidité" du rapport de gestion.

La présentation retenue pour analyser le risque de liquidité repose sur le détail des postes d'actif et de passif, ventilé par échéances d'encaissement et de remboursement. En conséquence, les intérêts contractuels futurs ne sont pas présents dans les échéances.

Les instruments dérivés de couverture, qui couvrent les intérêts futurs contractuels, ne sont pas ventilés.

Les postes ventilés le sont en fonction des tombées d'échéances. Les principes suivants ont été retenus :

- les encours douteux, les créances et les dettes rattachées figurent dans la colonne non réparti ;
- les opérations au jour le jour figurent dans la colonne 0 à 3 mois.

Les capitaux propres, étant à échéance non déterminée, sont réputés remboursables au-delà de 5 ans, à l'exception du dividende versé au cours du deuxième trimestre qui suit la clôture annuelle (150 millions d'euros prévisionnels en 2015).

Pour 2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	non réparti	0 à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	31.12.2015
Actif							
Caisse, banques centrales, CCP	-	98 378	-	-	-	-	98 378
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 188	-	-	-	-	-	3 188
Instruments dérivés de couverture	3 969	-	-	-	-	-	3 969
Actifs financiers disponibles à la vente	3	132 919	-	-	-	-	132 922
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	662 878	-	-	-	-	662 878
Prêts et créances sur la clientèle	296 286	2 127 732	794 974	1 256 806	3 731 587	47 172	8 254 557
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 520	-	-	-	-	-	3 520
Autres actifs	170 644	-	-	-	-	-	170 644
Total de l'actif	477 610	3 021 907	794 974	1 256 806	3 731 587	47 172	9 330 056
Passif							
Banques centrales, CCP	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3 196	-	-	-	-	-	3 196
Instruments dérivés de couverture	1 496	-	-	-	-	-	1 496
Dettes envers les établissements de crédit	3 025	603 145	656 540	1 073 680	2 436 360	-	4 772 750
Dettes envers la clientèle	6 606	1 119 255	52 597	56 548	134 603	-	1 369 609
Dettes représentées par un titre	(921)	220 237	188 921	299 513	834 011	-	1 541 761
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(56)	-	-	-	-	-	(56)
Autres passifs	558 506	-	-	-	-	-	558 506
Capitaux propres	-	-	150 121	-	-	932 673	1 082 794
Total du passif	571 852	1 942 637	1 048 179	1 429 741	3 404 974	932 673	9 330 056

Pour 2014

(en milliers d'euros)	non réparti	0 à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	31.12.2014
Actif							
Caisse, banques centrales, CCP	-	10	-	-	-	-	10
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	15 540	-	-	-	-	-	15 540
Instruments dérivés de couverture	9 859	-	-	-	-	-	9 859
Actifs financiers disponibles à la vente	3	-	-	-	-	-	3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 200	1 815 945	197 801	1 011 966	1 683 611	-	4 710 523
Prêts et créances sur la clientèle	352 123	2 194 821	708 729	1 347 121	3 428 398	55 827	8 087 019
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	11 802	-	-	-	-	-	11 802
Autres actifs	285 046	-	-	-	-	-	285 046
Total de l'actif	675 573	4 010 776	906 530	2 359 087	5 112 009	55 827	13 119 802
Passif							
Banques centrales, CCP	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	15 553	-	-	-	-	-	15 553
Instruments dérivés de couverture	15 361	-	-	-	-	-	15 361
Dettes envers les établissements de crédit	9 058	2 418 074	5 000	10 000	5 253 000	-	7 695 132
Dettes envers la clientèle	407	167 098	7 965	10 040	3 700	-	189 210
Dettes représentées par un titre	(964)	819 285	291 802	917 966	1 683 611	-	3 711 700
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	673 947	-	-	-	-	-	673 947
Capitaux propres	-	-	-	-	-	818 899	818 899
Total du passif	713 362	3 404 457	304 767	938 006	6 940 311	818 899	13 119 802

Covenants

Les contrats signés par le groupe SOFIB concernant les dettes, y compris les dettes représentées par un titre, comportent des clauses d'exigibilité anticipée classiques pour ce type de contrat. Il s'agit notamment :

- de clauses de "negative pledge" par lesquelles la société emprunteuse s'engage à ne pas conférer de sûretés réelles à des tiers. Ces clauses comportent néanmoins des exceptions autorisant des opérations comme les titrisations ou les actifs donnés en garantie ;
- de clauses de "material adverse changes" en cas de changement négatif majeur dans les conditions économiques et financières ;
- de clauses de "pari passu" prévoyant que le prêteur bénéficie d'un traitement au moins égal à celui des autres créanciers ;
- de clauses de "défauts croisés" qui stipulent qu'un cas de défaut avéré sur un emprunt impliquerait également l'exigibilité d'autres emprunts ;
- d'obligations d'informations périodiques ;
- de respect de la législation en vigueur ;
- d'absence de changement de contrôle impliquant que Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance ne détiennent plus chacun de manière directe ou indirecte 50% des actions de SOFIB.

Par ailleurs, trois clauses spécifiques d'exigibilité anticipée apparaissent dans des contrats :

- un changement d'actionariat impliquant que Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance ne détiennent plus chacun de manière directe ou indirecte 50% des actions de SOFIB ;
- la perte par le groupe SOFIB de son statut bancaire ;
- le non-respect du niveau réglementaire pour le ratio de fonds propres Common Equity Tier One.

Note 22 Juste valeur des actifs et passifs financiers

(en milliers d'euros)	Juste valeur		Valeur au bilan		Ecart	
	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
Actif						
Caisse, banques centrales, CCP	98 378	10	98 378	10	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (1)	3 188	15 540	3 188	15 540	-	-
Instruments dérivés de couverture (1)	3 969	9 859	3 969	9 859	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente (2)	132 922	3	132 922	3	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit (3)	662 878	4 710 523	662 878	4 710 523	-	-
Prêts et créances sur la clientèle (4)	8 337 877	8 166 838	8 258 077	8 098 821	79 800	68 017
Passif						
Banques centrales, CCP	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat (1)	3 196	15 553	3 196	15 553	-	-
Instruments dérivés de couverture (1)	1 496	15 361	1 496	15 361	-	-
Dettes envers les établissements de crédit (5)	4 779 496	7 618 854	4 772 694	7 695 132	(6 802)	76 278
Dettes envers la clientèle (3)	1 369 609	189 210	1 369 609	189 210	-	-
Dettes représentées par un titre (5)	1 542 650	3 712 276	1 541 761	3 711 700	(889)	(576)

A l'exception des prêts et créances sur la clientèle et des dettes, la valeur au bilan est conservée : dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2), à l'exception des OPCVM réévalués à la valeur de liquidation publiée (niveau 1).

- (1) Les instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat, ainsi que les instruments dérivés de couverture, sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor,...) et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne.
- (2) Les titres de participation non consolidés, comptabilisés en "Actifs disponibles à la vente", ont une juste valeur estimée à la valeur de la dernière transaction, qui correspond à l'acquisition des titres.
- (3) Les prêts et créances sur les établissements de crédit, ainsi que les dettes envers la clientèle, sont à court terme et principalement à taux révisable, et ont en conséquence une juste valeur proche de leur coût amorti.

Conformément à la norme IFRS 13, le processus de détermination de la juste valeur est détaillé ci-après :

- au paragraphe (4) pour les prêts et créances sur la clientèle,
- au paragraphe (5) pour les dettes.

(4) Les prêts et créances sur la clientèle sont évalués au bilan au coût amorti. De manière générale, ils font l'objet d'une couverture en risque de taux (couverture de juste valeur). L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des encours, sur la base du taux du swap de couverture. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.

La juste valeur présentée ci-dessus est estimée en actualisant les flux futurs au taux moyen clientèle des trois derniers mois. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

(5) Les dettes de financement sont comptabilisées au coût amorti. Les dettes couvertes par des swaps de taux d'intérêts font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des dettes, sur la base du taux de refinancement sans risque actualisé. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.

La juste valeur présentée ci-dessus représente essentiellement l'évolution du risque propre du groupe SOFIB sur les marchés financiers. Elle est déterminée selon les deux cas suivants :

- Pour la dette représentée par un titre, en valorisant sur la base des cotations disponibles sur le marché (niveau 1).

- Pour la dette envers les établissements de crédit, en valorisant sur la base des informations recueillies auprès de nos partenaires financiers. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

Note 23 Autres engagements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2015	31.12.2014
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	-	675 000
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	-	675 000
Engagements donnés en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements donnés en faveur de la clientèle (1)	561 686	856 349
Engagements de garantie		
Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissements de crédit	48 833	61 047
- garanties reçues sur encours clientèle	-	-
- garanties reçues sur titres détenus	48 000	35 800
- autres garanties reçues d'établissements de crédit	833	25 247
Garanties données en faveur d'établissements de crédit	115	115
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	115	115
Garanties données en faveur de la clientèle	43 048	64 654
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	37 985	58 897
- SOFIB	39 480	60 487
- CREDIPAR	3 568	-
- SOFIRA	-	4 167
Autres engagements reçus		
Titres reçus en garantie	-	-
Autres engagements donnés		
Actifs donnés en garantie pour compte propre, reste mobilisable (cf. Note 14) (2)	465 437	556 890
- à la Banque Centrale Européenne	465 437	-
- Autres	-	556 890
- dont entreprises liées avec le groupe PSA (3)	-	556 890

(1) Les engagements sur offres préalables de crédit à la clientèle sont pris en compte. Les autorisations de lignes de crédit accordées au réseau, révocables à tout moment, ne sont pas prises en compte, sauf contrats particuliers.

(2) Il s'agit du montant restant mobilisable auprès de la Banque Centrale Européenne, sachant que 705 millions d'euros ont été mobilisés permettant d'obtenir 600 millions d'euros de financement (cf. Note 14).

(3) En 2014, les actifs mobilisables l'étaient auprès de la Banque PSA Finance, qui les donnait ensuite en garantie à la Banque Centrale Européenne.

Le groupe SOFIB ne comptabilise pas les garanties reçues des clients, et n'en tient pas compte dans ses calculs d'exposition au risque de crédit.

Note 24 Intérêts et produits au coût amorti

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Ventes à crédit	175 115	185 683
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	3 482	2 515
- dont encours titrisé	103 795	106 844
Location avec option d'achat	125 631	128 581
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	2 900	1 162
- dont encours titrisé	78 697	101 481
Location longue durée	177 151	180 412
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	-	(765)
- dont encours titrisé	58 195	61 119
Créances Commerciales	49 565	75 407
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	48 697	64 571
Autres financements (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)	24 413	26 712
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	647	283
Rémunérations des apporteurs	(115 124)	(118 940)
- Vente à crédit	(41 250)	(40 819)
- Location avec option d'achat	(24 823)	(23 923)
- Location longue durée	(49 093)	(54 183)
- Autres financements	42	(15)
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	(27 072)	(32 627)
Autres coûts d'acquisition	(13 418)	(15 048)
Intérêts sur comptes ordinaires	-	-
Intérêts sur engagements de garantie	303	376
Total	423 636	463 183

Note 25 Intérêts des instruments financiers de couverture

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Swaps de couverture des financements clientèle (Fair Value Hedge)	(12 555)	(14 034)
- dont entreprises liées avec le groupe PSA (1)	(1 965)	(10 016)
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	(164)	-
Total	(12 555)	(14 034)

(1) En 2015, les opérations réciproques avec le groupe PSA concernent uniquement le mois de janvier, expliquant la diminution du poste.

Note 26 Autres produits et charges

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
- Commissions sur opérations avec la clientèle finale	11 739	13 649
- Commissions sur opérations avec la clientèle (autres)	2 813	2 671
- Moyens de paiement	90	9
- Provisions et résultat de cession des véhicules d'occasions	9 818	7 626
- Autres	466	1 652
Autres produits	24 926	25 607
- Quote part sur opérations faites en commun	(10 089)	(7 993)
- Autres	(6 190)	(73)
Autres charges	(16 279)	(8 066)
Autres produits et charges	8 647	17 541

Note 27 Intérêts et produits sur opérations interbancaires

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Intérêts sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires (1)	5 746	69 166
- dont entreprises liées avec le groupe PSA (2)	5 713	69 111
Total	5 746	69 166

(1) En 2014, le refinancement obtenu via les fonds de titrisation (cf. Note 29) était systématiquement remonté à la société mère Banque PSA Finance, ce qui explique la majeure partie du produit à fin 2014.

(2) En 2015, les opérations réciproques avec le groupe PSA concernent uniquement le mois de janvier, expliquant la diminution du poste.

Note 28 Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Intérêts sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires (1) (2)	(44 596)	(247 771)
- dont entreprises liées avec le groupe PSA (3)	(21 508)	(247 771)
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	(20 718)	-
Total	(44 596)	(247 771)

(1) En 2014, le refinancement obtenu via les fonds de titrisation (cf. Note 29) était systématiquement remonté à la société mère Banque PSA Finance (cf. Note 27), qui le reprétait en retour sous forme de dette à terme bancaire classique, ce qui explique une partie de la charge à fin 2014.

(2) Hors l'impact évoqué au (1) ci-avant, la baisse significative de la charge d'intérêt est la conséquence de l'accès au refinancement aux conditions du groupe Santander.

(3) En 2015, les opérations réciproques avec le groupe PSA concernent uniquement le mois de janvier, expliquant la diminution du poste.

Note 29 Intérêts et charges sur dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Charges sur dettes représentées par un titre	-	-
Charges sur obligations et autres titres à revenus fixes	(22 131)	(58 187)
- dont titrisation : obligations prioritaires (1)	(22 131)	(58 187)
- dont entreprises liées avec le groupe PSA (2)	(1 637)	(27 272)
Total	(22 131)	(58 187)

(1) La diminution de la charge s'explique par le fait que les obligations émises par les fonds de titrisation, anciennement souscrites par Banque PSA Finance, le sont désormais par CREDIPAR. En conséquence, la charge correspondante s'élimine dans la consolidation du groupe SOFIB.

(2) En 2015, les opérations réciproques avec le groupe PSA concernent uniquement le mois de janvier, expliquant la diminution du poste.

Note 30 Intérêts sur comptes d'épargne

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Intérêts sur comptes d'épargne	(15 832)	-
- sur livret	(11 620)	-
- compte à terme	(4 212)	-
Total	(15 832)	-

Note 31 Marge sur autres prestations de services

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Produits sur autres prestations de services (1)	84 310	179 375
Charges sur autres prestations de services	(2 852)	(2 944)
Total	81 458	176 431

(1) En 2014, les compagnies d'assurances du groupe Banque PSA Finance ont confirmé le reversement d'un montant exceptionnel de 106 millions d'euros au titre de l'augmentation du taux de commission de 30% à 60% rétroactivement à 2009 (cf. Note 10).

Note 32 Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Frais de personnel	(57 125)	(54 553)
- Rémunérations	(35 819)	(34 688)
- Charges sociales	(16 405)	(14 695)
- Intéressement et participation	(4 901)	(5 170)
Autres charges générales d'exploitation	(91 164)	(73 153)
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	(37 521)	(40 960)
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	(985)	-
Total	(148 289)	(127 706)

Les informations concernant la rémunération des principaux dirigeants sont données dans le paragraphe "Rémunération" du rapport financier annuel.

Note 33 Coût du risque

Les tableaux ci-après présentent le coût du risque par catégorie de clientèle, aucune autre perte significative de valeur n'ayant été constatée sur d'autres actifs financiers.

33.1 Evolution de l'encours

	Coût du risque						Total coût du risque au 31.12.2015	Bilan au 31.12.2015
	Bilan au 31.12.2014	Production nette	Dotations	Reprises	Passages en pertes	Récupérations sur créances amorties		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Retail								
Créances saines sans impayés	4 371 080	243 242	-	-	-	-	-	4 614 322
Créances saines avec impayés	67 282	(5 285)	-	-	-	-	-	61 997
Dépôts de garantie	(59)	6	-	-	-	-	-	(53)
Créances douteuses	213 358	23 718	-	-	(43 339)	-	(43 339)	193 737
Encours brut	4 651 661	261 681	-	-	(43 339)	-	(43 339)	4 870 003
Dépréciations créances saines sans impayés	(3)	2	(34 799)	5 433	-	-	(29 366)	(29 367)
Dépréciations créances saines avec impayés	(11 066)	8	(2 013)	2 972	-	-	959	(10 099)
Dépréciations créances douteuses	(171 345)	(93)	(19 273)	33 763	-	-	14 490	(156 948)
Dépréciations	(182 414)	(83)	(56 085)	42 168	-	-	(13 917)	(196 414)
Eléments intégrés au coût amorti	122 869	(35 560)	-	-	-	-	-	87 309
Encours net (A - cf. renvoi B de la Note 8.2)	4 592 116	226 038	(56 085)	42 168	(43 339)	-	(57 256)	4 760 898
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	3 731	3 731	-
Dépréciations sur engagements douteux	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût du risque Retail	-	-	(56 085)	42 168	(43 339)	3 731	(53 525)	-
Corporate réseaux								
Créances saines sans impayés	2 389 743	43 593	-	-	-	-	-	2 433 336
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances douteuses	63 779	(12 135)	-	-	(1 439)	-	(1 439)	50 205
Encours brut	2 453 522	31 458	-	-	(1 439)	-	(1 439)	2 483 541
Dépréciations créances saines sans impayés	(2 754)	24	(318)	162	-	-	(156)	(2 886)
Dépréciations créances douteuses	(14 087)	223	(8 143)	1 876	-	-	(6 267)	(20 131)
Dépréciations	(16 841)	247	(8 461)	2 038	-	-	(6 423)	(23 017)
Eléments intégrés au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-
Encours net (B - cf. renvoi A de la Note 8.2)	2 436 681	31 705	(8 461)	2 038	(1 439)	-	(7 862)	2 460 524
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	52	52	-
Dépréciations sur engagements douteux	-	-	(152)	716	-	-	564	-
Coût du risque Corporate réseaux	-	-	(8 613)	2 754	(1 439)	52	(7 246)	-
Corporate et assimilés								
Créances saines sans impayés	1 055 749	(62 530)	-	-	-	-	-	993 219
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances douteuses	6 372	1 069	-	-	(160)	-	(160)	7 281
Encours brut	1 062 121	(61 461)	-	-	(160)	-	(160)	1 000 500
Dépréciations créances saines sans impayés	(1 790)	3	(784)	880	-	-	96	(1 691)
Dépréciations créances douteuses	(2 109)	207	(712)	304	-	-	(408)	(2 310)
Dépréciations	(3 899)	210	(1 496)	1 184	-	-	(312)	(4 001)
Eléments intégrés au coût amorti	-	36 636	-	-	-	-	-	36 636
Encours net (C - cf. renvoi C de la Note 8.2)	1 058 222	(24 615)	(1 496)	1 184	(160)	-	(472)	1 033 135
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	13	13	-
Dépréciations sur engagements douteux	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût du risque Corporate et assimilés	-	-	(1 496)	1 184	(160)	13	(459)	-
Encours total								
Créances saines sans impayés	7 816 572	224 305	-	-	-	-	-	8 040 877
Créances saines avec impayés	67 282	(5 285)	-	-	-	-	-	61 997
Dépôts de garantie	(59)	6	-	-	-	-	-	(53)
Créances douteuses	283 509	12 652	-	-	(44 938)	-	(44 938)	251 223
Encours brut	8 167 304	231 678	-	-	(44 938)	-	(44 938)	8 354 044
Dépréciations créances saines avec ou sans impayés	(15 613)	37	(37 914)	9 447	-	-	(28 467)	(44 043)
Dépréciations créances douteuses	(187 541)	337	(28 128)	35 943	-	-	7 815	(179 389)
Dépréciations	(203 154)	374	(66 042)	45 390	-	-	(20 652)	(223 432)
Eléments intégrés au coût amorti	122 869	1 076	-	-	-	-	-	123 945
Encours net	8 087 019	233 128	(66 042)	45 390	(44 938)	-	(65 590)	8 254 557
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	3 796	3 796	-
Dépréciations sur engagements douteux	-	-	(152)	716	-	-	564	-
Total Coût du risque	-	-	(66 194)	46 106	(44 938)	3 796	(61 230)	-

En ce qui concerne les créances soumises à dépréciation, le coût du risque est majoré du montant des intérêts facturés, qui restent en intérêts sur opérations avec la clientèle.

33.2 Evolution du coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	Retail	Corporate réseaux	Corporate et assimilés	31.12.2015	31.12.2014
Créances saines avec ou sans impayés (1)					
Dotations pour dépréciations (2)	(36 812)	(318)	(784)	(37 914)	(5 902)
Reprises de dépréciations	8 405	162	880	9 447	1 688
Créances douteuses					
Dotations pour dépréciations	(19 273)	(8 143)	(712)	(28 128)	(52 871)
Reprises de dépréciations	33 763	1 876	304	35 943	113 953
Engagements douteux					
Dotations pour dépréciations	-	(152)	-	(152)	(428)
Reprises de dépréciations	-	716	-	716	496
Pertes sur créances irrécupérables	(43 339)	(1 439)	(160)	(44 938)	(112 279)
Récupérations sur créances amorties	3 731	52	13	3 796	5 458
Coût du risque	(53 525)	(7 246)	(459)	(61 230)	(49 885)

La politique de gestion du risque de crédit est décrite au paragraphe "Risque de crédit" du rapport de gestion.

(1) Pour le Corporate, il s'agit uniquement de créances saines sans impayés, soumises à une dépréciation statistique.

(2) Pour l'activité Retail, en 2015, une dépréciation de l'encours sain sans impayé est constatée en application du principe des pertes encourues mais non encore signifiées (cf. paragraphe C.6.4 de la Note 2). Ce changement d'estimation, lié à l'homogénéisation des principes et méthodes comptables du groupe Santander Consumer Finance, entré au capital de SOFIB le 2 février 2015, a eu un impact de -28,7 millions d'euros sur le coût du risque.

33.3 Informations sur les arriérés de paiement non dépréciés

En ce qui concerne le Retail, les créances saines avec impayés sont systématiquement dépréciées.

En ce qui concerne le Corporate, depuis 2014, compte tenu de la dépréciation statistique mise en place sur le Corporate sain (cf. renvoi (1) de la Note 33.2), il n'y a plus d'encours sain Corporate avec impayés non dépréciés.

Note 34 Autres éléments hors exploitation

Il s'agit, en 2014 et 2015, d'un coût exceptionnel facturé par la Banque PSA Finance au titre de la dette remboursée par anticipation.

Note 35 Impôt sur les bénéfices

35.1 Evolution des postes de bilan

(en milliers d'euros)	Bilan au 31.12.2014	Résultat	Capitaux propres	Règlements	Autres	31.12.2015
Impôts courants						
Actif	3 599					893
Passif	(57 153)					(17 472)
Total	(53 554)	(82 906)	-	119 881	-	(16 579)
Impôts différés						
Actif	1 103					1 834
Passif	(280 061)					(257 372)
Total	(278 958)	23 974	(522)	-	(32)	(255 538)

35.2 Charge d'impôts sur les résultats des sociétés intégrées

La charge de l'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de la période, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée, et des dépréciations des créances douteuses.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode comptable précisée dans le dernier paragraphe du chapitre A de la note 2 qui traite de l'imposition différée.

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33%.

La loi sur le financement de la Sécurité sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition égal à 3,3% de l'impôt de base dû ; le taux légal d'imposition se trouve ainsi majoré de 1,1%.

La 4ème loi de finances rectificative du 21 décembre 2011 a instauré une majoration exceptionnelle de 5% du montant de l'impôt sur les sociétés au titre des exercices 2011 et 2012, portant le taux d'imposition à 36,10%. Elle a également limité l'utilisation des déficits reportables à 60% des bénéfices taxables de l'exercice.

La loi de finances pour 2013 (publiée au Journal Officiel le 30 décembre 2012) a maintenu la majoration exceptionnelle de 5% du montant de l'impôt sur les sociétés au titre des exercices 2013 et 2014, avec un taux d'imposition à 36,10%. Elle a également limité l'utilisation des déficits reportables à 50% des bénéfices taxables de l'exercice.

L'article 16 de la loi de finances pour 2014 (publiée au Journal Officiel le 27 décembre 2013) a relevé la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés de 5 % à 10,7 % du montant de l'impôt sur les sociétés au titre des exercices 2013 et 2014 (Article 235 ter ZAA du CGI), portant ainsi le taux d'imposition effectif à 38 %. Elle a maintenu l'utilisation des déficits reportables à 50% des bénéfices taxables de l'exercice pour la partie excédant 1 million d'euros.

L'article 15 de la loi n° 2014-891 du 8 août 2014 de finances rectificative pour 2014 a reporté la suppression de la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés. Cette contribution exceptionnelle de 10,7 % s'applique aux résultats imposables des exercices clos jusqu'au 30 décembre 2016 (Article 235 ter ZAA du CGI), maintenant ainsi le taux d'imposition effectif à 38 % en 2015. La contribution exceptionnelle n'est pas maintenue pour l'année 2016, pour laquelle le taux revient à 34,43%.

Au 31 décembre 2015, le stock d'impôts différés passifs, constaté en situation nette à la constitution de la joint venture (-11,2 millions d'euros) a été entièrement repris pour utilisation.

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Impôts courants		
Impôt sur les bénéfices	(82 906)	(79 561)
Impôts différés		
Impôts différés de l'exercice	23 974	32 158
Actifs sur déficits non reconnus et pertes de valeur	-	-
Total	(58 932)	(47 403)

35.3 Preuve d'impôt du groupe SOFIB

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2015	31.12.2014
Résultat avant impôt	191 390	212 472
Neutralisation de la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-
Différences permanentes	(276)	820
Total imposable	191 114	213 292
<i>dont correction rétroactive suite contrôle fiscal (1)</i>	-	96 000
Charge d'impôt théorique	(72 624)	(81 050)
<i>Taux théorique</i>	<i>38,0%</i>	<i>38,0%</i>
Effet de la majoration provisoire du taux sur la France	11 878	(1 638)
Impôts différés actifs :		
- Dotation pour dépréciation	-	-
- Reprise de dépréciation	-	-
Régularisation au titre de l'exercice antérieur	1 814	-
Litiges et redressements fiscaux	-	-
Reprise impôt différé suite contrôle fiscal (1)	-	35 285
Autres	-	-
Impôt sur les bénéficiaires	(58 932)	(47 403)
<i>Taux effectif d'impôt groupe</i>	<i>30,8%</i>	<i>22,2%</i>

(1) Suite au contrôle fiscal, les bases ont été corrigées rétroactivement, donnant lieu à la prise en compte de l'impact du redressement dans l'impôt courant (-36 millions d'euros), en conséquence l'impôt différé précédemment constaté à ce titre en 2013 a été repris en 2014.

35.4 Impôts différés actifs sur déficits reportables

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2014	Nouveaux déficits générés	Utilisations de déficits	Dotation / Reprise pour dépréciation	Autres (1)	31.12.2015
Impôts différés actifs sur déficits reportables	670	63	-	-	(733)	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
Total	670	63	-	-	(733)	-

(1) Le report déficitaire n'a pas été transféré au groupe SOFIB.

Note 36 Information sectorielle

36.1 Eléments de Bilan

Pour 2015

(en milliers d'euros)	Activités de financement					Total au 31.12.2015
	Client final					
	Corporate Réseau	Retail	Corporate et assimilés	Eléments non répartis	Services	
Actif						
Prêts et créances sur la clientèle	2 460 524	4 760 898	1 033 135	-		8 254 557
Placements				3 188		3 188
Prêts et créances sur les établissements de crédit			662 878	-		662 878
Autres postes de l'Actif				409 433		409 433
Total de l'actif						9 330 056
Passif						
Dettes de refinancement (1)	2 001 010	4 635 680	1 005 962	-		7 642 652
Dettes envers la clientèle (1)	22 028	14 014	5 426	-		41 468
Autres postes du Passif				563 142		563 142
Capitaux propres				1 082 794		1 082 794
Total du passif						9 330 056

Pour 2014

(en milliers d'euros)	Activités de financement					Total au 31.12.2014
	Client final					
	Corporate Réseau	Retail	Corporate et assimilés	Eléments non répartis	Services	
Actif						
Prêts et créances sur la clientèle	2 436 686	4 592 112	1 058 221	-		8 087 019
Placements				15 540		15 540
Prêts et créances sur les établissements de crédit (2)			4 710 523	-		4 710 523
Autres postes de l'Actif				306 720		306 720
Total de l'actif						13 119 802
Passif						
Dettes de refinancement (1)(2)	1 998 083	4 585 209	4 989 588	-		11 572 880
Dettes envers la clientèle (1)	5 034	14 304	3 824	-		23 162
Autres postes du Passif				703 660		703 660
Capitaux propres				820 100		820 100
Total du passif						13 119 802

(1) Dans l'information sectorielle, les "Comptes courants", les "Comptes d'épargne sur livret" et les "Comptes à terme" sont présentés dans les "Dettes de refinancement".

(2) En 2014, le refinancement obtenu via les fonds de titrisation était systématiquement remonté à la société mère Banque PSA Finance (3 932 millions d'euros au 31 décembre 2014), qui le reprêtait en retour à ses filiales (cf. Note 7).

36.2 Eléments de Résultat

Pour 2015

(en milliers d'euros)	Activités de financement						Total au 31.12.2015
	Client final						
	Corporate Réseau	Retail	Corporate et assimilés	Eléments non répartis	Instruments financiers de couverture (3)	Services	
Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle (au coût amorti) (1)	70 773	326 096	48 749	(21 497)	(12 555)		411 566
Intérêts et produits nets de placements	-	-	-	(233)			(233)
Coût net de refinancement (2) (3)	(24 412)	(70 541)	(16 360)	15 452	12 555		(83 306)
Gain et pertes nets sur opérations de trading				27			27
Gain et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente				(137)			(137)
Marge sur autres prestations de services						81 458	81 458
Produit net bancaire	46 361	255 555	32 389	(6 388)	-	81 458	409 375
Coût du Risque	(7 246)	(53 525)	(459)				(61 230)
Résultat après coût du risque	39 115	202 030	31 930	(6 388)	-	81 458	348 145
Charges générales d'exploitation et assimilées				(150 151)			(150 151)
Résultat d'exploitation	39 115	202 030	31 930	(156 539)	-	81 458	197 994

Pour 2014

(en milliers d'euros)	Activités de financement						Total au 31.12.2014
	Client final						
	Corporate Réseau	Retail	Corporate et assimilés	Eléments non répartis	Instruments financiers de couverture (3)	Services	
Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle (au coût amorti) (1)	96 551	340 915	46 754	(4 930)	(14 034)		465 256
Intérêts et produits nets de placements	-	-	-	254			254
Coût net de refinancement (2) (3)	(80 120)	(162 238)	(38 487)	28 073	14 034		(238 738)
Gain et pertes nets sur opérations de trading				20			20
Gain et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente							-
Marge sur autres prestations de services						176 431	176 431
Produit net bancaire	16 431	178 677	8 267	23 417	-	176 431	403 223
Coût du Risque	(5 795)	(41 597)	(2 493)				(49 885)
Résultat après coût du risque	10 636	137 080	5 774	23 417	-	176 431	353 338
Charges générales d'exploitation et assimilées				(129 815)			(129 815)
Résultat d'exploitation	10 636	137 080	5 774	(106 398)	-	176 431	223 523

(1) Les éléments non répartis sur ce poste concernent pour partie les variations de juste valeur des instruments financiers de couverture et des éléments couverts (inefficacité de la couverture selon IAS39) pour -7 millions d'euros au 31 décembre 2015 (-0,2 million d'euros au 31 décembre 2014). Pour le reste, il s'agit des autres produits et charges clientèle.

(2) Les éléments non répartis sur ce poste correspondent à l'écart entre le coût net de refinancement comptable et le coût théorique de l'encours adopté par le contrôle de gestion, qui consiste à refinancer l'intégralité de l'encours, sans tenir compte des passifs éventuels (capitaux propres et autres passifs nets) afin de permettre, segment par segment, une analyse comparative des marges entre les différentes sociétés du périmètre.

(3) Le résultat d'intérêt dégagé par les swaps de couverture des encours à taux fixe est reporté dans le compte de résultat publiable dans les "Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle", sur la ligne "Intérêts des instruments financiers de couverture", non réparti par segment. En revanche, le résultat de ces mêmes swaps est intégré par le contrôle de gestion dans le coût net de refinancement ventilé par segment. Cela explique le reclassement de 12,6 millions d'euros au 31 décembre 2015 entre "Coût net de refinancement" et "Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle" dans la colonne "Instruments financiers de couverture".

Note 37 Honoraires des Commissaires aux Comptes

(en milliers d'euros)	Ernst & Young		Mazars	
	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
Audit				
- Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels				
- Emetteur	34	11	41	18
- Filiales intégrées globalement	195	113	193	109
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission de Commissaire aux Comptes				
- Emetteur	15	-	15	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-
Autres prestations rendues aux filiales intégrées globalement				
- Juridique, fiscal et social	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-
Total	244	124	249	127

Note 38 Événements postérieurs à la clôture

Il n'est survenu, depuis le 31 décembre 2015 et jusqu'au 15 mars 2016, date d'examen des comptes par le Conseil d'Administration, aucun événement susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers.

2.7 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés Société Financière de Banque - SOFIB, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2014 retraitées selon les mêmes règles.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- d'une part, les notes 1.A « Faits marquants de l'exercice et structure du Groupe » et 2.A.5 « Regroupements d'entreprises » de l'annexe aux comptes consolidés qui exposent la constitution du groupe SOFIB et les modalités de consolidation ;
- et d'autre part, sur les notes 1.A « Faits marquants de l'exercice et structure du Groupe » et 33 « Coût du risque » de l'annexe aux comptes consolidés concernant le changement d'estimation réalisé par votre groupe portant sur la dépréciation des encours de financement sains sans impayés du segment Retail sur l'exercice 2015.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Le provisionnement des risques de crédit constitue un domaine d'estimation comptable significative dans toute activité bancaire : votre groupe comptabilise des dépréciations pour couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités, tel que cela est mentionné dans les notes 2.C.6.4 et 33 de l'annexe aux comptes consolidés. Afin d'homogénéiser les principes et les méthodes comptables du nouvel actionnaire à 50 %, à savoir le groupe Santander Consumer Finance, votre groupe a enregistré des dépréciations sur les encours de financement sains sans impayés du segment Retail sur l'exercice 2015, ce qui a conduit au changement d'estimation comptable tel que cela est décrit dans les notes 1.A et 33 de l'annexe aux comptes consolidés.

Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les processus mis en place par la direction pour identifier ces risques, les évaluer et déterminer leur niveau de couverture par des dépréciations individuelles et de portefeuilles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 25 mars 2016

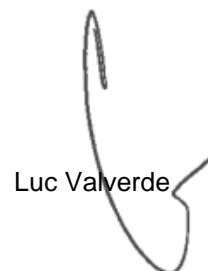
Les Commissaires aux Comptes

MAZARS



Anne Veaute

ERNST & YOUNG audit



Luc Valverde

Déclaration de la personne responsable du rapport annuel 2015

Responsable du rapport annuel

Andrea Bandinelli

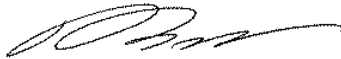
Directeur Général de SOFIB

Attestation du responsable du rapport annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de SOFIB et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion du présent document présente également un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des commissaires aux comptes un rapport de fin de mission dans lequel ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.



Andrea Bandinelli

Directeur Général de SOFIB



SOCIETE FINANCIERE DE BANQUE - SOFIB

Société anonyme au capital de 144 842 528 euros
Siège social - 29, rue Ernest Cognacq – 92300 LEVALLOIS-PERRET
R.C.S. Nanterre 652 034 638 - Siret 652 034 638 00021
Code APE/NAF 6419Z
Code interbancaire 14749

www.sofib.com

Tél. : + 33 (0) 1 46 39 65 55